

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 24 février 2021 à 16h00 en vidéoconférence
Openbare zitting van woensdag 24 februari 2021 te 16u00 in videoconferentie**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Monsieur Hildgen, vous pouvez commencer l'enregistrement de la séance.

M. Ouassari :

Madame la présidente, avant de commencer, j'ai une motion d'ordre, je voudrais....

Mme la Présidente :

Qui parle ?

M. Ouassari :

C'est par rapport à ma question d'actualité.

Mme la Présidente :

On va aborder la question de la question d'actualité quand j'aurai fait l'introduction du conseil.

Avant de commencer le conseil à proprement parler, je voulais vous faire un petit topo de la situation sanitaire, en particulier sur notre commune. Puis sur la vaccination, parce que je pense que ce sont des informations que vous serez contents d'avoir.

Tout d'abord, le point sur la situation sanitaire. Molenbeek, aujourd'hui, se trouve assez bas dans les communes bruxelloises en ce qui concerne la contamination, mais toujours beaucoup plus haut malheureusement que ce qui avait permis d'ouvrir toutes les vannes en été. On est aux alentours de 200 nouvelles contaminations par deux semaines sur 100.000 habitants. Ça nous place bien au regard des communes bruxelloises, évidemment moins bien au regard d'autres communes moins densément peuplées et moins touchées, en particulier en Wallonie.

Les autres informations sont plus macro, on ne les a pas au niveau de Molenbeek, on les a au niveau de la Belgique, c'est la progression des variants. De quasiment zéro en décembre, on est aujourd'hui à plus de 40% des infections qui sont liées au variant britannique en Belgique. C'est fort inquiétant parce que vous savez que ce variant est reconnu comme étant plus contagieux car, il y a probablement un 'car' entre les deux, accompagné de charge virale plus élevée. Donc c'est assez inquiétant et c'est ce qui fait qu'une série de mesures ont été prises un peu partout dans notre commune. J'y reviendrai en réponse à une des interpellations. Mais aussi, c'est ce qui fait qu'on ne peut pas à la légère entamer aujourd'hui de manière rapide un déconfinement parce que si on laisse gagner ce variant qui est plus contagieux, on se retrouve avec une situation potentiellement encore plus difficile, si on a une nouvelle vague, que ce qu'on a connu jusqu'ici, il faut bien l'imaginer.

Ce sont les informations générales que je voulais vous fournir.

Informations sur la vaccination maintenant.

La Belgique n'est pas en tête de peloton pour la vaccination, ni dans le monde, ni en Europe malheureusement. Bruxelles non plus, même si Bruxelles a pu commencer, ce que n'a pas forcément encore fait la Flandre notamment.

La vaccination du personnel soignant, hors maisons de repos et hors hôpitaux, a commencé il y a un peu plus d'une semaine. Et ça, c'est une avancée, on l'attendait. La suite sera la vague de vaccination des personnes à risque, plus de 65 ans et présentant des comorbidités, on n'y est pas encore.

Et en ce qui concerne notre centre de vaccination, comme vous le savez, nous étions prêts à ouvrir le 1er février comme la Cocom nous l'avait demandé de manière urgente à la fin du mois de janvier. Aujourd'hui, après avoir été reportée au 15 février, puis au 1er mars, l'ouverture semble reportée au 15 mars. J'ai reçu une lettre du ministre Maron en réponse à un de mes courriers, qui nous a donné des garanties financières par rapport aux personnes déjà engagées, puisqu'on avait déjà engagé des gens, et aussi par rapport au fait qu'on serait bien un des cinq premiers centres en dehors des gros centres déjà ouverts. C'est rassurant. On est bien là, on est prêt, on est dans les starting blocks et on n'attend plus que les vaccins.

C'est le point que je voulais vous faire au niveau de la situation sanitaire.

Peut-être encore un petit point concernant nos grandes collectivités que sont nos écoles. On a dû regretter, malheureusement, de fermer durant deux semaines pour la grande majorité des enfants et trois pour certains, l'école 9 qui a malheureusement été contaminée par un variant.

Pour vous expliquer ce qui s'est passé à l'école 9. En quatre jours en réalité, toute l'école était infectée. Par toute l'école j'entends, on a fait ce qu'il fallait, on a directement fermé, on a directement pris contact avec la Cocom, on a pu utiliser notre centre de dépistage pour avoir à tout moment un diagnostic précis de la situation. Mais ces quatre jours de présence évidente du virus dans les murs ont fait en sorte qu'on a trouvé ensuite, dans tous les niveaux et toutes les classes, au moins un enfant atteint. On est là dans un cas de figure beaucoup plus lourd que ce qu'on a connu en première et deuxième vague et c'est ce qu'on craint avec les variants, devoir fermer une école pendant deux semaines. Et pour certains élèves, trois semaines sans classe, c'est vraiment les choses qu'on essaie d'éviter aujourd'hui.

Comme ça, vous êtes à jour sur le coronavirus dans notre commune.

Je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour.

J'ai été saisie d'une question d'actualité par Hassan Ouassari sur le port du masque dans les écoles primaires. Après débat avec lui, j'ai maintenu ma décision de rejet pour une très simple raison, c'est que le sujet était déjà porté à l'ordre du jour par Laetitia Kalimbiro dans une interpellation dûment mise à l'ordre du jour et qui avait été communiquée à l'ensemble des conseillers...

M. Ouassari :

Même si l'approche n'est pas la même?

Mme la Présidente :

Monsieur Ouassari, je vous laisse la parole si vous voulez contester encore une fois cette décision mais je n'ai pas changé d'avis en fait.

M. Ouassari :

C'est le même sujet mais l'approche est totalement différente. Je me base sur l'article paru dans La Capitale ce lundi, qui dit clairement que les parents ne sont pas contents de cette décision.

Mme la Présidente :

Monsieur Ouassari, en fait, dans l'interpellation de madame Kalimbiriro, elle-même explique que les parents ne sont pas contents. Donc ceci n'est pas un fait nouveau, ceci était un fait connu et vous pourrez défendre votre point de vue et poser vos questions et je vous promets d'y répondre avec la plus grande attention dans le débat porté par madame Kalimbiriro. On ne peut pas imaginer qu'on ajoute et qu'on ajoute des questions de manière antinomique à notre règlement d'ordre intérieur. Le règlement est très clair. Il n'y a pas d'éléments nouveaux. Les éléments que vous apportez sont dans l'interpellation de madame Kalimbiriro. Vous avez une autre opinion sur le sujet mais elle sera défendue au moment où le sujet sera abordé. C'est la manière dont s'organisent nos travaux et je compte qu'on la respecte.

M. Ouassari :

D'accord, je reviendrai au point.

Mme la Présidente :

On va commencer l'ordre du jour proprement dit.

1. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue virtuelle, jusqu'au 14 mars 2021 inclus, des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean.

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging politieverordening van de burgemeester betreffende het houden van virtuele zittingen tot en met 14 maart 2021 van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Il s'agit de confirmer l'ordonnance de police que j'ai prise, dans la suite de celle que vous connaissez déjà, qui permet d'organiser notre conseil sous forme virtuelle vu la situation sanitaire. Vous savez qu'on est 45 conseillers, plus les techniciens, c'est inimaginable de passer des heures ensemble, et je le regrette, à l'heure actuelle.

Je vous propose de procéder comme on l'a déjà fait, c'est à dire de voter à la suite de l'ensemble des points. Je pense que ça va faciliter nos travaux. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur l'ordonnance?

Je donne la parole à Dirk De Block.

Je pense qu'il a un problème de connexion, alors je vais passer la parole à monsieur Ouassari. Monsieur De Block reviendra après.

M. Ouassari :

J'ai une simple question.

Quand est-ce que vous, vous prévoyez qu'on pourrait se réunir en présentiel avec toutes les mesures de sécurité qui s'imposent?

Mme la Présidente :

Je répondrai à toutes les questions en même temps.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Bonjour à toutes et à tous.

Effectivement, ma question c'est de pouvoir déterminer, au vu de la quasi majorité des ouvertures un peu partout, on parle d'accalmie concernant la pandémie.

Ma question serait : à quel moment, comme monsieur Ouassari l'a mis en avant, à quel moment vous envisageriez d'ouvrir la présence physique d'une certaine manière au conseil communal ?

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, est-ce que vous êtes revenu ?

M. De Block :

Il y a quand-même une série de communes qui réfléchissent à refaire les conseils en présentiel, en tout cas en partie. Je pense tout simplement que ce n'est plus possible de ne pas permettre aux citoyens de suivre nos débats comme avant.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Dans la mesure où nos conseils durent une éternité, je ne trouverais pas ça très judicieux. Deux heures ensemble, c'est un peu limite, mais 5, 6 heures, tant que tout le monde n'est pas vacciné, ça me paraît dangereux. Vous êtes médecin, vous savez ça mieux que moi. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je pense tout simplement qu'aujourd'hui c'est interdit. C'est interdit par les réglementations fédérales.

Monsieur Ben Salah, vous parliez d'accalmie, il n'y a pas une véritable accalmie. Nous sommes toujours à des taux très élevés de circulation du virus, nous sommes avec cette

menace des variants. Madame Evraud a tout à fait raison, passer des heures ensemble, même deux heures, madame Evraud, serait tout à fait imprudent aujourd'hui, même avec des masques. On considère qu'à partir de 15 minutes, même avec des masques, la sécurité n'est pas assurée, donc cela n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

En ce qui concerne la question de la date de la reprise en présentiel, malheureusement, je ne suis pas la bonne personne pour vous répondre, tout simplement parce que cette personne n'existe pas sur le territoire belge. Vous aurez noté que je prends l'ordonnance de mois en mois pour pouvoir décider au plus près de la réalité. Je ne suis absolument pas en mesure de vous dire quand nous pourrions nous réunir à nouveau en présentiel.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 33 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 33 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

2. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Institut Machtens - Convention entre l'Administration communale et l'asbl Service Emploi de Koekelberg pour l'occupation gratuite de locaux de cours à l'Institut Machtens en 2021 - Approbation.

Openbaar Onderwijs - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - « Institut Machtens » - Conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw « Service Emploi de Koekelberg » voor de gratis bezigheid van leslokalen bij het « Institut Machtens » in 2021 - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la convention entre notre administration communale et une Asbl koekelbergoise, 'Service Emploi', pour l'occupation de certains locaux à l'Institut Machtens. C'est une reconduction d'une convention bien connue avec un service qui accueille de nombreux molenbeekoïses.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

3. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 9 (Augusta Marcoux) - Nouvelle approbation - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 26 février 2021.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan voor school nr. 9 (Augusta Marcoux) - Nieuwe goedkeuring - Deadline Fédération Wallonie Bruxelles: 26 februari 2021.

Mme la Présidente :

Vous avez 3 points qui sont relativement semblables, qui concernent 3 de nos écoles, la 9, la 15 et 16. Ce sont des écoles qui avaient reçu des commentaires et des questions du DCO, délégué chargé aux objectifs, dans le cadre de l'élaboration des Plans de Pilotage. Tout a été répondu. Les réponses et les modifications sont passées en Copaloc cette semaine.

Je pense que l'on peut valider une nouvelle fois les Plans de Pilotage tels qu'ils ont été modifiés par les équipes et je remercie tout le travail qu'elles ont fourni et tout le travail précieux d'appui de l'instruction publique et de la cellule pédagogique à nos écoles pour pouvoir rentrer dans ce programme lourd mais intéressant des Plans de Pilotage.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 35 votes positifs, 3 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 35 positieve stemmen, 3 onthoudingen.*

4. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 15 (Les Lutins du Petit Bois) - Nouvelle approbation - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 5 mars 2021.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan voor school nr. 15 (Les Lutins du Petit Bois) - Nieuwe goedkeuring - Deadline Federatie Wallonië Brussel: 5 maart 2021.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 35 votes positifs, 3 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 35 positieve stemmen, 3 onthoudingen.*

5. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 16 (L'Ecole du Petit Bois) - Nouvelle approbation - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 5 mars 2021.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan voor school nr. 16 (L'Ecole du Petit Bois) - Nieuwe goedkeuring - Deadline Fédération Wallonie Bruxelles: 5 maart 2021.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 35 votes positifs, 3 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 35 positieve stemmen, 3 onthoudingen.*

6. Affaires juridiques - Modification du règlement communal du 24 juin 2015 relatif aux activités ambulantes et marchés.

Juridische zaken - Wijziging van de gemeentelijke reglement van 24 juni 2015 betreffende de ambulante activiteiten en markten.

Mme la Présidente :

On a ensuite avec quelques modifications au règlement qui régit nos activités de marchés et nos activités ambulantes.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont des questions par rapport à ça ou si Amet Gjanaj veut présenter ce point plus particulièrement? Ce sont de petites modifications.

M. Gjanaj :

Bonjour à toutes et tous. Ce sont juste des modifications qui sont faites pour assurer la sécurité des transactions lorsqu'il y a paiement, que ce paiement ne se passe plus à la caisse en mains, mais que cela se fasse par des virements et par des moyens sécurisés, pour ne plus avoir de cash à la caisse communale, c'est tout.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf :

Bonjour, ma question est simple.

Dans le décide, on informe le ministre président, mais on n'informe pas les autres ministres présidents de la communauté française et de la commune aussi, puisqu'ils sont partie prenante dans cette modification juridique. Pour quelles raisons?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

J'avais une petite question : au vu de cette modification, y a-t-il eu des problèmes de l'ordre d'échanges et de transmissions de liquide aux services mentionnés? Grosso modo, est-ce que vous avez eu connaissance qu'il y a eu de mauvaises transactions, voire des transactions frauduleuses ou autres? Je veux savoir si vous en avez eu connaissance.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Gjanaj pour vous répondre à tous les deux.

M. Gjanaj :

On va vérifier, pour ce qui concerne la question de monsieur Daïf.

Pour l'autre question, simplement vous dire que depuis qu'on a récupéré le marché du dimanche, vous savez qu'avant c'était une concession qui était accordée à une société, depuis qu'on l'a récupérée, cela a entraîné quand-même pas mal de paiements. Et le fait d'avoir beaucoup de paiements dans notre caisse communale, il n'y a pas de transactions frauduleuses, c'est simplement qu'avoir beaucoup d'argent dans la caisse communale, cela entraîne aussi qu'il faut chaque fois vider cette caisse, il faut aller mettre ça sur nos comptes. Et ça, c'est problématique parce que vous savez qu'il y a une histoire ancienne qui avait défrayé la chronique malheureusement. C'est pour éviter justement, du fait de cette récupération, d'éviter que cela ne se fasse comme ça. C'est aussi pratique puisque les personnes concernées paient les choses normalement par virement. Mais il y avait encore un petit moment un peu problématique du fait qu'on avait récupéré le marché du dimanche. Maintenant, avec cette modification-là, nous sommes tout à fait sécurisés. Mais il n'y avait pas de paiements frauduleux ou de tentatives frauduleuses ou quoi que ce soit. Non, ce n'est pas de cet ordre-là.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

**7. Département Infrastructures et Développement Urbain - Programme Politique de la Ville 2017-2020 - Approbation de la quatrième modification du programme.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsbeleid 2017-2020 - Goedkeuring van de vierde programmawijziging.**

Mme la Présidente :

C'est la quatrième modification du programme pour le programme Politique de la Ville qui couvrait les années 2017 à 2020. Ce sont des modifications à l'interne de l'enveloppe du programme pour utiliser au mieux les subsides régionaux.

Il y a trois types de modifications :

- une adaptation du mode de financement de certaines opérations.
- une adaptation du budget de plan financier au coût estimé, actualisé, une actualisation des coûts.
- une adaptation et une actualisation du contenu des fiches du coût des actions.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

J'ai deux questions précises.

La première concerne le Plan Lumière. Il y a une modification qui passe. La somme prévue à la base était de 647.000€, on est passé à 397.000€. J'aimerais comprendre cette modification.

La deuxième question concerne la guidance énergétique. Là également, il y a une baisse pour ce poste-là. Donc, j'aimerais également comprendre cette baisse, à quoi est-elle due? Merci madame la bourgmestre.

Mme la Présidente :

Très bien.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

C'était la même question pour le Plan Lumière.

Mais aussi, j'étais étonnée que Sampa était fort diminué aussi. Je me suis demandé, plus généralement, quels étaient les critères de choix et d'évolution qui ont été choisis ? Je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais la même question sur le Plan Lumière. C'est quand-même une grande diminution. Je voudrais savoir si vous avez décidé de diminuer vos ambitions sur ce Plan Lumière qui était demandé à pas mal de gens dans le quartier? Si vous allez le financer différemment?

Je vois qu'il y a pas mal d'augmentation dans le quartier Maritime. Est-ce que c'est en lien avec les infrastructures sportives de rue ou est-ce que vous pouvez expliquer particulièrement?

Finalement, je vois que pour le parc Menin, on augmente aussi le budget. Est-ce que vous pouvez expliquer brièvement de quoi il s'agit?

Mme la Présidente :

Oui, tout à fait.

Je vais expliquer, d'abord à partir du Plan Lumière. C'est une très bonne nouvelle. En fait, le Plan Lumière est simplement pris en charge par d'autres épaules. Donc, le Plan Lumière et les actions Plan Lumière restent les mêmes, mais elles sont en grande partie supportées finalement par Sibelga d'une part, sous ses missions de service public, et par Bruxelles-Mobilité d'autre part, pour tous les travaux sur les voiries régionales. On a pu se permettre du coup de récupérer des montants. Et les actions, par contre, restent les mêmes. Les montants récupérés permettent d'aller gonfler d'autres enveloppes, d'où un certain nombre des enveloppes que vous voyez monter qui, en fait, ont reçu l'argent qui a été mis dans le Plan Lumière par Sibelga et Bruxelles-Mobilité. L'argent vient, au lieu de venir de la poche du programme Politique de la Ville, il vient de Sibelga, il vient de Bruxelles-Mobilité et du coup, nous, dans notre enveloppe Politique de la Ville, on peut réaffecter à d'autres activités. C'est une très bonne nouvelle et c'est la principale nouvelle qui fait qu'on peut augmenter les enveloppes d'une série de projets.

En ce qui concerne la guidance énergétique. Il faut savoir qu'on a un poste subsidié vacant dans notre service des propriétés communales depuis le mois de mai 2020. Et ce poste-là, on a transféré l'argent qui y était lié en interne dans le point guidance énergétique pour pouvoir équilibrer le poste investissement de cette action-là puis, pour partie, au projet Hall des Sports Heyvaert et pour partie au projet CCM. Donc, là aussi, ce sont des réutilisations, une manière d'utiliser les sous autrement mais en fait, il n'y a pas de différence dans le programme réalisé.

En ce qui concerne le réaménagement du parc Menin et la question de monsieur De Block, on a finalement décidé un transfert interne du Plan Lumière de 224.094€ vers l'opération de réaménagement du parc Menin. Et du coup, le cofinancement prévu initialement de 240.000€ par le contrat de quartier est utilisé dans d'autres opérations du programme. Ce sont des transferts à l'intérieur de la même enveloppe. La vraie différence, c'est qu'on a pu faire porter à Sibelga et Bruxelles-Mobilité une série de budgets.

Madame Evraud, je n'ai pas souvenir que le Sampa soit impliqué dans ce point-ci. Je me demande si vous ne vous êtes pas trompée avec un autre point. C'est dans le point 8 parce que le Sampa n'est pas concerné par ce point. Moi, je vous ai répondu sur le point 7. Est-ce que ça vous va? Est-ce que vous voulez reprendre la parole? Madame Evraud, je vais répondre après sur le point 8 pour vous. Est-ce que j'ai répondu à vos questions?

M. Hamzaoui :

Si vous dites que les objectifs initiaux sont maintenus, il n'y a pas de réaction de ma part. Merci.

Mme la Présidente :

Ce sont des bonnes nouvelles en réalité, que cette prise en charge davantage du Plan Lumière par deux autres opérateurs.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Vous n'avez pas dit précisément quelles sont les nouvelles actions qui seraient subventionnées ou payées pour le parc Menin.

Mme la Présidente :

Je vais me tourner vers Jef Van Damme parce que je n'ai pas ça dans mes notes.

M. Van Damme :

L'action sur le parc de Menin ne change pas. D'ailleurs, le chantier va bientôt commencer. Mais ça nous permet justement d'éviter de devoir payer tout nous-mêmes, ça allège le budget communal. Finalement, cet argent va d'une poche vers une autre, à la différence que ce n'est pas de notre poche que ça sort. Mais le projet reste le même.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais posé la question de savoir si pour le quartier Maritime il y a de nouvelles actions qui sont prévues dans cette augmentation? Ou est-ce que c'est juste comme avec le parc Menin, c'est un autre financement ?

Mme la Présidente :

Ce sont les mêmes actions qui sont réalisées, simplement, on a pu avoir de l'argent en plus d'opérateurs extérieurs que sont Sibelga et Bruxelles-Mobilité. Et donc, c'est moins couteux pour la commune.

M. Van Damme :

Il faut dire aussi que c'est un programme qui est déjà terminé. On parle ici du programme 2017-2020. Ce sont en fait les queues de budgets. On essaie de répartir pour que les comptes soient en ordre. On ne peut plus lancer de nouveaux projets avec cet argent parce que le programme est en fait terminé.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

8. Département Infrastructure et Développement Urbain - Politique de la Ville 2021-2025 - Approbation des conventions entre la Commune et les associations bénéficiaires - Molenbeek Sport asbl, Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE), La J asbl, JES Stadlabo vzw, le Centre Communautaire Maritime Asbl, Molenbeek Formation, la Mission Locale de Molenbeek-St-Jean asbl, vzw Buurthuis Bonnevie - Maison de Quartier Bonnevie asbl. Département Infrastructure et Développement Urbain - Stadsbeleid 2021-2025 - Goedkeuring van de overeenkomsten tussen de Gemeente en de begunstigde verenigingen: Molenbeek Sport vzw, Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE), La J vzw - jeugdhuis, JES Stadlabo vzw, Gemeenschapscentrum Maritiem vzw, Molenbeek Formation, Mission Locale van Sint-Jans-Molenbeek vzw, vzw Buurthuis Bonnevie - Maison de Quartier Bonnevie asbl.

Mme la Présidente :

On va sur le nouveau programme Politique des Villes 2021-2025. Celui-là, vous vous souvenez, on l'avait approuvé et on en a déjà discuté deux fois ici. La suite, c'est simplement l'approbation des conventions entre la commune et les différentes associations de bénéficiaires.

Je vais essayer de prendre la question de madame Evraud, mais je dois dire que je ne la comprends pas très bien. Peut-être que vous pourriez la réexpliquer madame Evraud?

Mme Evraud :

Dans le tableau qui était dans le BOS, il y avait des montants répartis par année ou par plan, de mémoire, parce que je ne sais pas le voir en même temps que je vous vois. On parlait d'une somme d'un million, je ne sais plus les montants mais le montant était important pour le Sampa. Puis on arrivait à une somme assez dérisoire. J'ai été surprise et c'est pour ça que je voulais vous demander d'expliquer le tableau et pourquoi il y a une telle différence.

Mme la Présidente :

D'accord, deux choses.

La première, et je m'en réfère aux discussions qu'on a déjà eues deux fois dans ce conseil sur ce programme. C'est un programme dont la manière de financer de la région a changé, c'est étalé maintenant sur plus d'années qu'auparavant mais avec les mêmes sommes. Donc, on perd de l'argent par rapport aux années précédentes. C'est ce qui justifie une diminution des montants.

Par contre, en ce qui concerne la manière dont vous abordez les chiffres, je pense qu'il y a une confusion dans votre chef parce qu'il faut à tout moment distinguer les montants sur quatre ou cinq ans et les montants par année. Le dernier tableau que vous mentionnez est un montant par année et je pense que vous le comparez à un montant antérieur sur 5 ans ou sur 4 ans, peut-être même. On n'est pas du tout sur la même échelle. Je vous renvoie au débat qu'on a déjà eu sur ce sujet parce qu'on a déjà parlé deux fois de ces modifications du programme Politique des Villes et de la constitution du nouveau programme 2021-2025.

Madame Goris, pardon, j'ai répondu à madame Evraud avant de vous écouter, recevez mes excuses.

Mme Gilles-Goris :

Merci bien, deux petites remarques, d'abord, évidemment, on peut se réjouir du soutien aux associations. Le parent pauvre est un peu l'information. Mais bon, ce n'est pas ça la

question aujourd'hui. Par contre, je pense que Jan Gypers va être très content parce qu'il est encore nommé comme échevin dans la note concernant l'espace Bellevue et Molenbeek Formation. Cette note est peut-être à revoir.

Mme la Présidente :

Monsieur Hildgen, il faudrait peut-être demander aux services de corriger.

M. Hildgen :

Oui, tout à fait.

Mme Gilles-Goris :

J'en profite aussi, il n'y a pas grand-chose pour la lutte contre les stupéfiants. Je sais qu'on ne sait rien, qu'ici tout était établi, etc. Mais je veux quand-même tirer un peu la sonnette d'alarme pour ce qui se passe à ce niveau-là. Si dans les projets de quartiers, dans nos quartiers ici, le soutien aux jeunes, on pouvait prendre ça en compte aussi, je pense que ce serait un bienfait pour tous.

Mme la Présidente :

Vous avez tout à fait raison. Mais ici, ce qui s'est passé nous a fortement désolé puisqu'on a dû choisir à qui on donnait la même chose qu'avant et chez qui on allait diminuer un tout petit peu. En réalité, en ce qui concerne la formation, si ma mémoire est bonne, mais Jef Van Damme me corrigera si elle ne l'est pas, nous avons maintenu les montants prévus.

En ce qui concerne l'accompagnement des personnes en grande dépendance, les programmes continuent même s'ils ne sont pas subventionnés ici.

Les choix qu'on a dû faire ici, on n'a supprimé aucune activité, mais on n'a pas pu malheureusement en intégrer de nouvelles. Pourquoi? Parce qu'on est moins subsidié qu'avant et toutes les activités qui étaient portées par le programme précédent sont jugées comme des activités utiles, intéressantes, à plus-value, et qu'on n'a voulu en arrêter aucune. Donc, on n'a pas pu entrer de nouveaux programmes malheureusement, même si des choix ont été faits, je l'ai dit, pour maintenir l'existant ou diminuer légèrement l'enveloppe, et notamment Yes, je vais les recevoir la semaine prochaine parce que leur enveloppe a légèrement diminué. C'est le cas aussi d'une série d'autres gros opérateurs parce qu'on s'est dit que les gros opérateurs pouvaient plus facilement endosser une diminution que les tous petits quand les projets sont jugés utiles. On a aussi serré la facture du côté communal quand c'était nécessaire.

Mais je le répète, les choix qui ont été faits ont déjà fait l'objet deux fois de débats dans le conseil et malheureusement, bien malheureusement, nous sommes moins subsidiés qu'auparavant dans ce subside Politique de la Ville par la région.

Je vous propose d'aller au point suivant.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

9. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » - Approbation de la deuxième modification du programme de base.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rondon Westpark - Goedkeuring van de tweede programmawijziging van het basisdossier.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une modification plutôt technique, avec des modifications de tableaux budgétaires dans le programme de base du contrat de quartier durable autour du parc de l'Ouest. En réalité, il n'y a pas grand-chose qui change par rapport à ce qu'on vous a déjà présenté et, si je ne me trompe pas, c'est aussi la troisième fois que vous voyez ce point. Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir?

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daïf :

C'est par rapport à l'aménagement de cet espace Decock, c'est aujourd'hui qu'on parle de ça ? De cet espace avec la rue Decock qui deviendra quasi piétonnière ou uniquement on niveau des finances ?

Mme la Présidente :

Ici, on ne modifie en rien ce que vous avez déjà décidé par le passé. On adapte juste les montants budgétaires à ce qui est déjà dans le pipe-line et ce qui va avancer très vite et moins vite. Il n'y a pas de nouveautés.

Par contre, je vais peut-être m'exprimer un instant sur la rue Jean-Baptiste Decock, c'est très important. La rue Jean-Baptiste Decock figure à plusieurs titres dans ce programme. Le choix qui a été mis sur les rails par le collège précédent, et que nous poursuivons, c'est un choix d'un quartier apaisé où il y aurait effectivement moins de voitures en surface dans la rue Jean-Baptiste Decock. L'idée étant de relocaliser les voitures parkées pour la plupart dans le parking dont vous nous avez déjà, en tant que société du logement délégué, je pense, la gestion ou si ce n'est pas encore formalisé, ça va l'être. Et donc, l'idée que poursuit le Collège, qui a été beaucoup débattue et qui est un peu nouvelle, nous ferons figure de pionniers, je pense, au niveau de la région, si on y arrive, c'est de pouvoir laisser l'accès gratuit aux riverains. L'idée sera que la carte riverain donne accès à une place de parking en-dessous des bâtiments actuels du Logement Molenbeekois, de manière telle que le quartier soit apaisé avec une vraie qualité de vie supplémentaire sans empiéter sur les possibilités des propriétaires actuels de voitures. C'est un équilibre qui n'est pas facile. Ça va nous demander beaucoup de travail créatif parce que, je le répète, ce ne sont pas des choses qui ont été souvent réalisées. Ce matin, en conférence des bourgmestres, on a à nouveau parlé de la question des véhicules en voirie, hors voirie, de la politique de stationnement, il y a une nouvelle ordonnance en matière de stationnement qui est sur les rails. Pendant la conférence des bourgmestres, j'ai eu l'occasion d'interpeller la ministre sur la situation de nos quartiers denses et populaires et d'insister sur la nécessité de pouvoir ouvrir les vannes du parking hors voirie, de nous soutenir dans le parking hors voirie pour pouvoir garantir à la fois une qualité de vie meilleure dans les quartiers et la possession malgré tout pour les familles qui en ont besoin, d'une voiture.

C'est le programme ambitieux qu'on porte à la rue Jean-Baptiste Decock. Ce n'était pas chose aisée. Jef Van Damme, pour les travaux publics, et Abdellah Achaoui, pour la mobilité et le stationnement, sont occupés au nom du collège sur ce programme.

Oui allez-y. Par contre, je ne vais pas prendre les autres qui s'inscrivent après parce que là, sinon, je suis mal partie à faire respecter le règlement d'ordre intérieur. Vous devez m'aider, les conseillers, jusqu'à ce qu'on le change.

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je souhaite juste attirer l'attention sur tant de remarques du Logement Molenbeekois qui ont été faites sur l'avant-projet projet de l'aménagement de la place. C'est un aménagement important. Comme vous venez de le dire, nous avons cédé le droit de superficie mais néanmoins, il y aura une rue qui va faire la jonction entre la rue de Lessines et Jean-Baptiste Decock. On s'inquiète un peu par rapport à nos remarques du Logement Molenbeekois, notamment en matière de sécurité.

-comment va-t-on gérer l'espace beaucoup plus au niveau sécurité ?

-l'espace qui sera géré par les Asbl, derrière les logements sociaux qui vont profiter d'un espace pour faire des jardins.

-il y avait certaines remarques aussi par rapport à des installations de poubelles enterrées. Je m'inquiète aussi, s'il n'est pas bien géré, ça peut être un dépôt clandestin. Nous n'avons pas, surtout dans les logements qui sont implantés, où il y a environ, pour le Logement Molenbeekois, environ 280 logements. Donc c'est quand-même, je m'interroge beaucoup par rapport à ça, il faut faire très attention.

-il y a aussi certaines remarques pour l'accessibilité, puisque la place ne pourra pas donner accès aux voitures, il y a les PMR, les personnes âgées.

-l'entretien, j'avais demandé aussi qu'on prenne l'entretien de l'ensemble de ce qui est autour des logements sociaux.

Voilà, je souhaitais tout simplement attirer l'attention. Avant de demander le permis d'urbanisme par rapport à ça, qu'on reprenne contact avec le Logement Molenbeekois et qu'on s'assure que toutes les remarques que nous avons émises soient prises en compte, par rapport à cela et principalement par rapport à la sécurisation de cet espace.

Aussi sur le point que vous venez d'évoquer, madame la bourgmestre, concernant la suppression de 90 places environ sur la voie publique. Comme je suis voisin de la rue, j'habite à 100m de la rue, je connais bien le quartier, évidemment je pense qu'il y aura une pression terrible, tout le monde ne va pas aller dans le parking et le parking -2. Je ne sais pas encore comment vous allez gérer parce que ce sera complètement gestion communale et je souhaiterais vivement, en tant que président du Logement Molenbeekois, qu'il y ait une gestion efficace de cet espace et de ce parking parce que sinon, nous aurons des problèmes multipliés par dix ailleurs. Supprimer 90 places sur la voie publique, ces parkings-là vont se retrouver dans les autres rues, cette pression-là on va la retrouver ailleurs. On a déjà des difficultés à trouver un emplacement, c'est très dur, mais en plus supprimer 90 places, ça va être dur, même si le projet sur le plan esthétique ou environnemental, permettre un beau parc, c'est beau, mais d'un autre côté, il faut trouver une solution à cette suppression de 90 places de parking.

Mme la Présidente :

Tout à fait. Ecoutez, en ce qui concerne la propreté, j'ai eu l'attention attirée sur ce point déjà par l'échevine et je l'en remercie. Je prends des contacts pour qu'on puisse effectivement bénéficier d'enterrés et d'enterrés à hauteur de ce que mérite le Logement Molenbeekois, c'est plus que ce qui était prévu, je pense, au départ et je vais faire en sorte que si c'est de l'enterré, c'est de l'enterré qui est suffisant et on n'est pas dans le problème dont vous parlez.

En ce qui concerne la sécurité, les remarques ont déjà été débattues et entendues. Vous pouvez être rassuré. C'est une préoccupation constante pour moi à chaque fois qu'il y a un nouveau projet, d'ailleurs vous pouvez demander à mes collègues échevins, je les tanne avec ça. La sécurité est au cœur des aménagements urbains qu'on met en place aujourd'hui.

Sur le nombre de places qu'on pourrait mettre à disposition des riverains, je pense qu'il est supérieur, largement supérieur au nombre de places perdues, je ne suis pas à ce stade inquiète. Evidemment, je l'ai dit, il s'agit d'un projet nouveau, d'un projet original et, je pense, pionnier. Je crois que c'est l'avenir de nos quartiers. Vous savez, aux Etats-Unis, dès les années '80, les parkings étaient en-dessous, étaient dedans, ils n'étaient plus en rue. Et la pression automobile y est extrêmement forte, rien à voir avec chez nous et cependant, les voitures ne tournent pas dans les rues pour se garer, elles trouvent une place beaucoup plus facilement et leurs villes sont tout-à-fait différentes des nôtres. Loin de moi l'idée de nous comparer, point par point. Mais sur ce point précis, je pense qu'apporter cette solution-là où en surface, on peut avoir un quartier qui est plus vert, qui est plus sécurisant pour nos enfants, pour jouer, où la mobilité est plus tranquille, plus douce et où on maintient malgré tous les propositions de stationnement en suffisance pour les riverains, je pense que c'est l'avenir de nos quartiers sauf à dire qu'on veut en chasser certains, ce que je ne veux pas, je veux que chacun puisse rester, y compris ceux qui ont besoin de leur voiture pour transporter leur vieille maman, leur vieux papa ou leurs cinq enfants, c'est vital pour nos quartiers. Ce projet, c'est un projet important, c'est un projet novateur et c'est un projet pour lequel j'espère pouvoir compter à l'avenir, comme cela a été le cas déjà lors des précédents conseils, sur votre soutien.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 35 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 35 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 1 « Citroën-Vergote » - Opération 2.1 "Square du Laekenveld" - Convention de subvention.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract (SVC) 1 « Citroën-Vergote » - Operatie 2.1 "Laekenveldsquare" - Subsidieovereenkomst.

Mme la Présidente :

C'est une très bonne nouvelle. C'est dans le cadre du contrat de rénovation urbaine Citroën-Vergote. On est de l'autre côté de la commune, du côté du Maritime. On a l'occasion d'obtenir 250.000€ de plus pour le réaménagement du Laekenveld, le square du Laekenveld. C'est une excellente nouvelle et je vous propose de l'applaudir.

Mme Evraud :

Madame la présidente, j'avais une question.

Mme la Présidente :

Vous aviez une question sur la bonne nouvelle du square du Laekenveld ? Allez-y!

Mme Evraud :

Est-ce que on ne pourrait pas donner au parc le nom d'une femme plutôt que de débaptiser un tunnel? C'est quand-même plus glorieux de donner un nom de femme à un parc qu'à un tunnel.

Mme la Présidente :

Monsieur Ikazban, vous vouliez intervenir sur le point 10 aussi ou sur le 11 ?

M. Ikazban :

Effectivement, sur le point 10 aussi.

Mme la Présidente :

Allez-y.

M. Ikazban :

Merci beaucoup.

D'abord, je voudrais vous féliciter pour cette bonne nouvelle.

Ma deuxième question: est-ce que dans l'aménagement de ce square dont on a grandement besoin, c'est tout bénéfice pour le quartier, est-ce qu'il est prévu un projet dont on a parlé il y a très longtemps, je ne sais pas si c'est toujours dans les cartons, de créer un accès vers le parc à l'arrière du côté de Tour & Taxis ? Est-ce qu'il est prévu ? Parce qu'à un moment donné il a été question, il y a eu des débats là-dessus, je ne vais pas rentrer dans les détails....

Mme la Présidente :

C'est exactement le but en fait.

M. Ikazban :

Non seulement je vous félicite pour l'opération mais pour rappeler à tout le monde, vous avez été un peu trop modeste dans la présentation, c'est qu'on a une vue panoramique exceptionnelle du site Tour & Taxis à partir de Molenbeek. Ça pourrait devenir un lieu touristique extrêmement intéressant dans Bruxelles, on va en faire la publicité.

Mme la Présidente :

On va venir avec un très, très beau projet. On a déjà travaillé dessus pour effectivement cette connexion nouvelle, très belle, avec un bel accès. On a plaidé pour qu'il y ait un accès PMR et un accès monumental entre le Laekenveld et Tour & Taxis. Donc, effectivement, c'est de ça dont il s'agit. Et ça va être, à mon avis, ça va être très, très bien.

M. Ikazban :

Si je peux me permettre, parce que je trouve vraiment que le projet est magnifique. On a une vue panoramique exceptionnelle du côté du palais de justice à Bruxelles, des moyens ont été trouvés pour y aménager un ascenseur, vous avez vu, il a beaucoup de succès également. Je pense que ce côté-là pourrait être très intéressant à l'avenir de ce point de vue également. Bravo en tout cas et j'encourage vraiment le collègue et la commune à faire briller encore plus notre belle commune de Molenbeek et ce quartier avec cette vue panoramique qui est déjà exceptionnelle, mais qui sera, une fois aménagée, encore plus belle.

Mme la Présidente :

Tout à fait. Malheureusement, je pense que l'ascenseur ne pourra pas être tenu parce qu'il coûte encore plus cher. C'est quelque chose que j'avais suggéré et on verra si l'idée fait son chemin ou pas. Mais je pense qu'on n'aura pas, malheureusement, un budget qui ira jusque-là mais on aura déjà une connexion, y compris avec un accès PMR. On sait que les PMR, là, ça va être beaucoup des mamans avec des poussettes qui pourront aller du coup du haut du quartier Maritime vers la promenade dans Tour & Taxis. Donc ce sera vraiment quelque chose de très agréable aussi, en dehors de la vue très belle dont vous avez parlé.

M. Ikazban :

Merci et comptez sur moi pour continuer à plaider cette revendication auprès de la région.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

11. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 234 § 2 et 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

Mme la Présidente :

La communication des décisions en matière de marchés publics dont vous avez pris connaissance, de tous les marchés publics qu'on devait vous transmettre, la séance du 29/12 la séance du 28/01.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 36 votes positifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 36 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

12. Propriétés communales - Décisions d'attribution des logements communaux - Approbation du rapport d'activité pour l'année 2020. Gemeentelijke eigendommen - Beslissingen over de toewijzing van gemeentelijke woningen - Goedkeuring van het activiteitenverslag voor het jaar 2020.

Mme la Présidente :

Le rapport d'activité en ce qui concerne les décisions d'attribution des logements communaux. Rapport d'activité classique sur le travail de la commission d'attribution des logements. Monsieur Mahy, est-ce que vous voulez le présenter ou dire un mot ? Allez-y.

M. l'échevin Mahy :

Merci beaucoup de me donner la parole.

Effectivement, ici, nous vous soumettons un compte rendu de ces activités de la commission d'attribution des logements communaux. Je n'ai pas personnellement rédigé ce rapport. Je rappelle que ce n'est pas l'échevin du logement qui décide de la mutation ou de l'attribution des logements communaux, mais une commission, une commission qui s'appelle la commission d'attribution des logements communaux.

Pour rappel, ses membres appartiennent à la fois au Logement Molenbeekois, au relais CPAS, également à l'administration communale, Développement Urbain notamment, SCAV également, l'Asbl Bonnevie, l'ALMK et également un autre service de la commune, les Propriétés Communales.

Les membres de la CALC appliquent tout simplement le règlement d'attribution que vous avez voté ici dans ce conseil. C'est, une fois n'est pas coutume, c'est la première fois que nous informons le conseil des décisions prises par la CALC, c'est sur une année, de manière synthétique, il est vrai, c'est le choix de la CALC de procéder comme cela.

Donc, si vous avez des questions précises par rapport à ce tableau, c'est vrai, il est très, très synthétique. Mais si vous avez des questions précises, qui ne concernent bien sûr pas l'identité des bénéficiaires locataires, n'hésitez pas à me communiquer vos questions et je les transmettrai à la CALC si je ne peux pas y répondre.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je profite de l'occasion de ce rapport pour demander au collège, évidemment, avec la crise de logement que nous vivons, que nous connaissons, il me revient que maintenant on n'a pas présenté un plan de logement et une stratégie de logement. J'aurais souhaité, à cette occasion-là, que vous nous présentiez un peu si le collège à l'intention d'un plan logement, d'augmentation ou de rénovation ou d'autres, notamment en matière d'augmentation.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai peur que Mohamed Daif fasse la même remarque que celle que je voulais faire à présent, mais je profite simplement de ce point pour rappeler, pour rendre à César ce qui est à César. L'attribution des logements communaux est dépolitisée depuis un certain nombre d'années. Elle a été réalisée, quand j'étais échevin, à l'initiative de mon Mohamed Daif, mon collègue, c'est important de le rappeler. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

J'inscris encore monsieur De Block. Si quelqu'un veut encore s'inscrire dans le débat, c'est maintenant ou jamais.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Pouvez-vous dire quel est le délai d'attente ? Combien de gens et quel délai d'attente en moyenne aujourd'hui pour un logement communal ?

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Monsieur Mahy, je vous laisse répondre aux questions.

M. l'échevin Mahy :

La prochaine étape, monsieur Daif parle de plan de logement, effectivement. Nous reviendrons ici en conseil avec ce texte, bien que nous avons déjà fait ce travail en établissant les actions qui seront prises par nos partenaires régionaux, principalement, et dans le cadre des contrats de quartier bien sûr. Il faut savoir que l'argent, principalement, vient de ces sources. Nous viendrons dans un premier temps, avec une modification de bon aloi du règlement d'attribution qui doit être peaufiné pour être beaucoup plus actualisé, dans la meilleure pratique possible.

Pour répondre à la question de monsieur De Block : les délais d'attente sont très variables en fonction des personnes qui demandent. Une personne seule ou une personne avec beaucoup d'enfants, c'est très, très variable. Mais effectivement, nous ne sommes pas dans des délais très courts, c'est le moins que l'on puisse dire, ça se compte minimum en mois, voire en années et parfois de nombreuses années. Plus les familles comportent de nombreux enfants et demandent des grands logements de cinq ou six chambres, évidemment, les délais d'attente sont longs parce que les unités, il n'y en a pas beaucoup même si, à chaque projet que l'on poursuit dans des constructions de logements sociaux communaux, nous privilégions maintenant depuis plusieurs années des grands logements. Et même dans le cadre du Logement Molenbeekois, eux-mêmes font ce genre de choix lors des grosses rénovations. Ils réunissent des logements plus petits pour en faire de plus grands logements. Je n'ai pas de délais précis parce que tout simplement, c'est très, très variable. Les compositions des ménages ont chacune leur propre timing parce que c'est de plus en plus compliqué, plus on a d'enfants, plus c'est compliqué et plus il faut attendre pour avoir un logement, un grand logement.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahy. Est-ce qu'un des conseillers veut reprendre la parole après la réponse de l'échevin?

Je demande de ne plus s'inscrire après sur le même point parce que ça ce n'est pas possible pour moi, ça n'organise pas bien les débats. Alors on va au point suivant. Merci beaucoup.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**13. Economat - Nouvelle loi communale article 234 par. 3 et 4 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 par. 3 en 4 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

Mme la Présidente :

De nouveau des communications sur les marchés publics, du début du mois de janvier et du mois de février.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**14. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Budget 2021.
Financieën - Kerkfabriek Sint Remigius - Begroting 2021.**

Mme la Présidente :

Je vous propose de traiter l'ensemble des points qui concernent les fabriques d'église. Ce sont les points 14 à 18. Je ne sais pas s'il y a des questions? Ce sont des points classiques, vous savez qu'on doit intervenir dans l'équilibre des fabriques.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**15. Finances - Fabrique d'église Saint-Jean Baptiste - Budget 2021.
Financieën - Kerkfabriek Sint-Jan de Doper - Begroting 2021.**

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**16. Finances - Fabrique d'église Sainte Barbe - Budget 2021.
Financieën - Kerkfabriek Sint Barbara - Begroting 2021.**

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**17. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Budget 2021.
Financieën - Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Begroting 2021.**

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**18. Finances - Fabrique d'église Résurrection - Budget 2021.
Financieën - Kerkfabriek Verrijzenis - Begroting 2021.**

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**19. Recette Communale - Mise à disposition d'une provision de fonds de caisse sous forme du produit easycard pour le service Informatique.
Gemeenteontvangerij -Terbeschikkingstelling van een kasmiddelenfonds onder de vorm van het product easycard voor de dienst informatica.**

Mme la Présidente :

Une EasyCard pour le service informatique. Je ne sais pas si ça appelle beaucoup de questions. Personne ne s'inscrit. OK, je vous remercie. Monsieur Sumlu, vous voulez vous inscrire sur le 19?

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je voulais juste savoir effectivement : cette EasyCard, c'est un produit, évidemment, de Belfius. Donc, je voulais savoir pour quel type d'achats et quel type de magasins cette carte sera utilisée ? Par exemple, si ces achats sont faits dans des petits magasins molenbeekoïsi qui ne possèdent pas de terminal de paiement électronique, est-ce que ces magasins-là seront pénalisés ou non? Est-ce qu'il existe aussi une traçabilité, un justificatif de toutes ces dépenses? Je voudrais avoir quelques précisions.

Mme la Présidente :

Tout à fait. Je vais passer la parole à l'échevin des Finances qui a en charge la recette, mais aussi l'économat et qui va vous répondre sur ce point.

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

C'est un peu dans la prolongation de ce dont notre collègue échevin, monsieur Gjanaj, a parlé tout à l'heure. Pour éviter que l'argent circule dans la commune, que ce soit à la caisse communale ou dans les différents services, on essaie d'automatiser. Ce n'est pas qu'on est fana de l'automatisation, parce qu'on sait que, comme vous venez de le dire, pour les petits magasins qui n'ont pas de système de cartes, ça peut être ennuyant mais nous, ce qu'on veut éviter, évidemment, c'est le vol ou la perte d'argent. On a décidé de mettre cette EasyCard. Justement, cette carte va permettre d'avoir un meilleur suivi puisqu'on aura le détail des dépenses. Donc ça, ça répond à votre question.

Évidemment, c'est vraiment utilisé en cas d'urgence. Il y a maintenant déjà presque un an, on a dû mettre un modem en urgence parce qu'il y avait une rupture de ligne, si on doit faire notre commande via le CIRB et ainsi de suite, ça aurait été trop long. En général, on va quand-même dans des magasins, et ce n'est pas pour négliger les magasins molenbeekoïsi, et ça peut être un magasin molenbeekoïsi, mais en général, le matériel qu'on a besoin, en général c'est par un paiement par carte. Voilà ce que je peux dire sur le sujet.

M. Sumlu :

Merci.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**20. Recette communale - Contrat-Cadre produits dérivés personnes morales (Edition 2020) et Contrat EMIR de déclaration obligatoire avec ING Belgique SA.
Gemeenteontvangerij - Raamcontract afgeleide producten rechtspersonen (Editie 2020)
en Overeenkomst voor verplichte rapportage onder EMIR met ING België N.V.**

Mme la Présidente :

Le point suivant est un point important et je vais laisser l'échevin des Finances vous le présenter. Il s'agit d'un nouveau contrat-cadre produits dérivés personnes morales avec ING Belgique qui va permettre une gestion de la dette un peu différente de celle qui a cours actuellement.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Vous savez qu'on n'a pas mal d'emprunts. Il ne faut pas non plus paniquer dans le sens où ce sont uniquement les emprunts chez ING et ce n'est pas là que nous avons la plus grosse partie. Mais la formule qu'on met en place, vous avez peut-être vu dans le texte où à certains endroits, on parle de produits dérivés, mais ça n'a rien à voir avec les produits dérivés qui malheureusement, je crois que c'était déjà en 2008, 2009, ont fait une fameuse perturbation dans le système monétaire financier. Ici, c'est vraiment pour se couvrir des taux d'intérêt. Actuellement, sur ces emprunts, on a des taux très, très bas et ça permettra avec cette couverture, de garantir ce taux. C'est à la fois complexe et assez simple et c'est ce qu'on appelle une gestion en bon père de famille pour nous protéger des taux. On ne prend pas de risques et ça nous garantit de bons taux. J'ai une documentation parce que ça peut vite prendre du temps à expliquer. J'ai de la documentation pour ceux qui seraient intéressés.

Mme la Présidente :

C'est donc une gestion active de la dette qui va permettre de diminuer la charge des intérêts pour certains de nos emprunts sur deux exercices budgétaires avec des taux variables bas, variables de manière telle qu'on est assuré de ne pas être perdant au final, c'est le principe.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Deux questions courtes.

La première chose : actuellement les taux sont tellement bas, pourquoi ne pas garder le fixe? Parce que si c'est un fixe, théoriquement, le taux restera toujours le même. Donc, pourquoi aller vers un taux variable?

Deuxième question : quels sont les produits dérivés que la commune utilise ? Parce qu'ils doivent quand-même exister. J'aimerais bien avoir quelques explications autour de ça. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Je souhaite savoir : est-ce qu'on a appliqué la loi ? Est-ce qu'on ne peut pas faire appel à un marché public ? Et comment on a choisi ING pour gérer les dettes ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je commence par la question de monsieur Daif.

Oui, il y a bien eu, en son temps, au moment où on a fait l'emprunt, la receveuse a en effet bien fait les appels de marchés. Ici, ce sont des emprunts qui existent déjà et c'est avec des taux variables. Et c'est justement pour ça que ING nous propose cette couverture. Ce ne sont pas des nouveaux prêts, c'est uniquement ING qui nous conseille de faire ceci. Et ils nous ont bien expliqué. Ça, c'est pour le choix.

Monsieur Sumlu, ce que vous voulez savoir, c'est la somme des emprunts? Je ne me souviens plus bien.

M. Sumlu :

Non, je voulais dire simplement que vu que les taux sont tellement bas, pourquoi n'est-ce pas un fixe invariable ? Effectivement, évidemment, il y a des indemnités aussi. Par exemple, si demain, dans les conditions, maintenant, on passe à un taux invariable, si j'ai bien compris dans les explications, il est marqué qu'à un moment donné, nous ne pouvons pas changer ce taux variable. Si nous le changeons par la suite, nous devons payer quand-même des indemnités à ING. Donc vraiment, je voudrais savoir pourquoi arriver à un taux variable si, en étant dans une période avec les taux qui sont tellement bas, pourquoi ne pas garder le fixe? Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Justement, nous avons à l'époque pris un taux variable. C'est pour garantir ce taux variable. On ne peut pas toujours passer d'un taux variable à un taux fixe, ça dépend du moment où on a signé le contrat. Maintenant, l'indemnité, oui, cela fait partie du contrat, mais il y a peu de chances ou peu de raisons qu'on doive faire une rupture de contrat à ce niveau-là. Je peux vérifier pour savoir exactement quels vont être les montants.

M. Sumlu :

Et aussi sur le type de produits dérivés que la commune utilise. C'était ma deuxième question, merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

A ma connaissance, mais je vais quand-même demander à la receveuse, à moins que monsieur le secrétaire soit au courant aussi, puisqu'il est très proche aussi des finances, je ne pense pas qu'on ait tellement utilisé des produits dérivés, vu justement les risques si on ne

gère pas bien cela. Comme je dis, ici, c'est tout simple, c'est juste une couverture. Donc on ne commence pas à gérer comme avec les prêts hypothécaires où on a revendu des prêts hypothécaires à d'autres. Ici, c'est vraiment quelque chose de tout simple.

Monsieur Hildgen, est-ce que vous auriez un complément d'information?

M. Hildgen, Secrétaire adjoint :

Non, du tout monsieur. Vous avez raison, les produits dérivés sont très peu usités, pour ne pas dire plus usités du tout maintenant à la commune. Cette période-là est passée et pour le reste, je confirme ce que vous dites.

Premièrement, la proposition de ING ici relève du fait que c'est le contrat annuel qui a été fait l'année passée avec ING qui gère les emprunts qui ont été donnés à l'origine par ING. Donc c'est normal que nous passions chez eux pour la gestion active de la dette, cela fait partie du marché initial. C'est simplement un avenant qu'ils demandent de signer pour qu'on soit en ordre au niveau légal par rapport aux opérations.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Merci monsieur.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf :

Ce n'est pas la gestion de la dette globale de la commune ? C'est uniquement la partie de la dette d'ING ? Parce que s'il s'agit de la gestion globale de la dette...

Mme la Présidente :

Non, c'est la partie ING d'une partie de la dette. Donc, c'est une partie d'une partie de la dette ING, les exercices budgétaires 2021-2022. C'est limité quand-même.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Nos plus gros montants sont chez Belfius. Juste pour info.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 35 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 35 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

21. Charroi - Déclassement de 11 véhicules utilitaires Zone de basses émissions. Wagens - Schrapping van elf bestelwagens met laadbak - Lage-emissiezone.

Mme la Présidente :

C'est le déclassement de 11 véhicules utilitaires suite à l'entrée en vigueur de la zone de basse émission. Je ne sais pas s'il y a des personnes qui veulent s'inscrire.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Juste trois petites réflexions.

La première : effectivement, on est dans la réflexion d'une verdurisation, comme on dit, de la flotte communale. Je voudrais savoir s'il est prévu de remplacer ces véhicules classiques par des véhicules légers de type cyclomoteurs, vélos-cargo et autres en fonction de l'utilisation que nous avons ?

Deuxième question : est-ce qu'on ne pourrait pas partager ces véhicules avec la population molenbeekoise à partir du moment où ils ne sont pas utilisés? C'est une forme de mutualisation.

Et troisième réflexion-question : est-ce qu'il y aura une sorte de formation qui sera prévue? Une sorte de formation prévention pour les utilisateurs de ces véhicules communaux, comme par exemple la conduite défensive, couper le moteur à l'arrêt, respect du 30 ainsi de suite?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Que vont devenir les véhicules déclassés?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Il est marqué dans la note que ceux-ci vont être revendus. Je voulais quand-même appuyer sur la question un peu étonnante : on ne peut plus les utiliser à Bruxelles mais on les revend pour les utiliser à l'extérieur ? Ce sont quand-même des politiques qui n'ont pas beaucoup de sens. Ce n'est pas lié à la commune, évidemment, mais si on réfléchit un peu plus loin, s'ils sont polluants pour nous, ils sont aussi polluants pour d'autres. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur là où ils seront revendus et savoir où ils vont aller polluer? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Puisqu'il faut remplacer ces voitures, le charroi, je voudrais savoir si le collègue a l'intention d'acheter des voitures électriques qui coûtent évidemment beaucoup plus cher par rapport à des voitures hybrides par exemple?

Mme la Présidente :

Je pense que l'échevin du charroi, c'est madame Garcia Fernandez. Mais je vois que monsieur Achaoui s'est aussi inscrit dans le débat, c'est un peu bizarre monsieur Achaoui. L'échevin du charroi, c'est bien Gloria Garcia Fernandez à qui je vais passer la parole.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Je vais d'abord répondre à madame Goris qui demande où seront vendus ou vers où partiront les véhicules. Dès que le conseil communal aura donné son accord, le cahier spécial des charges et le formulaire d'offre seront mis en ligne sur le site de Molenbeek et quiconque sera intéressé pourra remettre offre pour les lots de son choix. A ce stade, je ne peux pas encore répondre à votre question.

La question qui portait sur la formation. Il faut savoir que tous nos chauffeurs reçoivent évidemment une formation en matière de conduite des différents véhicules. Ces formations sont données par la BP. Il y a aussi des formations de recyclage pour les mêmes chauffeurs.

Quelle était votre autre question, monsieur Sumlu?

Mme la Présidente :

La mutualisation des véhicules.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

La mutualisation des véhicules au sein de la commune, c'est quelque chose qui se fait déjà. Il y a des véhicules qui sont utilisés par plusieurs services. Donc, c'est quelque chose qui se fait déjà et qui continuera bien entendu.

Je ne sais pas, je m'excuse, j'ai été un peu distraite, je n'ai pas entendu toutes les autres questions. Vous aviez encore une question je pense monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

C'est dans la présentation qu'on a eue pendant la section réunie de lundi. On y parlait, on imaginait Bruxelles, Molenbeek, dans vingt ans, certaines habitudes changent et je voulais savoir, dans cette réflexion de la reverdurisation de la flotte, est-ce que parfois, on peut changer nos habitudes en disant que certains véhicules classiques pourront être remplacés par d'autres véhicules? Et qui sont de type léger, par exemple, les cyclomoteurs et autres?

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Oui, nous avons des cyclomoteurs déjà ou nous avons aussi des vélos-cargos. Je pense qu'il y en a deux. C'est peut-être pour ça que monsieur Achaoui s'est inscrit à la question. C'est un point pour lequel il pourra répondre mais c'est déjà le cas dans la commune, monsieur Sumlu.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Achaoui s'il a un élément de réponse supplémentaire

M. l'échevin Achaoui :

Oui je vais apporter des éléments de réponse par rapport à cette thématique qui semble être intéressante.

Pas plus tard qu'hier dans le bureau du CA de Sibelga, qui, comme vous le savez, est le partenaire au niveau de la région, on a lancé plusieurs initiatives, que ce soit au niveau du voltaïque, mais également précisément dans le changement et dans le remplacement du charroi. C'est un projet qui est ambitieux, qui est MobiClick, qui est une centrale d'achat et elle va travailler étroitement avec toutes les communes pour justement, dans le cadre du changement de leur parc automobile, s'inscrivant évidemment dans toutes les thématiques que vous avez évoquées. Je pense que c'est une très bonne initiative de la région et je voulais, à ce titre, la préciser, madame la bourgmestre.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Achaoui.

Est-ce qu'un des conseillers veut rebondir encore une fois après la réponse des échevins?

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf :

Oui, parce que je n'ai pas reçu de réponse à ma question, c'est-à-dire : en renouvelant le charroi, est-ce que le collège a l'intention de choisir les voitures hybrides ou électriques?

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Oui, tout à fait monsieur Daïf. C'est d'ailleurs le cas pour un des derniers véhicules qui a été acheté, le véhicule de la bourgmestre, notamment.

Mme la Présidente :

Je dois dire qu'on a déjà plusieurs véhicules hybrides. Le véhicule des gardiens de la paix qui donne bonne satisfaction. Je pense que le véhicule partagé avec le service informatique est aussi un véhicule hybride. Donc, effectivement, il y a une transition qui est amorcée déjà dans la commune.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**22. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl S.B.A.B.A.
Internationale Betrekkingen - Toekenning van subsidie aan S.B.A.B.A. vzw.**

Mme la Présidente :

Le point concerne l'octroi d'un subside à l'Asbl SBABA, qui est une Asbl qui lutte contre une pathologie, le spina bifida. On donne à l'Asbl SBABA 1.200€ du budget 2021 dans le cadre des relations internationales de notre commune.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Ce n'est pas par rapport à ce subsidé-là mais par rapport aux relations internationales en général. Il me revient qu'on n'a plus entendu parler des autres projets qu'on a avec les relations internationales. Qu'en est-il? Est-ce qu'on est toujours jumelé avec M'Bour et Mokrisset ?

Mme la Présidente :

Je pense qu'on n'a pas bougé sur ce sujet, mais ce n'est pas tout à fait le bon cadre pour poser cette question. Je crois que ce ne serait peut-être pas mal d'introduire une nouvelle interpellation ou des questions écrites à ce sujet. Maintenant, si madame Schepmans, qui est en charge des relations internationales, veut vous répondre, évidemment, je lui laisse la parole. Je ne sais pas si elle est avec nous, c'est un peu l'inconvénient des vidéoconférences. Je vais regarder si elle est là. Je crois qu'elle n'est pas avec nous.

Je vous propose, monsieur Mahdaoui, de soit déposer une ou deux questions écrites, soit une interpellation pour le prochain conseil.

M. Mahdaoui :

Je ferai ça, madame la bourgmestre, merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

À ma connaissance, rien n'a changé, mais je ne peux pas être plus précise. Ce n'est pas de ma compétence.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

*Françoise Schepmans entre en séance / treedt in zitting.
Mohammed EL BOUZIDI entre en séance / treedt in zitting.
Danielle Evraud quitte la séance / verlaat de zitting.
Rachid Mahdaoui quitte la séance / verlaat de zitting.
Rajae Maouane quitte la séance / verlaat de zitting.*

23. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux scancars et amendes de stationnement. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB * PVDA, met betrekking tot de scancars en parkeerboetes. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

On continue et on va dans la partie des conseillers. On commence par une interpellation et une motion qui vont ensemble, de monsieur De Block, concernant les scancars et le stationnement.

Monsieur De Block, je vous en prie, je vous propose évidemment de traiter interpellation et motion ensemble. On aboutira ensuite sur la motion proprement dite à l'issue du débat, allez-y.

M. De Block :

Il y a deux raisons pourquoi je vous interpelle ce soir. D'abord parce que des molenbeekoïses reçoivent toujours des amendes d'il y a en fait 5 ans. C'est un problème qui a été déjà débattu ici au conseil et qui est problématique pour la raison que normalement l'article 29 du règlement dit que la commune doit envoyer des lettres en courrier ordinaire et les autres SAC sont envoyées par lettre recommandée. Mais pour les lettres ordinaires, il n'y a pas de preuve que la lettre a été envoyée ou non.

Ma première question est de savoir si la commune peut prouver que les lettres sont bel et bien envoyées à l'époque, il y a 5 ans ? Est-ce qu'on peut prouver que ça a été envoyé aux personnes précises ? Est-ce qu'on a des dépenses ? Mais les dépenses ne précisent pas à qui on a envoyé et est-ce qu'on peut prouver qu'il y a eu des rappels ? Quand ? Et est-ce qu'il y a des preuves aussi par personne ?

Parce qu'évidemment, un des problèmes des amendes administratives, les amendes administratives donnent déjà moins de droits aux gens qui sont touchés par ces amendes. Par exemple, le juge de police tient parfois compte encore de certaines choses, avec une amende c'est impossible donc l'administration est difficile, il faut presque choisir entre payer ou ne pas faire appel parce que c'est difficile de vraiment aller en appel. Comment, pour les molenbeekoïses c'est possible de se défendre encore après cinq années ? Déjà que le délai pour entrer en appel, déclarer qu'on n'est pas d'accord, c'est 30 jours ou quelque chose comme ça, donc 5 années après, si les gens reçoivent pour la première fois une notification, c'est impossible d'aller en appel.

Deuxièmement, ce qui est important, c'est que parfois, il y a des gens qui, 5 années après date, de toute façon ont difficile d'encore prouver que peut-être il y a un problème ou une erreur de la part de l'administration. Un ami à moi par exemple, il a été à l'étranger à la date concernée par l'amende, il a été à l'étranger, il a un parking souterrain où sa voiture était garée, il est le seul chauffeur de la famille et néanmoins, il a une amende pour cette période-là. Allez prouver maintenant que c'est la commune qui a fait une erreur. Je pense que le fait d'envoyer 5 années après ne respecte pas ou rend presque impossible la possibilité aux molenbeekoïses d'aller en appel ou de pouvoir amener les preuves qu'il y a un problème avec cette amende. Evidemment, 5 années après, il y a des frais d'huissier qui se rajoutent tout de suite. Donc, au lieu de 55€ d'amende, c'est 100€ avec les frais d'huissier. La commune, je comprends, veut absolument gratter les centaines de milliers d'euros qu'elle a besoin pour clôturer son budget. Elle a malheureusement perdu de l'argent, elle a gaspillé parfois de l'argent, dans des erreurs de cette majorité. Mais maintenant, ce sont les molenbeekoïses qui vont payer.

Et finalement, la deuxième raison c'est le scancar. La commune a inauguré, coupé le ruban de nouvelles bornes de parking. Dans d'autres communes, on inaugure des écoles, des logements sociaux, ici, on inaugure des bornes de parking et on annonce un scancar.

Deuxième question : combien coûte un scancar ? Combien le scancar va rapporter par an ? Je pense que c'est quelque chose d'inouï.

A La Louvière, le PS a eu la dignité d'abandonner le projet de scancar suite à de nombreux témoignages de citoyens. Je vais en citer quelques-uns. Une dame qui dit que sa plaque a été scannée, qu'elle a reçu un PV alors que l'horodateur ne fonctionnait pas, que le disque était mis, qu'elle était dans la voiture avec les enfants en attendant son mari, impossible de prouver, impossible. L'amende c'est l'amende. Une autre personne dit qu'elle a été scannée et verbalisée alors qu'elle déchargeait des courses. Difficile, c'est autorisé par le code de la route, mais amende quand-même. Une femme dit qu'elle a reçu cinq PV en une semaine. Elle a même écrit au bourgmestre qui lui a répondu de s'adresser à la compagnie, on joue du ping-

pong à ce moment-là. Une autre dame dit qu'elle a eu un PV alors qu'elle était dans sa voiture pour répondre à un SMS, c'est scandaleux, c'est inhumain, vraiment déplorable et destructeur de la réputation de la ville. Déjà beaucoup de gens ont difficile à trouver des places, vous l'avez cité, la commune a décidé de supprimer des places en voirie. J'espère vraiment que la carte de riverain donnera accès au parking souterrain en-dessous des logements sociaux pour les riverains. Mais malheureusement, pas pour toutes les places qui ont été supprimées, on a ouvert des autres places hors voirie ?

La troisième question : est-ce que vous pouvez nous garantir que le scancar à Molenbeek ne fera pas les erreurs citées? Que les gens ne devront pas dépenser de l'argent et du temps pour prouver difficilement les erreurs de la commune ou du scancar? Et comment les gens auront preuve de paiement via les bornes digitales? Ou la preuve qu'il était impossible de payer aussi, ce qui était le cas dans un témoignage que je viens de citer.

Voilà, je pense que ce genre de scancar ça inquiète. A Molenbeek on donne plus de cartes de riverains qu'il n'y a de places en voirie. On ferme des places de voirie sans en ouvrir hors voirie. Je suis bien d'accord qu'il faut libérer de l'espace en voie publique, en voirie, mais alors il faut aussi permettre aux gens qui ne peuvent pas se passer de voiture, d'avoir accès à un parking hors voirie à des prix raisonnables. Malheureusement, avec la taxe kilométrique que la Région décide d'imposer, pas mal d'usagers n'ont pas le choix malheureusement que de prendre leur voiture pour aller au travail ou déposer leurs enfants. Parfois, pour les horaires, parfois pour beaucoup de choses, mais ils sont obligés de payer, je pense que c'est important que la commune...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, vous avez dépassé largement 10min, ce qui est le double, donc ce n'est pas mal, si vous pouviez clôturer tout simplement.

M. De Block :

C'est justement ça.

Mme la Présidente :

Est-ce que vous pouvez du coup peut-être présenter très rapidement ce que dit précisément votre motion ?

M. De Block :

C'est pour ça que je dis que je pense que la commune doit garder raison.

La motion est très simple.

Article 1 : ne plus employer des huissiers pour réclamer des amendes administratives au-delà de deux années et garder un terme raisonnable.

Article 2 : mandater le collège, adapter la convention avec la région afin d'interdire le scancar sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

En fait, j'ai reçu des plaintes de la part de personnes handicapées qui, alors qu'elles étaient parquées sur des emplacements handicapés, ont été verbalisées par les scancars. Et j'ajoute donc ma pierre à l'édifice de monsieur De Block, je partage tout à fait son avis. Cette pression sur les gens, de toute façon, vous m'avez écrit qu'on n'allait pas supprimer les voitures individuelles. Mais à partir du moment où on ajoute des pressions de plus en plus violentes sur les personnes en les obligeant à payer en décembre pour les parkings et pour des contraventions et pour des excès de vitesse à 30km/h, alors que les voitures ne sont pas prévues pour ça, ça n'est plus tenable. Donc, merci d'y penser. Merci.

M. Milis :

Merci madame la présidente, mais en effet, le stationnement est un réel problème à Molenbeek et dans d'autres quartiers densément peuplés de la région bruxelloise et à Saint-Josse, à Anderlecht, à Schaerbeek, à Bruxelles, la même difficulté se pose, à savoir le manque de places de parking. Il est vrai que des gens n'osent pas, dans notre commune, déplacer leur voiture le week-end end ou le soir de peur de ne pas trouver un emplacement à leur retour. C'est une réalité et malheureusement, ces dernières décennies, la Région a massivement subsidié des projets de rénovation urbaine, à condition de supprimer les places de parking. Elle avait promis de compenser ces pertes de parking, par des parkings hors voirie, et cette promesse n'a pas toujours n'a pas été vraiment tenue. Au fur et à mesure que des places de stationnement ont diminuée, la question du stationnement dans les communes à forte densité est devenue plus importante. Celles-ci n'ont eu de choix que de recourir au stationnement payant. Il faut rappeler que les horodateurs sont un emplâtre sur une jambe de bois pour assurer la rotation des véhicules et favoriser le stationnement des riverains molenbeekoïis qui ont une carte. A défaut d'augmenter les places de parking hors voirie à Bruxelles, on fait bouger les voitures. Qui dit horodateurs, dit contrôle de celui-ci. Le scancar est la nouveauté proposée par Parking Brussels, ce qui pousserait le contrôle jusqu'à identifier les voitures restées plus de deux heures dans une zone bleue, même si le conducteur modifie les heures du disque. Imaginez ce qui pourrait arriver : vous rendez visite à des personnes qui habitent dans une zone bleue. Vous n'avez pas d'autre choix que de rester maximum deux heures, sans quoi vous payer 25 euros d'amende. Le scancar ne va pas nous rater. Pour le MR et pour le collègue, je pense qu'effectivement, nous sommes plus attentifs à ces questions. Nous n'en sommes qu'au début de l'expérience. Il est encore beaucoup trop tôt pour en tirer des enseignements à l'heure actuelle. Nous ne soutiendrons bien entendu pas cette motion. Merci.

M. Ben Salah :

Ma volonté, c'est surtout de pouvoir, entre guillemets, mettre en avant l'aspect dommageable d'une communication visant à pouvoir mettre en avant la possibilité de taxer, entre guillemets, les citoyens molenbeekoïis plus rapidement, Molenbeekoïis ou non d'ailleurs, et je trouve que en matière d'innovation, il est beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide de pouvoir permettre de tels dispositifs tels que les scancars, qui, je le rappelle, sont effectivement dans d'autres communes, plutôt que d'apporter une solution à la mobilité. Rappelons-le, la volonté et la communication qui avait été donnée concernant les horodateurs, c'était pour pouvoir permettre, d'une certaine manière, d'avoir un peu plus de place et de pouvoir garder les places aux Molenbeekoïis. Ça marche, ça ne marche pas, ça n'a pas marché et au jour d'aujourd'hui, on se retrouve avec des dispositifs performants, non pas pour veiller à faire en sorte de pouvoir permettre d'avoir plus de places, mais malheureusement pour pouvoir permettre à la commune de pouvoir engendrer beaucoup plus de recettes. Donc, je suis navré de cette communication et je tenais à le souligner. Merci.

M. Ikazban :

Merci, alors Madame la bourgmestre, je pense que si on devait faire un débat sérieux sur la politique de stationnement, ça prendrait, ça prendrait beaucoup de temps. Si on veut résoudre les problèmes de stationnement et de redevance que les gens doivent payer parfois, je pense que les solutions peuvent être trouvées autrement qu'avec des motions, avec le respect que j'ai pour les collègues qui font l'effort d'en introduire. Moi, je pense qu'ici, on mélange beaucoup de problèmes réels, mais beaucoup de problème qu'on ne doit pas toujours mélanger. Donc, il y a le problème du stationnement à Molenbeek. C'est une réalité. Vous l'avez dit tout à l'heure lors d'un autre point et vous avez évoqué des remarques que vous avez faites en conférence des bourgmestres, à la ministre de la mobilité en lui rappelant qu'il y avait à Bruxelles des quartiers qui étaient plus densément peuplés que d'autres. Qu'il y a des communes comme Molenbeek, avec une population fragilisée financièrement, mais qui n'a pas d'autre choix que d'avoir un véhicule. Je pense notamment à tous ces parents solos et ces mamans seules, avec des enfants ou les personnes à mobilité réduite qui n'ont pas d'autre choix que d'avoir une voiture. Ce n'est pas un but, contrairement à ce que certains peuvent imaginer et penser. Il ne suffit pas de dire que la moitié des gens n'ont pas de voiture. Il y a des gens qui en ont une et qui ont besoin de cette voiture. Alors ça, c'est un élément. Moi, je pense que l'on doit vraiment demander au collègue et à l'échevin de la Mobilité qui, je pense qu'il est actif et qui peut de manière plus régulière nous faire état des projets qui sont en cours. Vous avez évoqué tout à l'heure dans le cadre d'un point concernant Jean-Baptiste Decock, avec cette possibilité d'offrir une place gratuite aux riverains, pour les inciter à utiliser un parking hors voirie. Et puis, vous avez des redevances de stationnement qui sont payantes. Il n'y a personne qui aujourd'hui va remettre en cause ce stationnement payant parce que les mêmes qui parfois rouspètent, parce que le stationnement est payant, ce sont les mêmes qui vont rouspéter si on ne dresse plus de redevance et si on ne permet plus à ce qu'il y ait un roulement et une tournante dans les véhicules qui sont stationnées. Moi, j'habite un quartier où il y a une très, très forte concentration de véhicules, de véhicules aussi de gens pas forcément du quartier, et où les gens peinent vraiment à trouver une place.

Alors, il y a l'autre aspect, c'est les gens qui se retrouvent en difficulté parce qu'ils ont une amende. Et là, encore une fois, ce n'est pas la motion qui va la solutionner. Je crois savoir que le collègue reçoit des réclamations, reçoit parfois des personnes qui contestent. Il y a toujours une possibilité de se faire entendre par le secrétaire communal ou par le collègue. Et de ce que j'entends, je n'ai pas l'impression que le collègue a une attitude de bourreau. Il arrive que le collègue ou le fonctionnaire, en tout cas, tienne en compte de certains aspects, certaines réalités. A plusieurs reprises, j'ai dû intervenir pour des gens qui ne savaient pas forcément rédiger un email. Maintenant, c'est vrai que parfois, je crois que ce n'est pas propre à Molenbeek, et on en a parlé ce matin à la radio grandement, mais on fait appel parfois à des huissiers pour des petits montants! Là, je suis quand même assez préoccupé par ce point-là. J'ai déjà fait la remarque ici au conseil communal Madame la Bourgmestre, si vous vous souvenez. Pour 25, 30, 55 euros, on envoie des huissiers et puis les gens qui n'avaient pas fait attention, ou qui n'avaient pas de sous à ce moment-là, se retrouvent avec des montants importants, parfois multipliés par dix à payer. Je trouve que là, il faut faire quelque chose à la fois. Il y a des questions intéressantes qui ont été posées. Je rejoins certaines préoccupations, en même temps, je pense que notre rôle de conseillers communaux, c'est aussi d'attirer l'attention du collègue qui je pense est déjà au courant de ces problèmes-là, pour essayer de trouver des solutions. Il y a certaines solutions dans certains des points qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui, mais je ne pense pas qu'avec une motion, on va tout régler ou qu'on va faire croire qu'on va tout régler en supprimant la scancar. Vous savez, il y a des riverains à Molenbeek qui demandent qu'on verbalise ces véhicules avec des plaques étrangères qui occupent des places dans les quartiers? Donc, si vous arrêtez de dresser des PV, c'est un problème pour les riverains également. Je rappelle que les riverains et les gens qui habitent à Molenbeek, ils ont droit d'avoir pour une somme raisonnable, une carte de stationnement. Le tout, évidemment, c'est de trouver de la place. Donc, il y a des problèmes sont réels. On les

connaît tous. On vit tous à Molenbeek. On vit tous dans le réel et essayons de trouver des solutions, essayons de suggérer éventuellement, des solutions aux membres du collège. Par exemple, il y a une commune que je ne vais pas nommer, mais comme Saint-Josse, qui a beaucoup de bureaux sur son territoire, beaucoup de lieux avec des parkings qui sont vides. Ils sont vides le soir et la nuit. La commune de Saint-Josse qui, pendant tout un temps, a fait un travail vraiment proactif pour essayer de voir comment faire en sorte que certaines entreprises mettent à disposition des parkings la nuit pour les riverains, pour les gens du quartier pour voir stationner leurs véhicules, soit gratuitement, soit pour un montant tout à fait modeste et raisonnable. Je pense que, voilà ce qu'on peut demander à un collègue ou demander à une commune de faire en sorte, évidemment, que on ne creuse pas la difficulté financière des gens ici et là. On ne votera pas la motion, mais nous sommes pas interpellés par les mêmes préoccupations et je viendrai certainement avec mon groupe avec quelques suggestions, quelques propositions qui se font parfois ailleurs. Mais il y a aussi des idées qu'on pourrait améliorer nous-mêmes. Voilà, je vous remercie. Désolé d'avoir été un peu long, probablement, mais en tout cas, on a.

M. Sumlu :

Merci Mme Moureaux, je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et parfois peut être partagés entre les positionnements de chacun et de chacune. Simplement, il faudra aussi à un moment donné dans nos réflexions, et nous pensons que vraiment, les amendes doivent prendre en compte les situations de chacun. Le but, effectivement, n'est pas que ces personnes-là se trouvent dans une situation difficile parce qu'un véhicule est mal garé. Deuxièmement, s'il y a une erreur, ça peut arriver des erreurs, mais il faudra bien informer la personne. Cela veut dire qu'il faudra que la commune puisse mettre en place un système où, à partir du moment où on s'est mal garé, un endroit, qu'on puisse trouver évidemment facilement à qui contacter, comment, de quelle manière? Je pense que ça, c'est une question d'information. Donc je trouve que ces informations-là doit être accessibles à tout le monde. Mais par contre, je suis quasi d'accord avec M. Ikazban. C'est que ce n'est pas avec une motion qu'on va comment solutionner ça. Je pense qu'à un moment donné peut être, le Collège peut prendre rendez-vous avec le conseil d'administration de Parking Brussels et les mandataires pour peut-être pouvoir discuter le recouvrement, la créance. Mais ça, ça doit être solutionné vraiment avec Parking Brussels. Et ce n'est pas avec une motion qu'on va décider ou qu'on va voter maintenant. Merci.

M. l'échevin Achaoui :

Merci madame la bourgmestre. Eh bien, moi, je vous remercie pour toutes vos questions et sur l'interpellation de Monsieur De Block, qui va bien évidemment nous permettre de clarifier les choses et d'atténuer un peu la confusion. Je crois qu'il est important de le préciser. Avant toute chose, j'aimerais préciser qu'il ne s'agit nullement d'une dualité entre riches d'un côté et les pauvres de l'autre, comme vous semblez systématiquement le faire et politiser ainsi les débats. Ce n'est pas ça la question. Simplement pour rappeler que tout citoyen a des obligations et des droits, c'est important de le rappeler, que malgré certaines difficultés, erreurs, lenteurs de procédures qui peuvent subsister et survenir, il existe tout de même tout un dispositif de lois, de règlements, de recours, de défense, des règles qui régissent et régulent les choses auxquelles les citoyens font appel pour faire valoir leurs droits. C'est important de le rappeler. A vous entendre, on a l'impression qu'on vit dans un monde où il y a absence de loi. Par conséquent, prétendre que les Molenbeekois n'ont pas droit au recours, ni a aucune défense, ce n'est pas correct de votre part. Et désolé de vous contredire, c'est erroné. Personnellement, à titre personnel, je pense que certains des conseillers peuvent en témoigner. J'ai reçu de nombreux habitants qui effectivement signalaient des erreurs. Et là, je suis d'accord avec vous, ou des anomalies qui peuvent exister. On ne le nie pas. Nous avons pu à chaque fois, à la demande de la bourgmestre, à la demande des échevins, du collège, chaque fois qu'il y a une demande qui a été adressée, nous avons reçu et lorsque la situation

s'avérait exacte et le justifiait, on a pu corriger le tir et donner ainsi satisfaction aux plaignants. À ce titre, j'aimerais avant d'aller beaucoup plus loin, remercier la très bonne collaboration de nos services incivilités pour les SAC et la bonne coopération que nous avons actuellement avec l'Agence Parking Brussels, qui fait preuve de compréhension et d'humilité par rapport à des dossiers, exactement comme vous le dites, assez historique dans le temps. Les règles et procédures actuelles en vigueur sont clairement définies. Je laisserai bien évidemment le soin à mon collègue Georges. De vous vous rappelez celle qui concerne les SAC dont il est en charge. Quant à moi, je m'attarderai un peu plus sur celles qui concernent l'Agence et le stationnement en voirie qui est important. Vous avez énuméré pas mal de questions Monsieur De Block et je vous en remercie. La procédure de recouvrement, elle est simple. Elle est complexe, peut-être pour certains, mais en tout cas, elle est Claire. Lorsqu'une commune délègue la gestion du stationnement à l'Agence, les modalités en matière de perception sont définies par cette dernière, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 janvier 2009 portant organisation de la politique de stationnement et la création de l'Agence de stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale, donc il y a un élément important à signer. L'Agence applique deux types de procédures de recouvrement en fonction de l'utilisation ou pas de la scancar. Il y a la procédure Z1. C'est technique, mais c'est important de le préciser, la procédure à appliquer lorsque la scancar est utilisée. La procédure z0 est la procédure à appliquer lorsque la scancar n'est pas opérationnelle. On a évidemment ces deux éventualités-là. Lorsque la scancar est utilisée, il y a l'envoi systématique d'une notification au domicile du propriétaire du véhicule, étant donné que le bon de rétribution n'est pas apposé sur le parebrise du véhicule. Le gap, parce que parfois, il existe des gaps, dans la temporalité, il correspond au nombre de jours minimum entre chaque niveau de relance. Il s'agit d'une sécurité applicable en permanence. Cela évite par exemple que des seconds rappels soient envoyés directement après les premiers rappels. Alors qu'actuellement, il faut que vous le sachiez, la procédure qui est appliquée est la suivante: pour ce qui est des scancars, il y a tout d'abord la notification, c'est un jour plus un, la personne reçoit la notification. Et puis, il y a le rappel 1 qui est juste J+15. C'est un gap de 5 jours minimum. Rappel 2, 40 jours avec 25 jours minimum. L'huissier finalement, après 65 jours, c'est un gap de 25 jours minimum. Pour ce qui est de la scancar Zero, le rappel se fait après J +15, gap de 5 jours minimum. Le deuxième rappel s'effectue après J +40 et ensuite, évidemment, le caractère huissier arrive à J +65. Simplement pour vous dire que cette procédure est actuellement en cours d'adaptation, et sera donc modifiée ultérieurement pour essayer justement de permettre une plus grande flexibilité.

En ce qui concerne la procédure de l'huissier, elle se déroule comme suit : une première mise en demeure +15 euros après vérification. Deuxième mise en demeure après 25 jours. Troisième mise en demeure après 45 jours, recouvrement judiciaire après 55 jours. Tout cela pour vous dire qu'il y a une période. Et puis aussi une phase amiable et la phase judiciaire qui sont évidemment très importantes dans le cadre du suivi. Les frais dans la phase judiciaire, qui est l'élément le plus perturbant et le plus je dirais préjudiciable pour l'intéressé, c'est que les frais supplémentaires réclamés par l'huissier sont reversés à l'Agence. L'Agence utilise ces moyens pour rémunérer l'huissier de telle sorte que la phase de recouvrement huissier soit neutre sur le plan budgétaire et n'impacte pas la récupération de la redevance et la majoration de 15 €.

Votre question combien coûte un scancar et combien il rapporte par an? L'Agence n'a pas acheté les véhicules scancars, elle a conclu un marché de leasing. Sur base de la projection financière réalisée par l'Agence, le coût annuel des scancars, deux véhicules sont prévus pour Molenbeek, est estimée à plus ou moins 180.000 euros par an. L'Agence communalise cependant l'usage de ces véhicules avec les autres communes en délégation. De ce fait, le coût des scancars peut potentiellement être réparti sur base des clés de répartition entre les communes bénéficiaires. C'est ce qu'on appelle les charges d'exploitation. Par ailleurs, pour pouvoir déterminer combien coûte un scancar, il faut tenir compte de tous les postes connexes, software, personnel, la scancar fait en effet partie intégrante d'un système intégré. Donc il y a l'élément de coût qu'on englobe dans une

considération de coûts d'exploitation qui viennent en diminution des recettes. Toujours sur base de la projection financière, le résultat net 100% à répartir entre les communes, 85% d'une part et l'Agence 15% sera de l'ordre de 960.000 €. La commune a néanmoins et là, je remercie tout le collège du soutien qui a été apporté parce que ça n'a pas été facile, la commune a néanmoins négocié une forme de garantie financière, de sorte que la recette nette en sa faveur sera d'un million pour l'année 2021. Il était important de le signaler et ça, ce n'est pas le signal comme quoi on va taxer plus. C'est une garantie financière de la commune. C'est un minimum qu'on a, que ça rapporte. J'ai rappelé précédemment que ça rapportait davantage.

Troisième question, importance du recouvrement par l'huissier que vous avez soulevé. Historiquement, le taux de recouvrement des redevances forfaitaires délivrées sur le territoire de la commune était de 50 à 55 %. Cela signifie concrètement que la commune subit un manque à gagner très important. C'est le principe d'irrécouvrabilité, sans intervention de l'huissier, qui est une procédure légale, ce n'est pas nous qui l'avons inventée, cette part de redevance forfaitaire ne peut être recouvrée. C'est important de le signaler. Les Molenbeekois ainsi que les entreprises installées sur le territoire de la commune ont la possibilité d'obtenir des cartes de dérogation. Dès lors, la majorité des redevances forfaitaires concernent d'autres publics. Ces derniers ont la possibilité de payer la redevance de stationnement via des horodateurs, des SMS ou des applications. La redevance forfaitaire n'est en théorie d'abord que par celles et ceux qui n'utilisent pas toutes les possibilités, les possibilités de paiement.

Quatrième question que vous avez soulevée, comment les usagers auront-ils la possibilité d'avoir une preuve de paiement? À Molenbeek, les horodateurs délivrent un ticket après le paiement de la période de stationnement souhaité par l'utilisateur. Ce ticket ne doit cependant plus être apposé derrière le pare-brise du véhicule, ce qui facilite bien évidemment la vie de l'utilisateur. Les horodateurs étant connectés au système global de contrôle, lorsqu'un scanar effectue le contrôle, les véhicules en ordre de stationnement sont directement détectés. Il est de même pour la détection automatique de cartes de dérogation, des paiements par appel, applications et SMS.

Cinquième question, comment les usagers pourront-ils prouver qu'il n'est pas possible de payer? Un système de monitoring des horodateurs existe. Chaque panne est répertoriée, de sorte qu'en cas de réclamation de plaintes, l'Agence peut vérifier l'état de fonctionnement des horodateurs en question.

En résumé, on peut dire que les objectifs poursuivis par l'utilisation de la scanar s'articulent principalement autour de la qualité de vie au sein des quartiers et l'accessibilité des zones commerçantes. C'est important de le signaler aussi. Pour les riverains, il s'agit de leur permettre de stationner aisément, du moins le plus aisément possible, à proximité de leur domicile, moyennant l'acquisition d'une carte de dérogation. Pour les zones commerçantes, il s'agit d'assurer une rotation importante du stationnement et des clients des commerces de ces zones. C'est le principe de la zone rouge où le stationnement illimité à un maximum deux heures, ce qui correspond au temps d'effectuer quelques courses. Pour rappel, au début du lancement de la politique communale de stationnement, seule une partie de la chaussée de Gand est, en zone rouge, c'est à la demande des commerçants, précisément, que la zone rouge a été étendue à une seconde partie de cette chaussée.

Mme la Présidente :

Monsieur Achaoui, si vous voulez laisser encore un tout petit peu de temps à Monsieur Van Leeckwyck, vous avez déjà usé tout le temps collègue, je vous propose de clôturer et de lui laisser prendre la parole sur la partie SAC. Je pense que vous avez déjà donné énormément d'éléments de réponse. Je ne m'inquiéterais pas à votre place de clôturer à ce stade.

M. l'échevin Achaoui :

En conclusion, je dirais que la relance de la gestion du stationnement est un projet en faveur des habitants et des entreprises de Molenbeek. Ceux-ci ont la possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels. Le contrôle du stationnement est confié à une Agence spécialisée en la matière et que le scancar est un outil de gestion performant et qu'on s'inscrit dans la logique de l'évolution de la gestion des communes. Cette nouveauté va permettre pas seulement d'assurer un certain nombre de recettes acquises, mais justement de pouvoir suivre et mieux gérer ce qui est normalement un dû, dans certains cas. A titre personnel, je peux vous assurer qu'il y a aujourd'hui une flexibilité au sein de l'Agence Parking pour résoudre un certain nombre de dossiers auxquels, encore une fois, je me répète il y a, il y a vérification. Après vérification, il y a justement, des erreurs ont été commises et au-delà de cet aspect, une certaine indulgence, existe. Merci beaucoup. Et si vous voulez, je pourrais vous envoyer la totalité des détails parce que c'est assez intéressant pour vous également, pour l'ensemble du conseil.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je pourrais aussi être assez long, mais je vais quand même essayer de résumer un peu. Comme Monsieur Achaoui l'a déjà signalé, il y a les SAC et Parking Brussels. Parking Brussels, c'est quand on n'a pas payé sa place de parking et SAC, c'est qu'on est mal garé. Il y a cinq ans, je n'étais pas échevin, mais j'ai pris connaissance assez vite de ce qui se passait. La raison du retard étant entre autres aussi des problèmes informatiques. Mais bon, tout ça a été résolu et j'ai pris mes responsabilités et j'ai discuté avec les services. On veut absolument réduire ce retard. En effet, c'est tout à fait inconcevable de réclamer encore de l'argent quand il y a 5 ans qui est passé. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Malheureusement, nous en sommes là, donc nous devons résoudre le problème alors.

Comme l'a dit M. Achaoui, la procédure des SACS est un peu la même chose. Je ne sais pas si je vais avoir le temps de tout lire. Mais il faut bien savoir qu'on prend toujours le temps de voir ce qui se passe. Ce qui s'est passé. Et encore, quand ça va chez l'huissier, on reçoit beaucoup de personnes et je vais dire que dans la globalité, ce n'est jamais qu'un petit pourcentage qui viennent et donc les gens qui viennent vous voir, je comprends mais vous pouvez tout à fait les envoyer chez nous et on va examiner leur cas. Il n'y a pas n'y a pas de soucis. Les sacs, en fait, j'ai pris la réponse en charge, mais ce service n'est pas directement chez moi. Mais comme la Receveuse s'occupe de la partie huissier, j'ai demandé de me faire un peu le topo de la situation. Donc, je vais essayer de faire un résumé pour ne pas être trop long. Je me suis arrangé avec la Receveuse, pour qu'on augmente la vitesse de traitement des dossiers, et le fonctionnaire sanctionnateur dit que tout est mis en œuvre pour réduire le délai effectif du recouvrement en matière d'amendes administratives. En effet, la procédure en cas d'infraction relatifs à l'arrêt et au stationnement visé à l'article 29 de la loi a toujours été respecté. C'est à dire, le fonctionnaire sanctionnateur fait part aux contrevenants dans les quinze jours à compter de la réception de la contestation de l'infraction par envoi ordinaire, des données relatives aux faits constatés et à l'infraction commise, ainsi que le montant de l'amende administrative PV de police. L'amende administrative est payée par le contrevenant dans les 30 jours, sauf si celui-ci fait connaître par envoi ordinaire dans ce délai ses moyens de défense au fonctionnaire sanctionnateur. Les moyens de défense des contrevenants ont toujours été pris en compte par le fonctionnaire sanctionnateur de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Si le fonctionnaire déclare les moyens de défense non fondés, il en informe le contrevenant de manière motivée, avec renvoi au paiement de l'amende qui doit être payée dans un nouveau délai de 30 jours à compter de cette notification. Si l'amende administrative n'est pas payée dans un premier délai de 30 jours, excepté en cas de moyen de défense, un rappel est envoyé avec une invitation à payer dans un nouveau délai de 30 jours à compter de la notification du rappel. Voyez déjà les étapes. Il y a quand même pas mal de envois de documents, alors je passe vite les lignes pour ne pas vous. Le fonctionnaire propose de mettre une date limite à l'encaissement des amendes à ne pas dépasser deux ans d'années, ne pas

dépasser deux années. Le législateur a prévu cinq années pour la prescription d'une amende administrative suivant le principe de la hiérarchie des normes. La loi prime sur tout autre règlement, réglementations ou motions. De plus, comme je viens de vous dire, on va tout faire pour réduire cette durée. On doit arriver à agir dans l'année.

Alors oui, la mise en demande n'était pas prévue dans la procédure. C'est une étape que nous avons ajoutée avec le fonctionnaire sanctionnateur à l'époque, afin de réduire le nombre de dossiers envoyés chez l'huissier. Vous voyez, on a déjà pris nous-même pas mal de mesures pour éviter les problèmes aux particuliers. Voilà, j'ai fait le tour de la question pour ne pas être trop long. Merci.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Merci aux deux échevins. Une chose dans le discours de Mr. De Block que je voulais vraiment contredire, je crois que vous l'avez compris quand on a parlé de la rue Jean-Baptiste Decock, à aucun moment on ne souhaite enlever des voitures ou des places de stationnement en voirie qui ne seraient pas remplacées. Et à chaque fois qu'on examine un projet, on fait attention à cet aspect parce que de manière évidente, le stationnement est une difficulté dans notre ville, c'est évident. Par contre, on essaye de mettre en place des mécanismes contre les voitures ventouses. On l'a fait place des Étangs noirs, on a transformé une partie de la place en zone rouge, ce qui permet d'avoir une meilleure fluidité et de repérer les voitures ventouses. Il faut savoir qu'à plusieurs endroits de notre commune, surtout autour des stations de métro, c'est un gros souci. Il faut savoir aussi qu'on ne peut pas encourager dans notre commune à posséder deux ou trois véhicules parce que cela signifie généralement qu'un ou deux véhicules sont stationnés de manière permanente. Donc ça, ce ne sont pas des choses qu'on va favoriser. Mais par contre, on n'enlève à aucun moment des places de stationnement en voirie, à chaque fois, on tente d'éviter cela parce qu'on sait que ce problème du stationnement est crucial pour les gens aujourd'hui sur notre territoire.

Et puis, pour terminer, je crois que les échevins l'ont montré, il y a pas mal de portes ouvertes. Donc, bien sûr, il peut toujours y avoir des erreurs, mais les portes sont ouvertes pour pouvoir témoigner de cela. Malheureusement, ce qui revient manifestement dans tous ces dossiers comme une réalité crue et pour laquelle vous avez peut-être un rôle à jouer, c'est qu'un grand nombre de nos citoyens ne relèvent pas leurs boîtes aux lettres ou ne donnent pas suite aux courriers ou ne vont pas chercher les recommandés. Et ça, c'est un problème qui, à mon avis, n'entache pas uniquement leurs relations avec la commune dans le cadre d'amendes de stationnement, mais peut leur causer aussi d'autres soucis, des tracas administratifs parfois bien plus graves. Je crois qu'avoir une boîte aux lettres en ordre, non seulement, c'est se conformer au prescrit légal, c'est une obligation, mais c'est se rendre la vie administrative et citoyenne beaucoup plus facile. Et là-dedans, je pense, réside une grande partie des solutions aux problèmes soulevés ce soir en ce qui concerne la prescription, l'amende retardée, etc.

Alors je repasse la parole aux conseillers qui le souhaitent. Qui souhaite reprendre la parole? Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, je voudrais quand même encore réagir, tout d'abord, la Commune et la Région ont supprimé des places en voirie sans les remplacer par des places hors voirie. Donc, même dans la situation de Decock, le premier plan était de supprimer une série de places et les places qui allaient s'ouvrir et des places plutôt privées.

Mme la Présidente :

Vous parlez de plans qui ne sont pas d'actualité. Moi, je parle de la réalité.

M. De Block :

Ce n'est qu'après intervention, après qu'on a critiqué que ça n'allait pas, évidemment que la commune réagit et c'est très bien et que vous réagissez.

Mme la Présidente :

Le collègue a toujours eu l'intention de mutualiser...

M. De Block :

J'ai la parole, ne m'interrompez pas s'il-vous-plait. Faites la présidence correctement. Evidemment, quand vous êtes bourgmestre et présidente en même temps, c'est compliqué.

Mme la Présidente :

Vous avez tout-à-fait raison, allez-y.

M. De Block :

Donc, au niveau de la Région, c'est la réalité. Et maintenant, je vois que la commune a fait un pacte avec la Région pour aller chercher un million, un million d'euros. Je vois que les spéculateurs, par exemple, ont payé des centaines de milliers en moins. Mais les Molenbeekoïses vont payer, de toute façon, vont payer un million en plus. Est-ce que ça va résoudre les problèmes de parking? Je ne suis pas convaincu. Pas du tout. Alors j'ai posé la question est-ce que la commune a les preuves? Est-ce que la commune peut prouver que les gens ont effectivement reçu toutes les lettres que vous dites que vous envoyez parce que la personne qui m'a contactée, je peux vous dire que la personne regarde sa boîte aux lettres, ce n'est pas ça le problème. Donc, est-ce que la commune a les preuves? Il n'y a pas de réponse là-dessus et je trouve que c'est important.

La deuxième chose, c'est que quand on demande aux gens de trouver des erreurs des années après, évidemment, c'est impossible et donc je trouve que le droit de défense est bafoué dans ce cas-là. Je trouve que c'est vraiment important. Je vois que Monsieur Ikazban dit que ce sont des réflexions intéressantes. Je vois que quelqu'un de la majorité dit qu'effectivement il y a des personnes avec une carte handicap. Ils sont sanctionnés, ils reçoivent des amendes et en fait le scancar n'a pas fait le truc automatique. L'échevin dit qu'automatiquement les dérogations sont vérifiées et on enlève ces amendes. Ce n'est pas vrai. Ce que vous promettez ici devant les gens, ce n'est pas vrai. C'est flagrant qu'on ne contrôle pas, par exemple, les cartes de handicap, on ne les vérifie pas. Aujourd'hui, il n'y a pas seulement ce genre de problème, au niveau des horodateurs par exemple, vous dites que les pannes sont répertoriées et automatiquement, les amendes sont annulées. Je ne vous crois pas! Ce sont de belles paroles aujourd'hui et la seule chose qui va changer et que les gens vont remarquer, c'est qu'il y aura 1 million d'euros en plus. Si vous divisez ça par le nombre de voitures, c'est vraiment une somme importante par voiture. Désolé, Monsieur Ikazban dit que le but n'est pas d'enfoncer les gens, je crains que les mesures que vous proposez ne sont pas des garanties pour qu'il n'y ait pas d'erreur, pour que les gens aient la possibilité de le faire corriger ces erreurs parce que, par exemple, le cas d'un monsieur qui m'a contacté, 5 années après, désolé, mais le délai de 30 jours d'appel est dépassé. Comment vous allez résoudre ça? Je trouve que ça ne va pas. Je trouve que vous balayez un petit peu

trop vite les problèmes qui ont été signalés, pas seulement à Bruxelles mais aussi dans d'autres villes avec ce scancar et cette politique d'amende.

Mme la Présidente :

Est-ce que vous pouvez conclure, car vous êtes hors du règlement d'ordre intérieur?

M. De Block :

Je voudrais juste avoir la confirmation qu'il y a une première notification en cas de SAC si j'ai bien compris. Et puis, il y a un deuxième renvoi d'un rappel 30 jours après, est-ce que ce sont les deux lettres que les gens sont censés recevoir et je repose la question, est-ce que la commune a une preuve que les lettres ont été envoyées?

Mme la Présidente :

Monsieur Achaoui, je vous donne la parole.

M. l'échevin Achaoui :

Je voudrais simplement rappeler et il est important d'en prendre conscience, bien évidemment, il y a toujours des cas isolés et des cas individuels qui posent problème. Il y a des erreurs, il y a des manquements. Mais je pense qu'il faut s'inscrire dans une vision globale de la proposition et de l'outil en termes de gestion. Les risques, bien évidemment qu'il y a des risques. Alors nous, on a répertorié un certain nombre de risques, par exemple mauvaise identification de boîtes aux lettres de sorte que les riverains ne reçoivent pas l'avis d'expiration de leur carte de dérogation. Bien sûr, on en est conscient. Le risque existe. Mais la solution, c'est quoi finalement? l'Agence pour peu qu'elle dispose du numéro de GSM parce qu'on a demandé les numéros de GSM des bénéficiaires, ceux qui ont une carte de dérogation, leur envoyer un SMS de rappel complémentaire à son courrier d'avis d'expiration. C'est un élément important. Ça a été mis sur la table comme solution. Alors, les riverains ou entreprises qui ne sont pas en ordre, oui, ça existe, bien évidemment. Oui, ça existe, mais qu'est-ce que fait la commune et l'Agence. La commune et l'Agence ont procédé à une sensibilisation via des flyers avec l'arrivée des nouveaux horodateurs en invitant, vous l'avez certainement reçu, les usagers à introduire, le cas échéant, une carte de dérogation en cas de délivrance forfaitaire, ces usagers ont la possibilité de bénéficier de l'annulation d'un certain montant, en vue de la régularisation de leur situation. Il y a cependant lieu de prendre contact au plus vite avec l'agent, donc qu'il y ait une solution préconisée. Un autre risque, par exemple, le Software peut bugger. Effectivement, c'est un risque. Comme expliqué plus haut, les scancars font partie intégrante d'un système, il se peut qu'un software dysfonctionne. Dans ce cas, l'Agence interrompt le contrôle aussi vite qu'à la connaissance de la problématique et des vérifications sont immédiatement opérées en vue de limiter les désagréments pour les usagers et de stabiliser le système. Alors, accroissement des réclamations Monsieur De Block, on y a pensé, l'Agence y a pensé, lié à la scancar et à l'augmentation du nombre de contrôles. Bien évidemment, l'Agence a considérablement renforcé son service clientèle et instauré un call center de manière à pouvoir absorber l'augmentation de nombre de plaintes, c'est important. La commune étant la dernière commune à avoir signé une convention, elle bénéficie évidemment de tout ce qui a été fait et précédé dans les autres communes. Et aujourd'hui, l'Agence est en mesure d'estimer le renforcement de l'effectif de son personnel.

Concernant la carte PMR, je suis très heureux que vous ayez soulevé le problème. La carte PMR est le seul droit de stationnement qui n'est pas digitalisé. En général, l'utilisation de la carte PMR est constatée lors du passage du constat au niveau de la desk force. Si la carte est peu visible, ce qui peut arriver, la desk force envoie un suiveur pour effectuer un contrôle sur place sur place, sur base d'un schéma présenté plus haut. L'Agence travaille avec des

partenaires pour apporter des solutions pratiques quant à l'usage des scancars. Bien évidemment, on tient compte et je vous demande simplement de faire preuve de maturité intellectuelle et de considérer que l'outil de gestion aujourd'hui règle d'une manière assez considérable des problèmes d'une façon générale, et qu'il y a des cas individuels de cas répétés pour lesquels nous avons analysé les risques et les solutions sont préconisées. Donc, il faut être indulgents et faire preuve de maturité. Voilà ce que je voulais rajouter, madame la bourgmestre.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Achaoui;

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, oui, moi je peux juste dire oui, en effet, j'ai demandé aux services de voir s'ils pouvaient me donner des preuves. Ils ne m'ont pas encore répondu. Donc je vais relancer la demande. Je crains que s'ils ne m'ont pas répondu, il va être difficile d'avoir des preuves. Je vous rejoins sur ce point-là, mais je rejoins aussi monsieur Achaoui. Surtout tout ce qu'on fait. On n'est pas là pour ennuyer les gens et les presser comme des citrons. On est là pour les aider.

M. De Block :

Vous ne pouvez pas confirmer qu'il y a des preuves et des lettres envoyées?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, c'est ça. Oui, c'est sur parole.

M. De Block :

Mais c'est ça le problème. Parce qu'il y a des gens qui ont des huissiers et que normalement, c'est basé sur le fait qu'ils ont été correctement informés. ...

Mme la Présidente :

Je pense Monsieur De Block qu'on vous a répondu. L'échevin vous a répondu qu'il a interrogé le service précisément sur ce point et qu'il attend la réponse. Je pense qu'il s'empressera dès qu'il aura reçue de vous la transmettre. Je vous propose maintenant qu'on vote sur la motion, s'il vous plaît. Je pense que c'est le moment.

Le point est rejeté.

37 votants : 6 votes positifs, 28 votes négatifs, 3 abstentions.

Het punt wordt verworpen.

37 stemmers : 6 positieve stemmen, 28 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

C'est important parce que vraiment, cette motion, nous ne pensons pas que ça va résoudre les problèmes. Mais surtout, ce n'est pas à une motion de résoudre ce genre de problème. Mais il faudra vraiment être attentif pour des personnes qui sont les plus démunies. Et cette question, évidemment, d'envoyer des huissiers pour réclamer des amendes au-delà de deux ans, effectivement, il faut traiter ça vraiment autrement. Il faudra que le Collège puisse vraiment faire attention sur cet aspect des personnes les plus fragilisées. Voilà, c'est tout.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors, je suis informée de ce que M. Milis transforme ces deux interpellations en questions écrites, je l'en remercie parce que je pense que son idée est de raccourcir la durée de notre réunion, comme Madame Raiss. Alors Monsieur Duquesne, c'est la même chose, je pense?

M. Duquesne :

Oui, tout à fait. Oui, oui, tout à fait. Je rappelle peut-être que j'attends une réponse de monsieur Achaoui pas trop tard parce qu'il a justement des travaux dans la rue qui concernent mon interpellation. Ce serait dommage de pas en profiter. Merci.

Mme la Présidente :

Tout à fait. Pendant la séance, j'ai demandé à Monsieur Hildgen qu'à la première heure demain, tous les conseillers qui transforment en questions écrites aient leurs réponses puisqu'évidemment, elles sont déjà en notre possession. Il n'y a aucun souci par rapport à ça. Merci.

Françoise Schepmans quitte la séance / verlaat de zitting.

Michel Eylenbosch entre en séance / treedt in zitting.

25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal MR, relative au bien-être au travail des gardiens de la paix, des gardiens de parc et stewards - Report du 20/01/2021.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Milis, Gemeenteraadslid MR, over het thema welzijn op het werk van de gemeenschapswacht, parkwachters en stewards - Uitstel van 20/01/2021.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd tot een schriftelijke vraag.

26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal MR, relative au stationnement - Report du 20/01/2021.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Milis, Gemeenteraadslid MR, betreffende de parkeerplaats - Uitstel van 20/01/2021.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd tot een schriftelijke vraag.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Duquesne, Conseiller communal MR, relative aux infrastructures pour limiter la vitesse - Report du 20/01/2021. Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Duquesne, Gemeenteraadslid MR, betreffende infrastructuur om de snelheid te beperken - Uitstel van 20/01/2021.

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd tot een schriftelijke vraag.*

*Hind Addi entre en séance / treedt in zitting.
Rachid Mahdaoui entre en séance / treedt in zitting.
Rajae Maouane entre en séance / treedt in zitting.
Carine Liekendaël quitte la séance / verlaat de zitting.*

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Akrouh, Conseiller communal indépendant, relative aux tests salivaires dans les écoles. Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Akrouh, onafhankelijk gemeenteraadslid, betreffende de speekseltesten in de scholen.

Mme la Présidente :

Alors Monsieur Akrouh, qui souhaite interpellier concernant les tests salivaires dans les écoles, je vous donne la parole.

M. Akrouh :

Merci Madame la bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs les conseillers, durant ces dernières semaines, nous avons pu voir que la jeunesse de notre commune est tout autant en première ligne que les adultes et les seniors. La fermeture des écoles n'est pas une chose à prendre à la légère, mais je félicite tout de même la réactivité du Collège dans sa prise de décision rapide pour assurer la sécurité de notre jeunesse. Nous avons pu voir dans la presse que la commune de Molenbeek allait fournir des tests salivaires aux enseignants montrant que le collège ne se repose pas sur ces décisions et reste actif dans la lutte contre le COVID dans notre commune. Je voudrais aussi féliciter cette belle initiative. Nous sommes grâce à cela encore les premiers en matière de lutte contre le COVID en région bruxelloise. Néanmoins, j'ai quelques questions, madame la bourgmestre, combien d'établissements scolaires sont concernés par cette campagne de tests? Quel est le coût de cette campagne? Est-il inscrit au budget et est-ce le personnel non pédagogique doit aussi se faire dépister pour permettre un dépistage encore plus complet des personnes directement ou indirectement en contact avec des enfants. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, monsieur. Tout d'abord, avant de répondre aux questions précises, je voudrais vous remercier pour la reconnaissance que vous portez à cette opération de test salivaire. C'est vrai qu'on a eu même la reconnaissance internationale puisque on a pu, pour une fois avoir un bon reportage sur France 2 sur cette initiative pionnière. Et je vous remercie pour votre question, aussi parce que vous dépassez clairement une reconnaissance du travail du Collège vers une reconnaissance du travail de l'administration communale. Parce que, comme vous l'avez très bien pointé, on a été d'une réactivité incroyable. Et ça, c'est grâce à nos équipes. C'est grâce à l'architecte qui a pris en charge ce projet, qui est monsieur Tarzia, je le remercie ici. C'est grâce au PSE. C'est grâce à nos directions d'école. C'est grâce à nos services de l'administration communale, de l'Economat à l'Instruction publique qui ont permis que cette opération renouvelée soit une réussite. Alors je me permettrai de transférer vos remerciements vers toutes ces personnes.

Pour rappel, c'est effectivement une opération qui s'inscrit dans une perspective de santé publique dans nos écoles. Nos écoles sont les endroits où il y a encore une collectivité présente en masse et on sait que c'est ce qu'on évite aujourd'hui pour créer des barrières et empêcher la dissémination du virus. Ce sont des lieux sensibles par rapport à la dissémination et c'est vrai que le dispositif des tests salivaires a été utilisé dans le cadre d'un programme plus large qui est une opération Gardons nos écoles ouvertes et les tests salivaires faisaient partie de cette opération. Il faut savoir qu'on a plus de 9.000 enfants en enseignement dans nos écoles. Donc, on est un pouvoir organisateur très important en nombre et le but est de garder nos écoles ouvertes, tout est dit dans le nom, c'est permettre à nos enfants de poursuivre une scolarité normale malgré le Covid. Alors, nous avons du coup invité et ça s'est passé à trois reprises, l'ensemble de la communauté pédagogique a des tests salivaires. Invités, ça signifie que l'initiative n'était pas obligatoire, mais on a pu constater qu'elle rencontrait un très grand succès. En fait, on a des taux de participation pour quasiment chacune des trois campagnes, à hauteur de 75%. C'était donc l'ensemble de notre personnel s'est vraiment prêté au dépistage massif et c'est quand l'ensemble du personnel se prête au dépistage massif qu'on a un vrai résultat puisqu'il faut rappeler aussi que les tests salivaires n'ont pas la même sensibilité que les tests dans le nez. C'est ce qui en fait un test un peu moins intéressant à titre individuel. Le test ne peut pas permettre d'être certain, si on est négatif au test, de ne pas porter le virus, mais très intéressant en termes de dépistage de masse puisque le test est moins cher, et le test, surtout, est beaucoup plus facile, beaucoup moins invasif. Et donc, lorsqu'on répète ce test et c'est ce que nous avons fait, on attend des sensibilités élevées et on atteint un très, très bon rendu en termes de dépistage.

Alors concrètement, vous me demandez combien d'écoles ont été conservées? Il s'agit de 24 sites. C'est 16 sites francophones, six sites néerlandophones et deux sites secondaires. Tous les membres de notre communauté pédagogique ont été testés. Les directions, les enseignants, les éducateurs, le personnel d'entretien, tout le personnel administratif, les membres du PSE, les membres de la cellule pédagogique, tous ceux qui, de près ou de loin, sont dans nos écoles, tous ceux qui constituent la communauté éducative au sens large. Alors, ça représente près de 1.200 personnes potentiellement intéressées invitées au test. Le coût budgétaire de la commune, c'est aux alentours de 12.000 euros par vagues, on a fait trois fois le test. Ça représente 36.000 euros. C'est un coût important, que le Collège a décidé de dédier à ces opérations. Je vais expliquer les résultats de ces opérations, mais d'abord savoir que ces 36.000 euros ne sont pas pris sur le budget, entre guillemets habituel, mais ils sont pris selon une technique qui est celle prescrite par la région pour les masses COVID, c'est à dire que nous pouvons, pour rencontrer les besoins de la crise sanitaire. Avoir une forme de technique budgétaire différente qui immunise en quelque sorte les coûts engendrés par la crise sanitaire.

Alors, sur les résultats, on a très certainement évité en octobre la fermeture de plusieurs classes et probablement de plusieurs écoles. En maintenant en janvier et février, on est certain qu'on a épargné la fermeture d'une école. On est très, très contents évidemment de ces résultats et j'ai proposé à la ministre de l'Enseignement de partager ces résultats avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et je lui ai aussi demandé de pouvoir, puisque ce dispositif semble désormais sur les rails, en tout cas, il va y avoir une phase de projet pilote de ce type de dispositif au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai proposé que Molenbeek puisse être commune pilote puisque nous avons déjà une longueur d'avance et des perspectives de transmettre notre expérience. Je ne sais pas qui sera choisi comme commune pilote. J'espère que nous pourrions l'être parce que vous vous rendez compte que de telles sommes, continuer nous-même de les dépenser, de notre côté, c'est assez compliqué à imaginer, surtout dans le cadre d'un moment où les autres pouvoirs subsidiaires, les autres niveaux de pouvoir qui ont plus d'argent que nous se mettent à le faire. Voilà, j'espère avoir pu répondre à votre interpellation et je vous remercie une nouvelle fois pour la reconnaissance que vous avez de notre caractère volontariste et pionnier en matière de dépistage en matière de COVID. Et je vous donne la parole.

M. Akrouh :

Merci pour vos réponses, madame la bourgmestre, j'ai juste une petite demande, est-ce qu'il serait possible d'avoir les résultats de cette campagne de manière écrite par email ou en version papier s'il-vous-plaît?

Mme la Présidente :

Bien évidemment, je vais vous transmettre ça sans problème.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Raiss, Conseillère communale SP.A-PS, relative aux mesures prises par la Commune afin de venir en aide aux sans-abris.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Raiss, Gemeenteraadslid SP.A-PS, over de maatregelen die de gemeente heeft genomen om daklozen te helpen.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd tot een schriftelijke vraag.

Françoise Schepmans entre en séance / treedt in zitting.

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative aux mesures prises par la commune lors des vagues de froids pour soutenir citoyens en errance. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid DEFI, over de maatregelen die de gemeente tijdens de koudeperiodes heeft genomen om rondzwervende burgers te steunen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Donc on parle de la période de grand froid, même si elle est passée. Ces dernières semaines ont été très difficile pour beaucoup de nos concitoyens et plus particulièrement pour ceux qui vivent dans une très grande précarité. Avoir un toit sur la tête n'est malheureusement pas une chance donnée à tout le monde. Malheureusement, voyez-vous, l'absence de logement touche un nombre croissant de nos concitoyens, molenbeekoïses ou non. Mais là, en l'occurrence, il s'agit de personnes qui sont principalement à Molenbeek, moins visibles, plus pudiques, les hommes et les femmes qui vivent en errance dans les espaces publics présentent des vulnérabilités particulières. D'autant que, d'autant qu'ils et elles sont souvent accompagnées d'enfants. Bien qu'il existe des profils variés de citoyens en errance, deux profils distincts ressortent quantitativement, des femmes et des hommes souffrant de problèmes chroniques de santé mentale et des femmes victimes de maltraitance. Je le rappelle, la perte de logement et les problèmes conjugaux avec ou sans violence constituent les premières causes d'errance, pour les femmes notamment. Vous comprendrez que ce n'est pas une problématique à prendre à la légère. Mes questions sont les suivantes. Pourriez-vous me dire à combien de citoyens sans abri les services communaux ont porté secours? Pour ce qu'il en est du champ des compétences de votre tutelle, quelles sont les offres de services communal ou projets destinés à aider les femmes et hommes en errance dans notre commune? De quels moyens financiers disposez-vous pour lutter contre le sans-abrisme? Avez-vous dégagé des espaces pour venir en aide aux citoyens en errance dans notre commune? Si oui, combien d'espace avez-vous dégagés? Où sont situés ces lieux? Y-a-t-il

en ce moment une réflexion dans votre cabinet visant à permettre des aides supplémentaires aux personnes en errance? Merci d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour votre question.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je profite de l'interpellation qui a été développée et qui avait été déposée par Mme Raïs. Je pense qu'on a connu une vague de grand froid avec des difficultés que tout le monde a vues. Et je trouve que c'est l'occasion quand même aussi de remercier chaleureusement et de féliciter tous les citoyens et toutes les associations qui se sont mobilisés bénévolement, quasi tous les jours, tous les soirs, pour venir en aide aux personnes qui sont soit sans abri, sans logement, sans nourriture à travers toute une série d'aides. Et puis profiter de l'occasion aussi pour remercier les services communaux, les services du CPAS qui continuent à se mobiliser aussi toute l'année, par grand froid, pour venir en aide aux personnes qui sont en difficulté. On vit des moments de crise sanitaire assez difficiles, la solidarité pour les citoyens de Molenbeek et d'ailleurs n'est pas un vain mot. Et je trouve que c'est important aussi. Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous apportez.

Mme la Présidente :

Oui, mais écoutez, je vais tout à fait dans le même sens, 1.080, c'est un symbole de solidarité. Notre commune, c'est la commune de la solidarité et donc depuis que je suis arrivée à la tête de la commune, énormément de choses qui ont été faites pour rendre les vœux du conseil communal de voir Molenbeek, être une commune pleinement hospitalière, se réaliser. Ce vœu, vous l'aviez tous mis sur la table et aujourd'hui, il prend forme de la plus belle manière. Nos citoyens continuent d'être extraordinairement solidaires, mais la commune, en tant qu'entité, l'est nettement plus qu'auparavant, et c'est une nécessité. C'est une nécessité parce que la situation sociale est de plus en plus difficile.

Alors, qu'est-ce que nous avons fait, sous la houlette de Madame Ouberri, un service sans-abrisme a été créé. Il y a une personne aujourd'hui qui travaille à cent pour cent de son temps là-dessus, c'est une assistante sociale, elle est chargée de maraudes, chargée d'accompagnement, elle est à 100 % dans l'accompagnement des personnes en errance et des personnes sans abri. Dans mon cabinet, il y a une personne de référence pour la thématique du sans-abrisme et croyez-moi, il ne chôme pas. Pourquoi, parce que nous sommes aussi dans une logique de venir en soutien, que ce soit dans une simple médiation ou parfois beaucoup plus, avec un accompagnement social très fort, de toute forme d'occupation. On a un grand nombre d'occupations à caractère précaire, plus ou moins précaires sur notre commune et je vais vous donner plus de détails là-dessus.

Enfin, et c'est à nouveau sous la houlette de votre excellente échevine de l'action sociale, une coordination de l'aide alimentaire a vu le jour et on va continuer de se déployer dans les mois qui viennent. Le contexte de grand froid qu'on a connu, oui, il est vraiment très important et il nous a amenés à prendre des initiatives nouvelles et des initiatives ponctuelles. Mais il faut bien comprendre qu'en réalité, notre politique de sans-abrisme, elle, dépasse largement le cadre de la semaine très froide. Elle est une politique à part entière, globale et forte.

Alors différents lieux d'occupation sur notre commune, tout d'abord, de manière globale, les espaces investis par des collectifs, que ce soient de sans-abris ou de sans-papiers

ou les deux, sont en fait dans notre commune plus importants proportionnellement que sur les autres communes. Et ceci s'explique par deux aspects. Le premier, je l'ai mentionné, Jamal Ikazban l'a mentionné, les habitants de notre commune sont extrêmement solidaires avec le vécu malheureux de ces personnes et donc, il y a beaucoup d'ouverture par rapport à des occupations précaires.

D'autre part, et ça, c'est peut-être relativement nouveau, les collectifs de soutien, que ce soient les collectifs de soutien aux sans-abris ou aux migrants, savent que nous n'agissons jamais avec violence ou répression lorsqu'une occupation vient à se dérouler sur notre territoire. Nous recherchons toujours une solution négociée avec le propriétaire des bâtiments investis et nous procédons toujours avec tact. Nous proposons directement d'être médiateur entre parties à chaque occupation. Nous avons une grande attention sur la sécurité du bâtiment mis à disposition et nos agents sont dépêchés sur place pour garantir la sécurité et que les occupants ne se mettent pas en danger ou que leurs occupations ne mettent pas en danger les voisins de l'occupation, donc quelques initiatives. Qui héberge aujourd'hui? Je vais les citer. Il y en a quand même beaucoup. Depuis quelques mois, on a une antenne du Samu social qui est ouverte spécifiquement pour les femmes en situation d'errance, avec ou sans enfants, qui fuient une situation de maltraitance. Cette antenne est située à l'avenue Jean Dubrucq, dans l'ancienne maison de repos Séquoia, depuis la fin du mois d'août. Il faut savoir que cette ancienne maison de repos avait fait l'objet durant la première vague COVID, d'une occupation à caractère solidaire amenée par des habitants qui s'était très bien passée avec médiation et encadrement par leur commune. Mais aujourd'hui, le home Séquoia, c'est septante cinq femmes adultes qui bénéficient d'un cadre sécurisant alors qu'elles venaient de la rue, qui sont encadrées d'une équipe multidisciplinaire d'assistants sociaux, de psychologues, d'infirmiers, d'aides-soignants, avec une médiation avec le voisinage qui est opérée par nos soins.

Alors, dans cette occupation-là avec la commune, à ma demande, on a pu réserver une place chaque jour pour une personne qu'on voudrait voir tirée de la rue de Molenbeek. Il y a une possibilité là, qui est ouverte tous les jours lorsqu'on en a besoin. Alors on a mobilisé, je l'ai dit plusieurs fois, les subsides de la COCOM pour faire face à des occupations précaires. Mais on a pris encore d'autres initiatives et notamment, nous avons mis à disposition l'hôtel Bellevue. C'est l'hôtel communal qui est quand même un emblème de la commune qui est sur le canal. La commune en est propriétaire et il accueille aujourd'hui une quarantaine de personnes sans-abris depuis le 1er janvier. C'est un partenariat avec d'autres associations aussi. Et là-aussi, on s'est assuré dans la convention de pouvoir solliciter une place en urgence pour une personne sans abri identifiée sur notre territoire, si c'est nécessaire. Alors, en ce qui concerne les autres occupations à caractère précaire, je vais vous parler quelques instants de celle de la rue Vanderstichelen. La plupart d'entre vous la connaissent, le bâtiment appartient à une société privée, est occupé par un collectif qui est celui de la voix des sans papiers. C'est un collectif que je connaissais par ailleurs puisque j'ai suivi les différentes occupations de ce collectif à travers la région. Et lorsque je suis arrivée dans ce bureau, c'est en fait le premier dossier que j'ai eu à gérer. Aujourd'hui, cette occupation, elle concerne encore une trentaine de personnes mises à l'abri. La moitié du groupe a migré vers Ixelles, entre temps. On mène depuis le début un travail considérable d'accompagnement social de ces personnes, avec la mise en place d'aide alimentaire, de relations avec les riverains, ouvrir l'accès aux soins grâce à notre CPAS, etc. Et un grand coup de chapeau et remerciements en particulier, de nouveau à Houria Ouberri, mais aussi à Dina Bastin, au CPAS.

On a eu un gros incident en plein hiver avec une coupure d'électricité où je suis intervenue personnellement pour régler la situation auprès de Sibelga. Et la situation a pu être réglée. Un nouveau fournisseur a été trouvé. L'électricité a été réinstaurée. On a pu aussi remettre une dynamique citoyenne, aider à ce que la dynamique citoyenne continue. Et ceci se fait par une association qui s'appelle SOS Migrants, qui accompagne spécifiquement les migrants et qui a pu se mettre autour de la problématique des frais énergétiques et trouver

des dons pour cette problématique. Mais là aussi, j'en remercie la présidente du CPAS, Dina Bastin, puisqu'elle a pu répondre favorablement avec le CPAS à une demande du collectif pour une prise en charge importante de cette facture.

Alors, je parle encore d'une autre occupation qui, là-aussi, concerne plus de 40 personnes. Cette fois, il s'agit de l'occupation par la communauté rom, deux familles complètes, plus de 40 personnes à la rue de Birmingham, dans un bâtiment appartenant à la SLRB. Cette occupation mobilise de manière extrêmement intense nos services, que ce soit un Molonrom, les services de prévention, la médiation, l'accompagnement social et notre CPAS. Concrètement, on aide beaucoup ces personnes-là, avec notamment une aide alimentaire également, la mise en place de toilettes sur place, la mise en place de meilleures conditions d'hygiène par un travail sur l'accès à l'eau et la collaboration avec Médecins sans frontières, la maison médicale, la Passerelle, Kind en Gezin, et le CPAS. Ici, si je dois dire aussi que j'ai été moi-même en négociations lourdes avec la SLRB pour pouvoir maintenir l'occupation à caractère précaire malgré toutes sortes de difficultés, de tracas à caractère administratif ou juridique, qu'on a su lever jusqu'ici. Donc, vous voyez, notre commune est solidaire, elle est proactive et aux côtés des plus vulnérables.

Alors, enfin, laissez-moi vous parler de l'occupation la plus récente et qui concerne aussi le plus grand nombre de personnes en termes d'une implantation. On a affaire à un collectif qui a voulu installer 200 personnes dans les anciens garages Opel. La commune a joué le rôle de médiateur. Cette occupation-là n'a pas pu se faire parce que le projet à Opel par un commerçant était extrêmement avancé et il ne donnait pas la possibilité d'une occupation précaire encadrée correctement. Et donc, le collectif a migré du coup dans un bâtiment de CityDev que vous connaissez peut-être et dans ce bâtiment aujourd'hui, l'occupation a pris place avec un grand nombre des 200 personnes dont je parlais.

Le même collectif a dans le même temps commencé à occuper un bâtiment rue de la Belle au Bois dormant où à nouveau, la commune a pu médier avec le propriétaire privé et loger là 50 sans-papiers cette fois. Alors que cette occupation précaire pourra tenir jusqu'au 30 mars, voire le 30 avril, en fonction du démarrage du chantier qui a pour but de transformer l'ancien home en un bâtiment de 10 logements.

Alors, dans le contexte de grand froid de la semaine dernière, c'est ce collectif que vous avez peut-être pu voir répondre à la demande d'un autre collectif de citoyens pour héberger des Molenbeekoïses sans abris. Je pense que là ont pris place dans l'hébergement des sans-papiers, une dizaine de sans-abris molenbeekoïses et donc de nouveau, une grande fierté des citoyens molenbeekoïses qui se montrent solidaires, et on en est très fier.

Alors, la task force autour de l'occupation à CityDev permet de laisser penser qu'on aurait une occupation précaire pendant un an. Évidemment, on a dû mettre en branle le CPAS et on a demandé de l'aide à la Région. On ne l'a pas encore obtenue, pour pouvoir encadrer correctement cette occupation qui concerne plusieurs dizaines près de 200 personnes. Une réunion de travail a eu lieu vendredi dernier à mon cabinet avec les responsables du collectif pour établir une liste des besoins immédiats et sans surprise, le collectif est demandeur de beaucoup de choses, de mobilier, matériel d'hygiène, aide alimentaire, matériel scolaire, accès aux infrastructures sportives, spectacles, etc. Leurs demandes sont conséquentes et importantes et on va s'atteler, dans les limites budgétaires et matérielles qui sont les nôtres, à y répondre. Je voulais vous le signaler, mais évidemment, je ne vais pas rentrer dans des considérations plus approfondies dans le cadre de cette interpellation. Là aussi, je ne peux pas vous répondre de manière plus précise, mais cette fois, pour des réponses de sécurité, vous devez savoir que j'ai été amenée à réquisitionner un immeuble, j'ai réquisitionné un immeuble sur notre territoire, pour pouvoir accueillir, sous la supervision d'une association spécialisée, une cinquantaine de femmes et d'enfants victimes de violences conjugales. Nous

avons aussi ces femmes en grande vulnérabilité qui sont hébergées sur notre territoire. Nous sommes une des rares occupations de ce type à Bruxelles aujourd'hui.

Alors, je veux parler un instant de notre dispositif d'aide aux sans-abris. C'est un nouveau service créé par Houria Ouberrri en janvier 2019. Déjà, je la remercie pour ça. Les missions de ce nouveau service, c'est identifier des personnes sans-abris sur les territoires, mettre en place un réseau de ressources humaines et logistique pour les accompagner. Pas sur base des besoins identifiés, parce que ce n'est pas toujours possible ou facile de comprendre ce qui les anime. Mais leurs attentes ne sont pas toujours celles que nous aurions. On a vraiment un travail d'accompagnement, donc on a un travail de localisation, de recensement, avec des maraudes, des projets thermos avec des boissons chaudes, de la nourriture. En termes de chiffres, entre le 1er août 2019 et le 31 juillet 2020, c'est le premier recensement dont on dispose, 40 situations ont été accompagnées sur l'ensemble du territoire de la commune. Ça implique des suivis individuels, des suivis collectifs, des suivis communautaires. Mais là, on parle bien du service sans-abrisme.

Alors du coup, je viens plus spécifiquement sur ce qu'on a fait de particulier durant la période de grand froid la semaine passée, durant la période de grand froid, j'ai demandé un recensement immédiat de la situation de terrain à ce service. Donc, vous voyez que c'est utile d'avoir un tel service. On a pu le jour-même avoir le recensement de ce qui se passait sur notre territoire et ce qu'on m'a trouvé était effectivement différent de ce qu'on avait d'habitude, et ceci principalement parce qu'on a beaucoup de stations de métro sur le territoire. Donc, ce qu'on a constaté, c'est 50 personnes identifiées sur notre territoire en journée, beaucoup moins la nuit, j'y reviendrai. En journée, cinquante personnes identifiées sur le territoire, la plupart à l'entrée ou à l'intérieur de cinq stations de métro Comte de Flandre, Étangs Noirs, Beekkant, Osseghem et Belgica. On a aussi identifié des personnes sur nos axes commerciaux, chaussée de Gand et boulevard Machtens. Alors, à ce moment-là, qu'est-ce qu'on a fait, j'ai demandé aux gardiens de la paix de faire des passages itératifs auprès de chacune des personnes recensées et de rentrer en contact avec ces personnes, d'avoir un premier diagnostic de leur situation et de pouvoir avertir si la situation au niveau médical justifiait d'une intervention immédiate. Pour le reste, le contact a été établi pour comprendre quels étaient les besoins de ces personnes. Et c'est là où on s'est rendu compte qu'une série d'entre elles ne dormait pas la nuit dehors, mais étaient seulement la journée dans une situation souvent de mendicité ou d'errance et ne souhaitaient pas toujours, certains le souhaitaient, d'autres pas, un accompagnement. On a eu un retour de ce type-là.

Alors, qu'est-ce qu'on a fait pour la nuit? La nuit, c'est la police qui est entrée en action sur base, en transversalité avec le service sans-abrisme et les gardiens de la paix. Et ils ont été chargés de faire des rondes et d'aller là où on avait des sans-abris en journée sur les points névralgiques du recensement et de pouvoir signaler toutes les personnes en danger auprès du Samu social. Ceci a été fait, évidemment pendant ces jours particulièrement froids, la vigilance a été totale et je veux remercier ici l'ensemble des services qui ont été extraordinairement dévoués, extraordinairement réactifs, et j'ai l'habitude de ce que les gardiens de la paix le soient. Ici, je veux un remerciement particulier pour les équipes de police de nuit qui ont fait ce travail-là, qui est un travail tout à fait spécifique et tout à fait particulier.

Quant aux solutions d'hébergement temporaire et immédiat, on a utilisé le service mis en place par Bruxelles et notre référent sans abri, à des contacts évidemment tout à fait favorables et privilégiés avec Bruxelles. On a dû activer deux fois ce procédé durant la semaine de grand froid et ça a permis de mettre les deux personnes à l'abri immédiatement. Je ferme la parenthèse, je termine. Je veux encore remercier Houria Ouberrri, échevine de l'Action sociale. Je veux souligner son initiative de coordination de l'aide alimentaire qui prend son envol et qui, je pense, je le regrette parce que je regrette la nécessité qu'on en a et en même temps, j'en suis fière, qui a je crois un grand avenir devant elle.

Alors, vous le constatez, la thématique du sans-abrisme, elle, est complexe. Elle demande une approche diverse et multiple. J'ai pu constater comme bourgmestre l'extraordinaire mobilisation de nos citoyens, de collectifs, associations, travailleurs sociaux. Dans le contexte du grand froid, c'était encore plus manifeste, mais de manière générale, ça l'est, 1.080, Commune de la solidarité. C'est définitif. J'ai aussi été frappé, malheureusement, par certains discours qui opposent des personnes dans la précarité à d'autres personnes dans la précarité, des sans-abris contre d'autres sans abris, parfois des sans-abris contre des sans-papiers, des personnes vulnérables contre des personnes encore plus vulnérables, opposer une détresse à une autre. Et ça, je pense que malheureusement, Molenbeek, c'est la commune de la solidarité, ce n'est pas un slogan. On doit chérir cette valeur comme étant au cœur de notre commune. La solidarité, c'est une nécessité de vérité. C'est une nécessité de force et nécessité de beauté à l'image de notre commune. Il faut que ça le reste. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Ben Salah, à vous la parole.

M. Ben Salah :

Merci madame la présidente. Merci, madame la bourgmestre, d'avoir transmis toutes ces précieuses informations et je tiens à saluer le boulot de toutes ces associations et tous ceux qui œuvrent pour veiller à faire en sorte de ne laisser personne sur le bas-côté mourir seul dans leur coin.

Néanmoins, j'apprends, parce que vous me dites qu'il y a une personne qui s'occupe du problème du sans-abrisme dans votre cabinet. Par la même occasion, je ne sais pas combien il y a de sans-abris dans nos rues au jour d'aujourd'hui. Pour pouvoir imaginer et pour pouvoir vous donner un exemple assez poignant, j'en ai rencontré deux. Il ne s'agit pas de rencontrer des responsables d'associations qui font un très beau boulot, il s'agit d'aller sur le terrain et de parler avec les sans-abris. Il y en a un qui était un ancien ouvrier, un ancien des membres du personnel de la commune qui travaillait à la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Puis un deuxième, le premier est du côté du boulevard Jubilé, et le second est du côté du boulevard Léopold II, croisement Ribaucourt, qui dort très souvent d'ailleurs. Ce qui m'a interpellé, après une petite discussion avec eux, c'est qu'il y a des moments où, évidemment, ils attendent d'une certaine manière une écoute particulière de la commune, une écoute particulière des instances dirigeantes, et malheureusement très peu les ont entendus. La situation dans laquelle vivent ces deux personnes, notamment, c'est une situation inadmissible dans un Etat de droit, inadmissible pour une commune hospitalière. Quand j'apprends également que quand ils reviennent de temps en temps, quand ils vont faire la manche, quand ils reviennent dans leur abri de fortune, elle a été détruite par certains services. Quand j'entends que la volonté de certaines personnes, qui voudraient entre guillemets, enfuir cette problématique qui est criante, ces certaines personnes nous expliquer faire le mieux pour ces personnes et qu'ils ne prennent même pas la peine de pouvoir aller sur le terrain, je suis triste. Et ce n'est pas digne d'une commune, dite hospitalière. Donc, l'idée est de pouvoir avoir un zéro, aujourd'hui, c'est un petit peu la mode, zéro chômeur, zéro carbone, etc. Moi, je voudrais bien voir un zéro sans abri dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Et j'attends des chiffres, qu'on n'a pas pu me donner, la réponse que vous m'avez donnée, ce sont les chiffres de l'association...

Mme la Présidente :

Je pense que vous me n'avez pas écoutée. Il faudra que vous lisiez le compte-rendu quand il va sortir.

M. Ben Salah :

J'ai très bien entendu votre réponse. J'ai pris la peine et le respect de vous entendre développer votre réponse quant à ma question et je le dis, je le dis simplement, il serait intéressant éventuellement de pouvoir prendre votre sac à main et votre blouson et aller sur le terrain voir ces personnes-là, discuter avec eux, je pense qu'il serait nécessaire de pouvoir, entre guillemets, entendre leur témoignage, afin que vous puissiez compléter votre action, que je considère très importante, mais au jour d'aujourd'hui, il y a encore des personnes qui dorment dans la rue à Molenbeek. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vous ai répondu. 50 personnes sur le territoire en journée, moins la nuit, 2 qui ont dû être évacués d'urgence. Je peux vous faire le détail, si vous le souhaitez dans une réponse écrite. Je suis vraiment désolée que ma réponse ne vous satisfasse pas parce que je pense que vu tout ce que notre personnel et le cabinet et moi-même ont fait sur cette thématique, c'est assez étonnant d'entendre ensuite qu'on ne serait pas sur le terrain. C'est tout le contraire qui se passe et je pense que Houria Ouberri est là pour en témoigner. Je vous conseille de nous transmettre par ailleurs, et vous pouvez le mettre à mon attention ou à celle d'Houria Ouberri, les noms et endroits où nous pourrions trouver les personnes dont vous parlez, si elles souhaitent plus d'aide de la commune parce qu'il est tout à fait évident que nous les aiderons, si cela n'a pas été fait jusqu'ici.

M. Ben Salah :

Je vous ai également donné les endroits exacts. Je ne sais pas si vous m'avez entendu par la même occasion. Je vous ai dit boulevard du Jubilé et croisement Ribaucourt, boulevard Léopold II. Je pense qu'il y a des espaces dans la commune.

Mme la Présidente :

Le croisement Ribaucourt - Léopold II, c'est une personne que nous connaissons et c'est une personne que nous tentons déjà d'aider depuis plusieurs mois. Et je pense que si ce n'est pas ce qui vous a été dit, c'est vraiment un travestissement de la réalité, car je connais moi-même la situation de cette personne, étant donné justement l'accompagnement au long cours qui se fait pour elle.

M. Ben Salah :

Je suis heureux de l'entendre.

**31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Raiss, Conseillère communale SP.A-PS, relative à la sécurité routière aux abords de l'école la plume.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Raiss, gemeenteraadslid SP.A-PS, over de verkeersveiligheid in de omgeving van de school de pluim.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd tot een schriftelijke vraag.*

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Papadiz, Conseiller communal MR, relative à la ligne de bus 86. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Papadiz, Gemeenteraadslid MR, met betrekking tot buslijn 86. (Aanvullend)

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux lignes de bus 86 et 89. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de buslijnen 86 en 89. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je vous propose qu'on avance. Nous avons deux interventions de conseillers différents sur ce qui nous arrive avec la STIB. C'est Mr. Achaoui qui va vous répondre au départ et j'aborderai les aspects de sécurité dans un deuxième temps. Il s'agit de Mr. Papadiz strictement sur la question de la ligne 86 et Mr. El Bouazzati sur les lignes 86, mais aussi 89. Mr. Papadiz, vous avez la parole.

M. Papadiz :

Oui, merci Madame la Présidente, Mesdames, messieurs les échevins, mesdames, messieurs les conseillers, mon interpellation évidemment, c'est la modification de la ligne du bus 86. Les Molenbeekois connaissent très bien cette ligne de bus 86 qui les conduit depuis de nombreuses décennies au centre-ville de Bruxelles. Depuis l'arrêt Machtens, au nord-ouest de la commune, elle traverse de part et d'autre la commune, en passant par les arrêts, je vais citer, parce que c'est très important, Condor, Tamaris, Dubois, Joseph Baeck, Gare de l'Ouest, Quatre-Vents, duchesse de Brabant, Triangle, Porte de Ninove, porte de Flandre avant de rejoindre la gare centrale par Dansaert, Bourse, de Brouckère et à Arenberg. En énumérant toutes ces stations, on comprend toute l'importance de cette ligne historique pour les habitants de notre commune, particulièrement ceux qui vivent dans le quartier Machtens et Mettewie, qui ne disposent pas, évidemment, de métro. Malheureusement, la STIB ne l'entend plus de cette oreille. Dans son nouveau plan directeur, bus, adopté par le gouvernement bruxellois, elle prévoit au courant de l'année 2021, la modification du trajet de cette ligne. Toujours, bien sûr, au départ de Machtens, le 86 ne se dirigera plus vers le centre-ville, mais vers Bockstael. Son parcours sera modifié à partir de la Place de la Duchesse pour traverser la commune vers le nord, en passant par Étangs Noirs, Ribaucourt, Tour et Taxis et Bockstael. Sur son site, l'information de la STIB justifie cette modification radicale en affirmant que l'utilisation de la ligne 86 entre gare de l'Ouest et De Brouckère sera limitée. Franchement, c'est un argument qui ne tient pas la route. En effet, parallèlement à ce changement sur la ligne 86, la STIB projette de détourner le bus 89 qui relie actuellement le Westland Shopping à Bockstael. Mauvaise surprise pour le Molenbeekois, ce sera désormais cette ligne venant d'Anderlecht qui reprendra la ligne actuelle du 86 entre Duchesse et Gare Centrale. Autrement dit, les Molenbeekois des quartiers Machtens et Mettewie devront changer de ligne à la Place de la Duchesse pour se rendre au centre, tandis que les Anderlechtois, eux, disposent d'un nouvel accès direct. Si je souligne cela, ce n'est pas pour confondre les intérêts entre Molenbeekois et Anderlechtois, bien évidemment, mais pour justifier que l'argument de l'insuffisance de l'utilisation de la ligne 86 au-delà de la Place de la Duchesse est contradictoire avec la déviation projetée pour le 89.

Donc, le collègue, sous la législature précédente, s'était opposé à cette modification. Il avait noté, je cite : "les utilisateurs qui ont actuellement pour habitude d'emprunter la ligne 86 pour se rendre au centre-ville depuis l'ouest de Molenbeek seront obligés d'opérer une correspondance avec le métro au niveau de la Gare de l'Ouest, ce qui n'est pas souhaitable". Il avait appelé la STIB et le gouvernement à préserver la ligne 86 jusqu'au centre-ville et prolonger jusqu'à l'extrémité de la partie ouest de la chaussée de Ninove, voire jusqu'au Westland Shopping Center. Cette solution aurait permis de concilier les intérêts des

Molenbeekois et des Anderlechtois sans devoir saucissonner les lignes 86 et 89. Cette proposition du Collège a été malheureusement balayée.

A quelques mois de la mise en œuvre de ces changements, l'inquiétude gagne à juste titre les Molenbeekois. Une pétition a été lancée en ligne par les habitants du quartier Machtens et ses abords. Comme conseiller communal, je trouve important de relayer leurs inquiétudes et de vous lire leurs arguments, par ailleurs très pertinents, pour le maintien du 86, je cite : « Notre quartier se situe en zone C au regard du Règlement Régional d'urbanisme, zone moyennement desservie en transport en commun ; Seule connexion en surface qui relie Molenbeek au centre-ville ; Usage quotidien des familles et des personnes travaillant dans le centre-ville, en effet, de nombreuses écoles sont sur le parcours entre la chaussée de Ninove et la rue Antoine Dansaert ; de plus, le centre-ville reste un moteur économique pour la région bruxelloise ; Mode de transport adapté aux usagers faibles et aux personnes à mobilité réduite ; Le bus reste un mode de transport plus sécurisé d'avantage que le métro surtout pour les stations de métro Beekkant et Gare de l'Ouest. » Evidemment, je me réfère aux dernières actualités.

Mme la Présidente :

Monsieur Papadiz, si vous pouviez conclure parce que vous êtes déjà au temps maximum.

M. Papadiz :

Je conclus : « Absence de consultation et d'informations claires, les habitants du quartier se sentent mis devant le fait accompli; Sentiment que la STIB a travaillé de son côté sans impliquer les habitants, on retrouve bien sûr le site de prévention et parcours, mais si les citoyens ne sont pas informés des changements, ils ne consultent pas spontanément le site de la STIB ; Pourquoi splitter 2 lignes qui fonctionnent et qui desservent déjà les mêmes arrêts, incompréhension des habitants ; la ligne 89 qui relie actuellement le Westland Shopping à Tour et Taxis est déviée vers la gare Centrale et le 86 qui relie actuellement Machtens à la gare Centrale est déviée vers Tour et Taxis et Bockstael, pourquoi couper les lignes qui assurent déjà ces connexions ; De plus, Anderlecht a déjà le 46 qui rejoint le centre-ville pourquoi supprimer la seule connexion en surface de Molenbeek ? ».

J'arrive directement aux conclusions. Voici mes questions au Collège :

- Avez-vous eu des contacts avec la Stib et des informations plus détaillées sur le changement projeté pour la ligne 86 ? Dans quel délai ?
- La Stib vous a-t-elle fourni des éléments chiffrés sur les fréquences d'utilisation ?
- Quelles sont les propositions alternatives portées par le Collège ?
- Quelle réponse apportée à l'inquiétude légitime des Molenbeekois ?

Merci madame la Présidente et je m'excuse si j'ai été un peu long.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Bonsoir madame la bourgmestre. Bonsoir à tous. Je rejoins un peu l'interpellation de mon collègue. Je vais juste rajouter un deuxième point pour la ligne 89 après. Pour la ligne 86, j'ai juste des questions sur les avis que vous avez pour les inquiétudes des habitants, les démarches futures que vous donnerez pour justement une connexion pour les habitants et

aussi, pourquoi est-ce que la STIB n'a pas donné une solution pour les habitants pour émettre leur avis?

Deuxième sujet par rapport à la déviation de la ligne 89. Il y a eu des problèmes de sécurité. Est-ce que le Collège est au courant de ce problème de sécurité, qu'il y a eu ? Qu'a fait le collège ou que fera le collège pour la sécurité des voyageurs, pour la sécurité des futurs chauffeurs de bus et s'il y a un travail préventif qui a été fait ?

Voilà, j'ai été court parce que mon collègue a été dans les détails et je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Bouazzati.

Alors je propose aux conseillers de s'inscrire dans l'interpellation s'ils le souhaitent.

J'ai monsieur Ikazban qui s'inscrit. Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la bourgmestre. Merci aux collègues qui ont déposé cette interpellation.

C'est vrai, c'est assez curieux. Je ne vais pas revenir sur tous les détails. En tout cas les informations que j'ai en ma possession par rapport à ces lignes de bus dont les parcours ont été modifiés, j'ose espérer et je suppose que le collège défend et défendra toujours les intérêts des Molenbeekois et je fais confiance au collègue. Je pense que l'échevin Achaoui répondra à l'instant sur les pourparlers qui sont en cours.

Néanmoins, je voudrais dire deux choses. D'abord, je trouve ça un petit peu dommageable d'avoir eu l'information des bus qu'on a déviés à cause de problèmes de sécurité, des bus caillassés. Encore une fois, je le déplore parce que d'abord, ça donne une mauvaise image de la commune. Des véhicules de la STIB caillassés, ça arrive et ça peut arriver partout, mais ça n'excuse en rien, évidemment. Dévier une ligne de bus à cause de ça, c'est céder. C'est céder finalement à ce genre de comportement, alors qu'il aurait peut-être fallu réfléchir à d'autres solutions. Il y a aussi le travail de la police, le travail de la commune, des éducateurs, des cibles de prévention dans les communes, mais à la STIB également. Je le déplore fortement et je le déplore aussi parce que la STIB, contrairement à une entreprise privée, c'est un service public et qui dit service public, c'est desservir tous les quartiers, quels que soient les quartiers, qu'ils soient rentables ou non et qu'il y ait des difficultés ou non. Il y a d'autres lignes, ou il y a aussi parfois des problèmes dans le métro ou ailleurs. Il y a des stations qui posent parfois plus de problèmes que d'autres. On ne va pas décider de fermer des stations. Donc moi, je fais confiance au collègue pour défendre les intérêts de la commune et je suis impatient d'entendre les réponses de l'échevin Achaoui ou de la bourgmestre, je ne sais pas qui va répondre, mais en tout cas, j'aimerais qu'on fasse entendre aussi cette voix. C'est de dire que l'on ne peut pas accepter ce type de stigmatisation et cette décision, comme ça, de modifier des itinéraires et de donner l'impression que à Molenbeek, il y aurait plus de problèmes qu'ailleurs. Si des bus ont été caillassés je le condamne, je condamne évidemment ces faits, mais je sais qu'il y a d'autres endroits, d'autres communes où il y a parfois ce type de difficultés. Je n'entends pas qu'on change et qu'on modifie, qu'on supprime des lignes à cause de ça. Je fais confiance au collègue. J'espère que la STIB entendra raison et qu'on va aboutir avec le dialogue et la concertation, à une solution au bénéfice des usagers et de nos habitants.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci madame la bourgmestre. Je rejoins également mes collègues par rapport à ce point, je déplore fortement la suppression de cette ligne et j'appuie en tout cas la demande légitime des habitants de ce quartier. C'est une ligne très importante qui relie le quartier nord de Molenbeek, Machtens, Mettewie, tout d'abord à la gare Centrale, c'est un nœud très important qui relie aussi l'ensemble de la région bruxelloise, mais aussi le centre de Bruxelles. C'est une ligne très importante. C'est une demande légitime.

Il faut savoir aussi que les habitants de ce quartier prennent aussi ce bus pour rejoindre la gare centrale. A la gare centrale, il y a aussi des écoles. Je cite par exemple l'École 6. Il y a certains habitants du quartier Machtens et Mettewie qui ont des enfants à l'école 6, notamment et donc, c'est vraiment une ligne pratique. C'est une ligne très importante. J'appuie cette demande légitime et j'espère que la commune fera le nécessaire pour maintenir cette ligne et j'espère que vous ferez le nécessaire dans ce sens-là et j'appuie en tout cas cette demande légitime des Molenbeekoïses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Effectivement, c'est une situation extrêmement navrante et pour le service de mobilité qui est la STIB et par la même occasion pour les habitants qui y vivent. Soyons clairs, c'est une situation inacceptable et évidemment, dans l'inacceptable, on en rajoute une couche, à savoir le changement de trajet d'un bus qui désappointe d'une certaine manière bon nombre de citoyens molenbeekoïses habitant dans le quartier.

A côté de cela, nous avons parlé précédemment des sanctions administratives. Je peux vous assurer qu'à chaque fois que je passe, parce que c'est un endroit que je connais bien, qu'à chaque fois que je passe par cet endroit, il n'y a jamais de place pour le bus et donc, sur le coup, je me posais des questions quant à la présence éventuelle, soit parce que ça peut être fait par un membre du personnel communal, on le sait, il y a des gardiens de la paix constatateurs, mais par la même occasion aussi, des services de police, et il est vraiment étonnant, dans d'autres coins de la commune, on se retrouve avec un problème similaire et celui-là est beaucoup plus marquant dans la mesure où il est effectivement, comme monsieur Hamzaoui l'a mis en avant, un grand lieu de passage puisqu'il est à proximité de la chaussée de Gand.

Donc sur le coup ma question c'est est ce qu'à un moment ou un autre, avez-vous pensé à pouvoir, d'une manière ou d'une autre, soit avancer un plan de prévention sur le territoire en question ou soit tout du moins apporter une réponse répressive? Il faut être très clair. Quand il y a une discussion, quand il y a de la prévention qui a été mis en avant et que cette prévention n'aboutit pas, il y a un moment où, malheureusement, il faut sévir.

Donc, ma question serait vraiment quel est le nombre de sanctions administratives que vous avez eu l'occasion de pouvoir constater là-bas? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Trois cent vingt, c'est la réponse à monsieur Ben Salah, mais je vais d'abord passer la parole à monsieur Achaoui pour la partie, je vais dire, stricto sensu mobilité où vous verrez qu'il y a certains éléments importants.

Je vous donne la parole monsieur l'Echevin.

M. l'échevin Achaoui :

Merci madame la Présidente. Sachez tout d'abord que nous sommes très conscients et nous avons été très sensibilisés par la question et la problématique. Nous avons été alertés sur l'existence de la pétition concernant le 86, qui va de pair avec une modification de l'itinéraire de la ligne 89.

Je vous lis d'emblée parce que nous avons directement, sans hésitation, interpellé la STIB qui nous a formulé, parce que effectivement, c'est la STIB qui est à l'initiative de cette démarche et ils nous ont formulé leur réponse qui va faire l'objet très rapidement parce qu'on a d'ores et déjà programmé une réunion d'évaluation pour analyser évidemment tous les retours, tant sur le plan de l'objectivation et des choix opérés que dans la perspective du changement en question.

C'est arrivé très rapidement et là, je rejoins monsieur Ikazban, mais il faut dissocier deux choses. Il y a d'abord la problématique du 89, madame la bourgmestre va s'y attarder d'avantage. Sa déviation actuelle est temporaire. Elle a été déviée pour des raisons autres. Mais madame la bourgmestre expliquera les choses.

La modification à plus long terme des lignes 86 89 prend place dans un contexte différent. Je vous lis les réponses de la STIB en tant que tel :

« Puisqu'il s'agit de l'application du plan bus qui a été validé par des consultations avec les Communes, a fait l'objet d'une campagne de communication et de consultation et a finalement été validée par le gouvernement. Il n'y a pas de suppression de la ligne 86 au programme, il y a par contre une modification d'itinéraire des lignes 86 et 89 normalement en septembre 2021 ». Et là, mon cher ami Leonidas, tu en as parlé, bien évidemment.

« En bref, actuellement, les lignes sont telles : le 86 dessert Machtens, Duchesse, Gare Centrale et le 89 Westland shopping, Duchesse, Bockstael. Ça, c'est la situation actuelle. En septembre 2021, on aura 86 Machtens, Duchesse, Bockstael et 89 Westland Shopping, Duchesse, Gare centrale. »

Quelle est la justification qu'ils évoquent par rapport à cela? « Cette décision a été mûrement réfléchi, selon eux, par tous les acteurs en présence et était notamment justifiée par le fait que la ligne 86 est très peu fréquentée entre gare de l'Ouest et gare centre. Elle fait en effet double emploi avec le métro, qui est en double fréquence sur cette section. La nouvelle configuration du 89, dessert des quartiers plus éloignés du métro et la correspondance à Jacques Brel est un peu moins intéressante. Par contre, les simulations montrent que cette ligne touchera un plus grand nombre d'habitants. » Donc, ils se basent effectivement, selon des simulations, selon les critères d'objectivation par rapport à ce choix qui a été opéré.

« Enfin, au travers du concept du plan bus qui a été proposé pour la ligne 86, celle-ci devient une ligne complètement intra molenbeekoise, desservant, à peu de choses près, tous

les quartiers de la commune et assurant notamment un lien direct vers le centre administratif principal de la commune à Comte de Flandre », un élément qu'ils mettent aussi en évidence.

Bien évidemment, la STIB comprend toutefois que tout changement occasionné génère une certaine incertitude des habitants et que changer ses habitudes n'est pas toujours facile. Nous avons directement manifesté notre inquiétude par rapport à l'interpellation, par rapport évidemment aux inquiétudes qui ont été soulevées et comme je vous l'ai dit en amont, nous avons d'ores et déjà programmé une réunion avec les services Mobilité et la STIB parce que, en conclusion, la STIB reste évidemment ouverte à toute discussion et suggestions mais selon eux, ce qui est important à signaler, c'est que ces changements avaient convaincu l'ancien collègue molenbeekois.

Donc là, ou mon cher Leonidas, vous prétendez que ça a été refusé, c'est un élément important que nous allons vérifier puisque, selon la STIB, ces modifications qui ont été acceptées aujourd'hui font l'objet d'une approbation de l'ancien collègue, chose que nous allons bien évidemment vérifier, preuves à l'appui et ils maintiennent toutefois qu'ils restent disponibles pour tout effort de communication et de décision.

Donc, pour moi, tout ce que je peux vous dire à ce stade-ci, c'est que nous avons d'ores et déjà planifié une réunion importante avec la STIB pour évaluer justement ces éléments qu'ils mettent en évidence, en tenant compte évidemment de tous les critères.

J'ose espérer qu'ils mettent ces éléments en évidence sur base d'éléments objectifs, mais les éléments qui nous avancent nous paraissent dans un premier temps compréhensible. J'ose espérer qu'ils les mettent en évidence sur base d'éléments objectifs, mais les éléments qu'ils nous avancent nous paraissent compréhensibles.

Maintenant, est-ce qu'on peut les accepter ou pas? Je reviendrai vers vous très prochainement. Je peux vous assurer qu'une évaluation sera faite et un rapport détaillé sera proposé très prochainement au collège d'abord, bien évidemment et alors lors du prochain conseil communal, avec une nouvelle précision à ce sujet.

Voilà madame la Présidente pour la partie 89 et je vous laisse le soin d'apporter les précisions quant à la prise de position que nous avons prise pour cet élément-là.

Mme la Présidente :

Je vous remercie, monsieur l'échevin. J'étais assez inquiète en lisant votre note préparatoire au conseil sur l'idée que quelque part, dans la mesure où la STIB évoquait des contacts répétés et une consultation avec la commune préalable à la prise de décision, quelque part, les carottes seraient déjà cuites. Ici, à vous entendre, il y a des choses à vérifier. Je pense que c'est un sujet qu'on sera amené à ré-aborder.

Alors, je veux revenir sur les aspects de sécurité dans le quartier parce qu'il faut bien le dire, dans les aspects de sécurité, il y a un côté unilatéral à la prise de décision de la STIB qui m'a fortement déplu et nous sommes aujourd'hui occupés à essayer de remonter le courant qui a été lancé le 3 février par les responsables de la STIB, qui ont dévié le 89 de son trajet habituel.

Cette déviation par rapport au quartier de la rue de l'Eléphant, la rue de la Borne, etc. est une déviation dramatique. Ça s'est déjà passé, souvenez-vous, il y a à peine deux ans, je pense, pour des raisons de travaux, le bus avait été dévié et cela avait nui à la qualité de vie dans le quartier, lourdement pendant plusieurs mois. Ici, c'est reparti et c'est reparti pour des raisons de sécurité.

Alors évidemment, dès qu'on a été averti de cette situation de problèmes de sécurité, on est loin d'être resté inactif, que ce soit au niveau de la prévention ou de la sécurité. Je vais un petit peu expliquer ce qui s'est passé.

En réalité, on a été averti tardivement de faits, sur la ligne, parce que les premiers faits n'avaient pas lieu sur notre territoire, mais bien, d'une part, sur le territoire d'Anderlecht et d'autre part, sur le territoire de Bruxelles-Ville. Il y a eu un retard dans la transmission de l'information qui a été assez négatif dans la suite du dossier. Au fond, tout se passe comme si la STIB s'était retrouvée confrontée à son personnel angoissé, en colère du fait d'actes portés sur le territoire Molenbeekois, mais dont on n'avait pas été forcément informé de manière correcte parce que ces actes avaient suscité des plaintes et des réactions à Bruxelles-Ville et à Anderlecht. C'est une suite d'incidents qui sont intervenus fin décembre 2020 à début février 2021 sur le tronçon de la ligne qui est située entre Delacroix et Ribaucourt, qui ont constitué le lit de la grève des travailleurs et de leur sentiment d'insécurité.

Il s'agit d'incidents de deux natures, tous deux natures parfaitement inadmissibles. Premièrement, le comportement tout à fait incivique et c'est ce qu'un de nos conseillers a rappelé et c'est vrai que quand on est dans le quartier, on le constate de manière évidente, le comportement tout à fait incivique de la part de nombreux automobilistes en matière de sécurité routière. Beaucoup d'automobilistes qui fréquentent notre centre historique et nos petites rues ne laissent pas la place qu'il faut pour le bus, qui est un service public essentiel, vital et qui devrait évidemment avoir une reconnaissance comme telle. Quand on est tout seul dans sa voiture, on doit laisser passer le bus qui contient 40, 60, 70, 100 personnes qui ont besoin de ce service, c'est la moindre des choses et ce n'est pas ce qui se passe malheureusement et c'est la première problématique.

Donc, deux incidents majeurs avec des conducteurs en infraction ont amené en fait la suite du dossier. Parce que je dois vous dire que lorsque la police est entrée en jeu, elle est entrée en jeu suite à deux incidents voiture, la police, ce qu'elle a trouvé, c'est un trafic de stupéfiants important dans le quartier rue de la Borne, rue de l'Eléphant, etc. et là, on a tout lieu de penser que ce sont les interventions de la police, tant au niveau de la sécurité routière qu'au niveau des interventions sur le trafic de stupéfiants qui ont finalement mené à ce qu'à deux reprises, le bus soit pris pour cible par des jets de pierres, ce qui a évidemment ajouté à l'insécurité vécue par les conducteurs et ce qui a amené la STIB à prendre cette décision de déviation.

Autrement dit, au départ, certains automobilistes ne respectaient pas les interdictions de stationnement, se garaient en double file, ils empêchaient le bus 89 de circuler normalement, ils gênaient les chauffeurs, ne respectaient pas les usagers, je l'ai rappelé et il s'est avéré que deux de ces automobilistes de la suite d'altercations s'en sont pris verbalement et physiquement à des chauffeurs. C'est seulement dans la suite que les jets de pierres ont eu lieu et probablement en lien avec effectivement ce trafic de stupéfiants.

Alors, vous l'avez compris, la police de la zone est sur place depuis des semaines et je l'ai dit, on a été amené à dresser plus de 300 PV sur les dernières semaines. 300 PV, c'est entre le 20 janvier et aujourd'hui. C'est énorme, c'est énorme et on fait tout et là, je suis aussi entrée en jeu, si je puis dire, on fait tout pour que ceci puisse permettre de rassurer les chauffeurs de la STIB et de ramener le bus sur son trajet initial.

Alors, de leur côté, au niveau de la zone de police, en plus du travail intense sur la sécurité routière, on a une accentuation de leurs actions et les équipes takeoff spécialisées dans les transports en commun vont continuer de circuler sur cette ligne, d'en renforcer la sécurité, poursuivre les verbalisations systématiques des incivilités. Elles vont être épaulées par d'autres équipes et en particulier celles qui poursuivent leurs actions spécifiques pour lutter

contre le trafic de stupéfiants qui s'est développé dans le quartier et dont les conséquences sont multiples et sont très douloureuses pour les citoyens.

Vous avez peut-être pu constater qu'on a communiqué ces informations déjà sur le terrain aux citoyens, en manière telle que chacun sache que ce qui se passe est inacceptable et que la commune est loin d'être inactive dans ce dossier et donc par ces diverses actions et par la coordination que nous pouvons avoir tant avec la police qu'avec la STIB, j'espère que nous pourrons rapidement rétablir le trajet initial du 89 pour le meilleur profit, la tranquillité et la rapidité de déplacement de tous les habitants de ce quartier qui ne méritent pas que le bus soit éloigné de ces rues.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et je passe la parole à Mr Papadiz qui l'a demandée.

M. Papadiz :

Madame la présidente et monsieur l'échevin, je voudrais insister sur une chose très, très importante. Il faut savoir que la précédente législature, elle avait dit oui sur le plan bus. J'ai réussi à retrouver une note du 3 mai 2016, on avait dit oui, mais à l'exception sauf et je prends ici, je vous lis le texto, donc, le texte que j'ai reçu, allez quand même chercher dans les archives parce que ça sera important pour pouvoir négocier avec la STIB évidemment.

Mme la Présidente :

Tout à fait c'est très important.

M. Papadiz :

On avait dit, « sauf les utilisateurs qui ont actuellement pour habitude d'emprunter la ligne 86 pour se rendre au centre-ville depuis l'ouest de Molenbeek seront obligés d'opérer une correspondance avec le métro au niveau de la gare de l'Ouest, ce qui n'est pas souhaitable. » Ce qui n'est pas souhaitable et ça c'est très important.

Je pense qu'il faudra aller revoir les archives et insister avec ça, tout simplement.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Papadiz.

Est ce qu'il y a un autre des conseillers qui s'est exprimé veut interpeller après la réponse du collège?

OK, je vous remercie, donc l'incident est clos. Oui, je pense qu'on a terminé sur ce sujet.

Je donne la parole à monsieur Achaoui, Echevin.

M. Achaoui, Echevin :

Il y a un élément important par rapport aux actions que nous avons menées et à juste titre, avec la police, le Collège a pris la décision d'aménager temporairement la problématique de la zone sauvage 89, qui va accélérer évidemment l'instauration de la ligne 89. C'est également un élément important à préciser. Le Collège a pris les devants par rapport à cette question-là puisqu'initialement, comme vous l'avez à juste titre précisé, les jeunes qui restaient dans cette zone-ci, le fait d'occuper la zone de bus par des voitures, les travaux qui vont

s'opérer avec les travaux publics vont pouvoir définitivement aérer cette zone. C'est important aussi comme information.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Achaoui.

M. Papadiz :

Oui, je suis désolé, mais c'est parce que j'ai encore trouvé un autre élément qui pourrait vous aider.

Mme la Présidente :

Je pense que vous devez transmettre tous vos éléments à M. Achaoui. C'est tout à fait pertinent et utile à ce stade.

M. Papadiz :

Je vais les transmettre. Il y a juste trois lignes à vous lire. Si ça ne vous dérange pas, je vais vous les glisser en vitesse. On avait aussi insisté sur préserver la ligne 86 jusqu'au centre-ville et la prolonger jusqu'à l'extrémité de la partie ouest de la chaussée de Ninove, voire jusqu'au Westland Shopping Center. Voilà. Mille merci pour votre compréhension.

Mme la Présidente :

Voilà ça confirme ce que vous aviez déjà dit. Tout à fait. Vous pouvez envoyer ces documents chez Mr. Achaoui, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Kalimbiro, Conseillère communale PS-SP.A, relative au port du masque dans les écoles fondamentales. (Complémentaire)

Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Kalimbiro, Gemeenteraadslid PS-SP.A, betreffende het dragen van maskers in de lagere scholen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Kalimbiro et je vois que monsieur Ouassari s'est inscrit dans le débat.

Mme Kalimbiro :

Après avoir écouté, vous avoir écoutée au sujet de l'effectif, la communauté, les élèves, il y en a 9.000, j'aurais changé mon papier, mais là, je vais m'en tenir à ce que j'ai écrit et on verra par la suite.

Voilà, madame la présidente, j'aurais espéré que cette question ne puisse plus être d'actualité lors de ce conseil communal. Hélas, ce n'est vraiment pas le cas. Le Covid 19 est toujours là, avec des hauts et des bas. C'est au sujet du port du masque chez les enfants que j'aimerais vous questionner.

Avant le congé de Carnaval, il y a eu des réactions de certains parents opposés au port de masques chez les plus petits, bien que cela n'était exigé qu'à certains moments et lieux lors de leur présence dans les écoles communales à Molenbeek.

Au vu des nombreux contacts et interpellations qui me sont parvenus de certains parents et au vu de la mobilisation créée, entre autres sur les réseaux sociaux et bientôt dans la presse, ma question est la suivante : ne faudrait-il pas orienter et ou accompagner cette mesure par des chiffres d'études montrant le bien fondé du port de masques chez les petits, ou encore des chiffres des études prouvant qu'il n'y a pas de contre-indication de cette mesure chez les enfants et que leur santé ne court aucun risque? Les parents pourraient ainsi plus facilement comprendre le bien fondé du port de masques.

D'autre part, quand un petit réagit : « il n'y a même pas de mort à l'école et on est tout le temps dans notre bulle », je me dis que le message n'est pas bien passé et même les enfants ne comprennent pas le bienfondé de cette mesure.

De retour du congé de carnaval, il y aura probablement une réévaluation de la situation et la vaccination aidant, on sera peut-être fixé. Déployer une communication adaptée me semble impératif pour le reste du temps qu'on aura à vivre avec le masque.

Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente :

On vous a non seulement entendue, mais écoutée avec attention.

Je donne d'abord la parole à monsieur Ouassari et ensuite à monsieur Ben Salah.

M. Ouassari :

Merci madame la présidente.

Voilà, comme je disais tout à l'heure, j'avais rentré une question d'actualité là-dessus. Je reviens par rapport à ça.

Dans La Presse de ce lundi, sur le site de la capitale, des parents de l'école 16 ont dénoncé le fait que vous obligez les enfants de nos écoles à porter un masque. On parle bien ici d'enfants de moins de 12 ans.

Il s'avère que dans votre réponse aux questions posées par la journaliste, vous avez affirmé que le port du masque n'est obligatoire que lors des activités extra muros et extra scolaires.

Je suis un peu surpris par votre réponse dans la mesure où de nombreux parents, dont la représentante, se sont exprimés, en tout cas, la représentante s'est exprimée dans la presse et ils ont affirmé que leurs enfants devaient porter le masque durant les cours également.

Il s'avère également que celui-ci serait obligatoire dans l'ensemble de nos écoles primaires molenbeekoises. Permettez-moi, madame la présidente, de vous faire part de mon étonnement, d'autant plus que la circulaire ministérielle émise par la ministre de l'Enseignement n'impose pas le port du masque aux élèves de l'enseignement fondamental. Renseignement pris, il paraît aussi que le délégué général aux droits de l'enfant vous a adressé une lettre pour vous interroger et vous faire part de son étonnement par rapport à cette décision qui, je le rappelle, ne va pas dans le sens de la circulaire ministérielle. Dans votre réponse, vous avez parlé d'évaluation, alors je souhaiterais savoir premièrement,

pourquoi avoir pris cette initiative alors qu'une circulaire ministérielle demande de ne pas imposer le port du masque pour les enfants de moins de 12 ans? Est-ce que vous confirmez avoir été contactée par monsieur Devos? Si oui, pourrions-nous connaître la réponse que vous lui avez donnée? Quand comptez-vous mettre fin à cette obligation du port du masque? Sur quelle base scientifique et sur l'avis de quel expert, la décision d'imposer aux moins de 12 ans l'obligation du port du masque, et ceci spécifiquement à Molenbeek, a-t-elle vu le jour? Les parents des élèves ont-ils été consultés? Qu'en est-il du comité de parents, du conseil de participation et aussi de direction? Une analyse de la faisabilité d'une telle mesure a-t-elle été envisagée? Pouvez-vous nous montrer les constats de contamination des nouveaux cas? Enfin, je veux dire par là, connaissant votre intérêt pour la santé de nos enfants, vous n'êtes pas sans savoir que la contamination à la Covid 19 n'est pas la seule conséquence de cette crise sanitaire. Pourquoi, dès lors, aucune mesure sur les conséquences psychologiques ne fait l'objet de votre attention?

Merci Madame Présidente.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

J'ai été extrêmement étonné de voir cette décision, entre guillemets, s'appliquer aux enfants, sachant qu'il n'y a eu aucune indication, ni au niveau régional, ni au fédéral pour pouvoir ramener cette décision.

Je me pose également la même question que M. Ouassari, de manière assez claire, sachant que d'après les informations qui m'ont été données également, elle est obligatoire uniquement quand il s'agit de sorties extrascolaires. Sachant que les sorties extrascolaires sont quasi, voire pas du tout effectuées, je suis étonné d'entendre aujourd'hui même de par certains parents, le fait que les enfants ont pour obligation de devoir mettre leurs masques en classe. Sachant que d'un point de vue épidémiologique, ça n'a pas été prouvé, mais d'un point de vue psychologique, je suis quasi certain que cette mesure aura un impact dans le long terme pour nos petits bouts de chou, si je peux le dire comme ça.

Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, merci madame Kalimbiriro, parce que vous voyez que vous avez lancé un beau débat.

Il ne vous a pas échappé que les variants, le variant britannique, le variant sud-africain, le variant brésilien et probablement une série d'autres sont désormais sur notre territoire.

Alors, j'ai noté que les perspectives des épidémiologistes par rapport à ces variants sont assez dramatiques puisque si au début de l'année, au 1er janvier, on n'avait quasiment pas de variants, aujourd'hui on a 40 % des infections qui sont le fait du variant britannique.

Alors, qu'est-ce que c'est un variant? Un variant, c'est un virus qui a muté et s'il se propage davantage que les autres, c'est qu'il a des caractéristiques de plus grande contagiosité, pas forcément plus grande létalité. Donc il ne tue pas forcément plus, mais il est plus contagieux.

Il se fait que vu la variété des présentations cliniques du Covid, le simple fait qu'il soit plus contagieux est un réel problème puisque potentiellement, ça signifie qu'on se retrouve débordé au niveau de nos systèmes de soins bien plus vite. Donc, en soi, l'apparition des variants est une grande inquiétude pour les épidémiologistes. Ce n'est pas du tout une bonne nouvelle.

Le variant britannique est celui qui a été le mieux étudié jusqu'ici. Quand je dis le mieux étudié jusqu'ici, effectivement, on est dans un contexte de grande incertitude puisqu'on ne connaît pas encore grand-chose sur les variants.

Qu'est ce qui se passe avec le variant britannique pour ce qu'on en sait? Pour ce qu'on en sait, il est 1,5 à 1,75 fois plus contagieux que la souche initiale présente en Belgique. Pourquoi? Comment? Quel mode d'action? Ce n'est pas encore très évident, mais ce qu'on a pu comprendre et c'est étayé par des études, c'est que la charge virale des personnes qui sont contaminées par le variant britannique est plus élevée que la charge virale des autres. Ça ne signifie pas forcément qu'ils sont plus malades, mais par contre, probablement, ça peut être une explication pour laquelle ils sont plus contagieux. C'est une préoccupation.

Alors on part d'une situation où les études, et là, je vous envoie sur la revue de littérature de Sciansano, qui est excellente et qui est mise à jour très régulièrement, les études nous montrent que les enfants sont dans la tranche d'âge en dessous de 12 ans, deux fois moins contagieux que les adultes. Ce n'est pas qu'ils ne soient pas du tout contagieux, mais ils sont deux fois moins contagieux. Donc, on se dit et c'est un pari pris en Belgique, ce n'est pas le choix fait en Grande-Bretagne, en Hollande, pour citer des exemples proches, on se dit que l'on veut maintenir nos enfants à l'école et donc on les laisse à l'école puisqu'ils sont deux fois moins contagieux, mais on prend une série de dispositions de réduction des risques vis à vis d'eux et quelque part, on fait une priorité à ce qu'il soit enseigné et je soutiens cette priorité à 1.000%.

Vous voyez le lien qui est fait entre les deux. Le variant est plus contagieux, le variant induit une charge virale plus élevée. On n'a pas d'informations sur ce que deviennent les enfants dans ce contexte-là. Et malheureusement, on fait face à une incertitude qui est assez douloureuse dans un contexte où on veut maintenir nos écoles ouvertes et où nos écoles sont les seuls lieux où ils continuent d'avoir des masses de personnes en contact les unes avec les autres et il s'agit de nos enfants.

Donc, prenant appui sur ce que je dis là, j'ai réuni une série de personnes pour traquer les failles dans nos écoles et créer le plan « gardons nos écoles ouvertes ». Ces personnes, c'est l'infirmière en charge au PSE, c'est les personnes de l'instruction publique, les personnes en charge des garderies. On en a aussi ensuite discuté longuement avec les directions d'école, on a traqué les endroits critiques dans nos écoles en partant du postulat que nos enfants pourraient devenir, avec la présence des variants contagieux, plus contagieux qu'auparavant.

Qu'est-ce qu'on a essayé de faire? On a essayé de mettre un plan sur pied qui limite le risque de fermeture des écoles. Comment? En considérant chaque classe, un peu comme dans une forêt, on crée des couloirs coupe-feu pour éviter que si une partie de la forêt prend feu, eh bien le feu aille dans les autres classes. Donc l'idée, c'était bien de travailler à s'assurer qu'il y ait une véritable bulle « classe ».

Je vais vous donner un petit exemple de ce qui s'est passé dans une de nos écoles avec un variant. Il s'agit de l'école 9. En 4 jours, toute l'école avait des cas de contamination. Donc manifestement qu'il y ait une source ou plusieurs, c'est encore possible qu'il y ait eu deux sources ou une fratrie, en quelques jours puisqu'on a fermé après quatre jours d'identification, qu'il y avait des gens porteurs, l'ensemble des 300 élèves présents sur le site a dû voir la classe fermée.

Ce genre de situation, évidemment, on ne peut pas se dire que c'est une bonne chose, donc on peut vivre dans l'illusion que c'est arrivé là une fois et que ça n'arrivera plus, mais je vais quand même vous donner des chiffres sur Bruxelles. Rien que la semaine passée et je me base sur ce qu'Alain Maron a déclaré, rien que la semaine passée, sur une semaine, on avait 22 clusters identifiés dans l'enseignement primaire, dont 7 étaient suspectés de variants. On avait 9 clusters dans des écoles maternelles. Alors vous voyez le plan « école ouverte », c'est un plan sérieux pour essayer d'éviter que lorsqu'il y a un cas dans une école, eh bien, on doit fermer l'école. C'est essayer de faire en sorte que lorsqu'il y a un cas dans une école, on puisse uniquement fermer une classe, on puisse s'apercevoir suffisamment vite de ce qui se passe et on puisse mettre toutes les barrières comme des couloirs coupe-feu dans les forêts pour qu'on ne doivent pas fermer toute l'école. C'est ça qu'on a essayé de faire.

Donc, il n'est pas exact de laisser penser que nous avons enfreint la circulaire de la ministre de l'Education. Ce n'est pas correct. C'est à vrai dire, une interprétation tout à fait erronée à la fois de la circulaire et de ce que nous avons mis en place. Il n'a jamais été question de faire porter le masque en classe. Jamais. Pourquoi? Parce que la classe est une bulle. On n'a pas fait ça.

Par contre, on a mis autant que possible des couloirs coupe-feu entre les classes et donc on a essayé de différer les récréations pour que les classes se côtoient moins entre différentes classes en récréation. On a insisté pour que la garderie fasse l'objet du port du masque le matin et le soir. Le midi par contre, on a incité à ce que les enfants mangent en classe ou soient réunis dans le réfectoire avec des positions choisies en manière telle qu'il n'y ait pas de mélange des classes. C'est ça qu'on a fait. On n'a absolument pas enfreint la circulaire qui ne concerne pas les temps extrascolaires. Là, je pense, monsieur Ben Salah, que vous faites une confusion. On ne parle pas de sorties extra muros, on parle de temps extrascolaire, on parle de l'accueil temps libre, on parle des garderies, on parle du matin et du soir et on ne parle pas de la classe, on ne parle pas des couloirs et on ne parle pas des récréations pour lesquelles on a pris d'autres mesures.

Donc, vous comprendrez que cette approche est une approche qui nous a semblé proportionnée, qui nous a semblé adéquate pour éviter à tout prix qu'on ait un scénario semblable à celui qu'on a connu lorsqu'on a eu du variant dans une école qui avait justifié la fermeture pour 300 enfants d'un minimum de deux semaines, 300 enfants ont été amputés au minimum de deux semaines d'école et une partie, ce sont des dizaines d'enfants, je ne vais pas vous dire de chiffres, c'était aux alentours de 60, je pense, qui se sont vus privés de trois semaines d'école et ont contaminé leurs familles avec des risques évidemment derrière, pour des personnes fragiles, des personnes âgées, des personnes vulnérables.

Je crois qu'on a pris une décision qui est une décision, oui, certes, dans l'incertitude, l'incertitude qui règne depuis le début dans cette crise et peut-être que les arguments qu'on a déployés parce que j'ai répondu à toutes les personnes qui m'ont interpellée, les arguments n'ont pas plu, n'ont pas suffi, n'ont pas été acceptés, mais je dois souligner aussi que nous vivons un contexte de polarisation des choses qui est très délétère, qui est très difficile.

Vous devez savoir aussi qu'on a fait face à des parents qui voulaient que leur enfant, du coup, portent aussi le masque dans la cour de récréation parce que eux étaient dans la version, je vais dire, psychosée ou paranoïaque du virus et ça, on ne l'a pas accepté.

On a à faire face à certains moments, à des extrêmes qui sont, d'une part, une rassurance totale, une croyance totale dans le fait que les enfants ne seraient absolument pas porteurs, et puis, à l'opposé, l'idée qu'il faut avoir une tolérance absolument zéro, etc. Nous sommes justement au milieu avec une mesure qui, je pense, est de nature à préserver la scolarité de nos enfants qui en ont plus que besoin et je ne vais pas à nouveau faire pleurer les conseillers en parlant de ce que j'avais vu dans nos classes d'été, mais c'est clair que nos

enfants, quand ils ne sont pas enseignés, quand ils ne sont pas à l'école, c'est un drame. Donc le but, c'est de garder nos écoles ouvertes. C'est le seul but dans une situation effectivement, où, en tant qu'adulte, en tant que responsable d'enfants, eh bien, on doit prendre des décisions dans un contexte d'incertitude et ces décisions-là ont été celles que nous avons prises et je vous remercie de m'avoir écoutée. J'espère vous avoir convaincus et avoir fait de vous des ambassadeurs à nouveau fiers de notre commune parce que je pense que la gestion de la pandémie dans notre commune est très bonne. Évidemment, on peut toujours mieux faire et peut-être qu'il y a des segments qu'on va améliorer encore dans le futur.

Je donne la parole à madame Kalimbiriro.

Mme Kalimbiriro :

Moi, je voulais juste ajouter que j'ai la réponse ou les réponses et les éléments que je pourrais communiquer aux parents qui sont inquiets, qui n'ont pas compris le bienfondé de cette décision et en plus, vous le savez, moi je sais que j'ai affaire à un médecin. Vous n'avez pas pris cette décision par hasard, c'est surtout pour protéger les enfants et pour protéger aussi les parents, mais je crois que la communication..., il y a des gens qui sont, je ne dis pas pour agiter, mais qui ont peut-être peur ou qui n'ont pas bien compris et qui transmettent ça aux enfants. Moi, je suis rassurée et j'irai aussi rassurer ceux qui sont ouverts et je vais les rencontrer pour en reparler.

Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Merci madame la présidente. J'ai posé une série de questions, vous avez répondu à la première. Vous n'avez pas répondu à la deuxième. Est-ce que M. Devos vous a contacté ? Si oui ...

Mme la Présidente :

Oui, tout à fait et j'ai donné les mêmes réponses que j'ai donnée à tous ceux qui m'ont contactée évidemment.

M. Ouassari :

Vous confirmez bien, madame, que les enfants ne portent pas de masque en classe.

Mme la Présidente :

Mais non, ça n'a jamais été le cas.

M. Ouassari :

Vous le confirmez ? Y'a pas de souci parce que les parents disent autre chose, mais si vous confirmez, d'accord vous le dites, alors c'est bien.

Mme la Présidente :

Ecoutez, s'il y a un enseignant ou une direction qui va dans ce sens-là, c'est extrêmement choquant. Ce n'est pas du tout ce qu'on a demandé à nos directions. Je ne peux pas croire que les choses soient travesties de cette manière.

M. Ouassari :

Ecoutez, moi je reçois d'autres informations qui ne correspondent pas à ce que vous dites. Il faudrait peut-être vérifier. C'est peut-être le cas.

Mme la Présidente :

De quel école s'agit-il? Il s'agit toujours de la 16, parce que pour la 16 on a vérifié.

M. Ouassari :

Vous avez vérifié pour la 16 ?

Mme la Présidente :

Je pense que les deux premiers jours, il y avait une demande de porter le masque dans le couloir et j'ai fait dire que ce n'était pas le propos de la mesure, que ça c'était une interprétation exagérée. Donc, ça a été transmis à la direction.

M. Ouassari :

Et si je comprends bien, madame la présidente, c'est uniquement, pas en extrascolaire pas en extra muros, mais disons, quand ils doivent se déplacer pour aller à la récréation, quand ils doivent se déplacer pour aller à la cantine.

Mme la Présidente :

Non, non. En réalité, c'est les garderies du matin et du soir, punt aan de lijn.

M. Ouassari :

OK, si vous le dites.

Si j'ai bien compris, vous ne vous êtes pas basée sur ... Vous avez expliqué, c'est quoi une variante, je vous remercie, mais il n'y a pas eu de rapports d'experts par rapport à ça.

Mme la Présidente :

Ecoutez, je vous renvoie à la littérature Sciensano et si vous voulez, une revue de littérature plus large, je peux la demander. Je me base sur le rapport que j'avais demandé au PSE sur les variants. J'ai la revue de littérature et je vous la transmets. C'est la combinaison des revues de littérature qui nous a amenés à prendre ces décisions.

M. Ouassari :

Je vous remercie.

Par rapport aux comités de parents. Est-ce que vous les en avez informés avant de prendre position? Est-ce qu'ils ont été informés ?

Mme la Présidente :

J'ai répondu au président du comité de parents de l'école ainsi qu'à une maman qui, je pense, est celle qui a été par la presse par la suite. Je ne l'ai manifestement pas convaincue, mais je vous dis on est dans un contexte de polarisation extrême où je pense certains ne sont plus dans le rationnel du tout. Là, quelque part, ce sont les limites de mon action.

M. Ouassari :

Et au niveau de l'état psychologique madame ?

Mme la Présidente :

Ben écoutez, l'état psychologique, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir que ça mobilise sur la question du décrochage scolaire et sur la question de la santé mentale de l'enfant et de nos jeunes, l'ensemble de nos professionnels aujourd'hui, nous n'avons pas une attitude particulière par rapport à celle-là, si ce n'est justement le fait de tenter de garder nos enfants à l'école un maximum.

Alors je pense qu'il y a une chose qui est très, très importante qui a été dite par Mme Kalimbiriro, c'est qu'un enfant s'imprègne profondément du malaise vécu par ses parents et donc il y a une nécessité de rassurer et de convaincre les parents, mais il y a à nouveau des limites à cela. Je pense qu'un grand nombre d'entre vous et je crois même que Mme Maouane s'était exprimée sur la question dans les médias, ont compris que face à certaines attitudes et à certains raisonnements complotistes, on est au-delà du rationnel et les difficultés sont majeures. Je ne peux pas et nous ne pouvons pas, en tant que commune, résoudre ceci de notre côté. Ce sont des thématiques beaucoup plus globales et beaucoup plus macros.

M. Ouassari :

Et concernant les nouveaux cas, vous avez des chiffres ?

Mme la Présidente :

Je n'ai pas compris votre question.

M. Ouassari :

Vous avez des chiffres des nouveaux cas de contamination dus à la variante ?

Mme la Présidente :

Aujourd'hui, les derniers chiffres en date sont ceux au niveau belge que je vous ai cités. Je vais les reprendre et vous les redonner. Il s'agit de l'interview et des déclarations de monsieur Van Laethem, qui date du 19, il y a quelques jours, où il parlait de 37,4% de cas détectés au variant britannique et où je pense qu'il estimait qu'au 1er mars, on aurait une grande majorité des cas liés à ce variant et donc, c'est pour ça que c'est le moment de ne pas se laisser dépasser. On est juste dans une fenêtre très difficile entre le fait que la vaccination puisse avoir pris de l'ampleur et protéger un certain nombre de personnes et d'autre part, cette présence des variants. Si on se laisse déborder par les variants, on part dans des mois supplémentaires de crises sanitaires. Donc, c'est maintenant qu'on doit éviter de se faire déborder par les variants. C'est ça qui est délicat et c'est ça qui est difficile. Et je le répète, nos écoles sont un des derniers lieux de collectivité de masse et donc, c'est un lieu qu'on doit choyer et protéger et mettre à l'abri et traiter de manière extrêmement attentive aujourd'hui.

M. Ouassari :

Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je pense évidemment à l'état psychologique, je rebondis sur la question de M. Ouassari. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment de réponse par rapport à cela. A côté de ça, le non-respect entre guillemets des adultes concernant le port du masque est grandissant. Vous avez utilisé le mot complotiste, je n'irai pas jusque-là. Je pense qu'il y a un ras le bol, d'une certaine manière, d'une partie de notre population ce qui est compréhensible, je pense, par rapport à ça, on peut le dire, cette situation, on en a marre et donc là, sur le coup, je pense entre guillemets...

Mme la Présidente :

Dites monsieur Ben Salah, en fait, j'ai commis une erreur. Au regard du règlement d'ordre intérieur, vous n'étiez pas intervenant, vous ne pouviez plus réintervenir.

M. Ben Salah :

Je suis intervenu.

Mme la Présidente :

Vous étiez intervenu ? Alors je vous annonce que vous avez seulement 3 minutes et que vous avez déjà mangé deux minutes et demies.

M. Ben Salah :

Je vous remercie également de respecter l'ordre et donc sur le coup, je le dis et je le dis simplement, il est dommageable pour nos enfants de se voir obliger de porter un masque dont ils ignorent à cet âge-là, même si beaucoup considèraient que l'enfant s'expose à un stade avancé intellectuel, à cet âge-là, je ne pense pas qu'il soit, qu'il comprenne pourquoi, d'une certaine manière, il faut porter ce masque.

Donc, je le répète, je considère que c'est un non-sens. Et le fait de vouloir avancer et comme vous l'avez dit, ne pas se laisser déborder, c'est justement de se laisser déborder à travers des mesures qui ne sont en réalité contreproductives.

Je vous remercie.

M. Gjanaj reprend la présidence.

Mr. Gjanaj hervat het voorzitterschap.

35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, Conseillère communale PTB*PVDA, relative à la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre du 8 mars. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Addi, gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de strijd tegen geweld tegen vrouwen in de context van 8 maart. (Aanvullend)

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à madame Addi

Mme Addi :

A l'approche du 8 mars, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, c'est l'occasion pour les femmes de manifester qu'il reste encore des efforts à accomplir pour atteindre, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ces dernières années, les questions relatives aux féminicides et plus généralement aux violences contre les femmes prennent de plus en plus de place dans l'actualité, ce que je trouve positif, le fait d'en parler, et donc de telles violences ne sont pas des faits privés, mais relèvent de la responsabilité collective de l'ensemble de la société. Cette vision structurelle de la violence à l'égard des femmes est aussi rappelée dans la Convention d'Istanbul qu'on connaît bien ici à Molenbeek et qui insiste sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Et donc je cite la convention d'Istanbul : «la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation ».

Dans le même esprit que cette convention, en 2019, il y a deux ans, la commune de Molenbeek, via une motion, s'est engagée contre les violences faites aux femmes et cette motion demandait notamment des formations pour sensibiliser les gardiens de la paix à cette question-là, mais aussi des formations dans les écoles à destination des élèves. Il y avait aussi l'idée de faire une fresque murale pour rendre hommage aux femmes décédées des suites de violences conjugales, afin de les faire sortir de l'anonymat.

Mes questions sont les suivantes : c'est de savoir où est ce qu'on en est avec la mise en œuvre de cette motion ? Quels sont les résultats qu'on a obtenus depuis deux ans de l'implantation de cette motion-là? Ensuite, j'avais aussi une question. J'ai entendu parler d'un projet de collaboration qui se fait avec certains pharmaciens à Bruxelles et les services d'aide aux victimes conjugales, où les femmes peuvent aller chez leur pharmacien et en utilisant le code masque 19, pouvaient avoir de l'aide de leur pharmacien. Je voulais savoir si cette initiative avait pris place à Molenbeek. Sinon, pourquoi? Et puis finalement, je voulais juste terminer sur le dernier fait qu'on a entendu il y a quelques semaines, sur la tentative de féminicide qui a eu lieu à la gare de l'Ouest et donc, je regrette juste le manque de reconnaissance ou le geste qu'on aurait pu avoir envers les jeunes qui sont intervenus et qui ont évité que le coupable de l'acte s'enfuie.

Merci pour vos réponses.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci madame Addi.

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri :

Merci monsieur le Président de me donner la parole. Merci madame Addi d'être revenue avec cette thématique, combien importante et malheureusement toujours présente.

Je voudrais vous dire que la lutte contre les violences faites aux femmes est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur et qui transcende les clivages politiques de ce conseil communal, donc la crise sanitaire que nous traversons actuellement, malheureusement, vu le nombre d'appels à l'aide aux violences conjugales, augmentait pour l'ensemble du territoire. Au niveau local, notre service prévention collabore avec tous les niveaux de pouvoir afin de permettre la continuité optimale des services et d'assurer la prise en charge des personnes qui sont victimes.

Je disais donc qu'au niveau local, notre service prévention collabore avec tous les niveaux de pouvoir justement pour permettre de continuer, permettre la continuité optimale des services et d'assurer la prise en charge des personnes en difficultés. Au niveau de la Région, les contacts sont assurés par l'administration régionale Equal Brussels que vous connaissez et qui dépend de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances pour tout ce qui est de la sensibilisation.

Pour la prise en charge au sens strict, donc en tant que tel, la commune assure une liaison avec les structures fédérales comme la plateforme Ecoute violences conjugales et le pendant néerlandophone « professionele hulplijnen voor vragen over geweld, misbruik en kindermishandeling » et les communautés. On les renvoie vers la plateforme « Ecoute violences conjugales » au 0 800 30 0 30, qui a été communiqué à tous les partenaires, à la police et fait l'objet d'une diffusion très large et donc la collaboration étroite se poursuit avec les services de police, en particulier le service policier d'assistance aux victimes. Cette collaboration implique bien sûr la transmission des auditions au service communal d'assistance aux victimes, ce qu'on appelle le SCAV et qui peut, dans chaque situation, réaliser une offre de services.

Petit rappel, il faut savoir que le SCAV accompagne au quotidien des victimes de violences intrafamiliales dans une approche globale, en apportant des réponses tant sociales, psychologiques que juridiques, selon la situation.

Au niveau des policiers, plusieurs sensibilisations des policiers en intervention ont également été réalisées. Le service est en contact direct avec les officiers responsables au sein de la police.

Nous avons également le service médiation au niveau communal, qui propose leur écoute spécialisée aux auteurs de violences qui le souhaitent, mais aussi aux victimes qui généralement ont été reçues par le SCAV. Le SCAV les reçoit, écoute et peut orienter vers le services médiation.

On a également la Maison des femmes qui travaille pour aider les femmes pour leur émancipation et leur autonomie à travers plusieurs axes, dont notamment des cours alpha, de la formation à la prise de parole en public pour avoir quand même la confiance en soi et pouvoir avancer, le travail sur l'axe de l'insertion socio professionnelle pour notamment amener les femmes vers leur autonomie financière parce que c'est hyper important, sans ça, elles restent dépendantes.

Enfin, vous nous parlez aussi de..., vous avez entendu la résolution proposée par la Région. Le parlement bruxellois, c'est vrai qu'il l'a approuvée. Vous avez bien entendu, la résolution qui vise à mettre en place le dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales.

Cette proposition vise notamment, via Bruxelles prévention et sécurité, à coordonner le dispositif, parlez-en à votre pharmacien, c'est à l'échelle régionale, en collaboration avec Etoile Brussels et Brusave, d'accroître la sensibilisation aux violences intrafamiliales des différents agents de terrain, intégrer une stratégie ambitieuse de protection de la victime et d'éloignement du domicile des auteurs de violences, tant dans le prochain Plan régional de prévention et sécurité.

Alors, en ce qui concerne aussi toute la lutte et la sensibilisation contre les violences faites aux femmes, Madame la bourgmestre a largement développé tout ce qui est fait en réponse à l'interpellation de M. Ben Salah, je pense au point 30, si je ne me trompe pas, à noter, par exemple, la réquisition d'un immeuble pour protéger les femmes victimes de violences, quand elle a parlé du new Samu social avec qui on a signé une convention pour pouvoir accueillir des femmes victimes de violences conjugales, des choses comme ça, et donc au niveau de la résolution, selon nos informations, donc, en fait, ce système d'alerte dans les pharmacies suggérées dans cette proposition, je n'ai pas l'impression que ça a été mis en place dans son application. Je propose d'interroger la Région pour savoir enfin ou connaître l'état d'avancement du projet.

Moi, j'ai demandé des outils aussi pour pouvoir travailler, pour aller retrouver tous les pharmaciens qui souhaiteraient travailler là-dessus et donc qu'en ce qui concerne ces jeunes courageux qui sont intervenus pour sauver une vie, si je puis dire ainsi, hé bien vous me donnez l'occasion de les saluer à partir de ce conseil communal et je voudrais vous demander de vous joindre à moi pour pouvoir les saluer aussi tous ensemble parce qu'ils le méritent. Ils ont fait preuve de courage au détriment quand même de leur vie quelque part, et donc voilà, je voudrais qu'on les applaudisse et à côté de cela, je voudrais bien les appeler à se faire connaître, à nous contacter tout un chacun pour pouvoir les rencontrer. Si nous pouvions avoir la chance d'organiser la nuit des étoiles, je proposerai à madame la bourgmestre qui avait été l'organisatrice de pouvoir peut-être les mettre sur la liste des étoilés. On peut déjà peut être les applaudir tous ensemble, les saluer pour leur courage, les inviter à nous rencontrer et proposer à madame la bourgmestre de les nommer lors de notre prochain notre prochaine nuit des étoiles. Qu'en pensez-vous? Merci.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je vous propose, à la demande de Mme Ouberri, de les applaudir.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à madame Addi pour une réaction.

Mme Addi :

J'entends bien qu'on continue à collaborer avec les associations de terrain, mais je n'ai pas mes réponses quant à l'application de la motion qui était la formation pour les gardiens de la paix et les formations dans les écoles. J'ai l'impression de ne pas avoir entendu de réponse là-dessus et donc, je voulais juste avoir encore une confirmation, pour ce qui est de la collaboration avec les pharmaciens, c'est la responsabilité de la Région et non de la Commune, est-ce que j'ai bien compris ?

M. le Président :

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri :

Oui, merci monsieur le Président.

C'est à dire que pour la mise en application, la Région a mis en place au niveau de la région, mais elle doit avoir des outils pour pouvoir collaborer sur le terrain et donc sur le plan pratique, nous commune, on va démarcher les officines qui seraient OK pour travailler avec nous et pouvoir mettre ça en œuvre. Il faut voir maintenant parce que d'aucuns disent, oui, si le mari ou le conjoint sait que le pharmacien peut aider la femme et tout ça eh bien, ça craint pour ce dispositif. Donc, il y en a qui ont peur qu'on en fasse trop de publicité. Il y en a qui demandent de la publicité, donc c'est en réflexion, mais pour la mise en œuvre, c'est en route.

Pour ce qui concerne les formations, c'est pareil. Je ne voudrais pas mettre tout sur le dos du Covid, mais je vous promets que les formations à tous les niveaux ont été suspendues et j'espère pouvoir y travailler incessamment sous peu.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci madame Ouberri.

Est-ce que la réponse vous satisfait, madame Addi?

Mme Addi :

J'entends juste que depuis 2019, on n'a pas tellement avancé sur la motion.

J'espère que malgré le Covid, on pourra faire des formations sur Zoom sur ou sur Teams comme on est en train de le faire. Je trouve ça dommage.

Mme l'échevine Ouberri :

Je suis tout à fait d'accord avec vous d'essayer d'avancer au plus vite. C'est super important et notre personnel est formé et sera mieux porter les messages et donc je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme Piquard :

Monsieur le président, je voulais tout de même remercier Madame Ouberri. Effectivement, on n'a pas tous l'opportunité d'avoir les accords qu'il faut. D'un autre côté, je la remercie intégralement pour toute sa réponse. Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. le Président :

J'espère que vous avez pris part aux applaudissements qui, normalement, traduisaient tous vos remerciements.

Mme Piquard :

Ecoutez, excusez-moi, mais j'ai des animaux chez moi et c'est plus difficile à gérer que des enfants. Excusez-moi, mais donc, j'ai dû couper, mais d'un autre côté, je voulais participer à la réponse de madame Ouberri.

**36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la salle de sport Mohamed Ali. (Complémentaire)
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Hamzaoui, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de sporthal Mohamed Ali. (Aanvullend)**

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Monsieur Gjanaj, je transforme l'interpellation en question écrite.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci beaucoup. Merci pour ce geste. On vous applaudit aussi de façon royale.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd tot een schriftelijke vraag.

**37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la zone 30 km/h. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, met betrekking tot de 30 km/uur-zone. (Aanvullend)**

M. le Président, Amet Gjanaj :

Monsieur Sumlu, est-ce que vous transformez ou bien vous accélérez? On vous applaudit déjà. Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je ne suis pas bon élève moi et je vais faire mon interpellation, monsieur Gjanaj.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Mais vous n'êtes pas obligé d'aller à 30 à l'heure...

Mme Piquard :

Mais si, ça veut dire qu'il accélère en fait.

M. Sumlu :

Zone 30, c'est une obligation dans toute la région bruxelloise.

Mme Piquard :

Oui ça veut dire que vous devez accélérer en fait !

M. Sumlu :

Est-ce que le président du conseil peut faire respecter le silence ?

M. le Président, Amet Gjanaj :

Oui tout à fait. Monsieur Sumlu vous avez la parole et sans interruption, s'il vous plaît, madame Picard, si vous voulez bien laisser monsieur Sumlu faire son interpellation parce que c'est assez compliqué ou sinon de ...

M. Sumlu :

Non, ce n'est pas une question compliquée, mais je trouve que jusqu'à maintenant, en plus je voulais remercier tous les conseillers, conseillères d'avoir tenu ce conseil parce que là, tout se passe extrêmement bien dans le respect et si c'est fait dans le respect, on respecte le timing. Donc il est 20h23 et nous sommes au point 37, c'est une première dans ce conseil. Je trouve que c'est bien. Il faudrait que ça continue comme ça. Donc, si la parole est à moi, je pense qu'il faudra la respecter.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Tout à fait. C'est ça le sens de mon intervention.

Je vous donne la parole.

M. Sumlu :

Alors c'est un sujet qui revient assez régulièrement. Je dirais même que c'est notre sujet favori dans un triangle de monsieur Sumlu, monsieur Achaoui et madame Evraud la plupart du temps. On va parler de la zone 30. Comme vous avez pu entendre tout au long de la soirée, les questions de mobilité, à Molenbeek, on en parle tout le temps. On en évoque à toutes les sauces et je pense qu'à un moment donné, il faut qu'on avance.

Alors ici, on va parler des zones 30 parce qu'effectivement, à Molenbeek la zone 30, c'était déjà une commune ou avant 2021, c'était une obligation de respecter cette vitesse. Ce qui a changé, c'est que depuis janvier 2021, toute la région bruxelloise, sauf exception, est devenue zone 30 pour assurer la sécurité de tous les usagers. Ce n'est pas uniquement les cyclistes, madame Evraud, mais tous les usagers et aussi également à améliorer la qualité de l'air pour ne pas qu'il y a des maladies liées, en tout cas à la mauvaise qualité de l'air.

Pour faire respecter cette limitation, il faut d'une part informer par des campagnes de prévention et d'autre part, sanctionner, au besoin, lors des contrôles. Mais je pense que nous avons vraiment raté cette période de prévention parce que depuis même juste avant janvier 2021, on a vu autour de Molenbeek, dans les communes avoisinantes, toute une série d'initiatives qui a été mises en place pour renforcer cette mesure, qui est par exemple des panneaux rappelant la limitation de vitesse, ça été ajouté vraiment sur les voiries communales ou bien des radars préventifs de vitesse sur la voirie. Ce n'est pas évidemment dans le sens de sanctionner, mais c'est juste de vous rappeler à quelle vitesse vous roulez ou bien des explications sur les sites Internet des communes, ça a été fait, ou bien même un exemple à Schaerbeek des campagnes d'information sur le sachet de pain de boulangerie pour rappeler à la population que la zone 30 est maintenant généralisée.

Je sais que par tradition, quand je pose des questions à M. Achaoui, la plupart du temps, il me répond pendant au moins une demi-heure avec tout ce qui a été fait autour de la mobilité. Mais ce soir, vraiment, je demanderai d'être concis parce que ma question, elle, est très simple, c'est pour une période précise, je voudrais demander, monsieur Achaoui, depuis janvier 2021, quels sont vraiment les mesures supplémentaires qui ont été mises en place pour informer, pour prévenir et pour sanctionner si les zones 30 ne sont pas respectées à Molenbeek? Merci.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf :

Effectivement, depuis le 1er janvier 2021, notre commune était déjà une zone 30, je constate, en circulant dans notre commune, un manque de signalisation par rapport à certains axes qui eux sont considérés comme des exceptions de zone 30, c'est-à-dire 50 km à l'heure et principalement, j'ai constaté les axes où les transports publics circulent et donc ma question, quand peut-on installer ces signalisations pour que ce soit clair pour tous les citoyens ?

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je vais être très concis, je veux simplement poser une question complémentaire par rapport à l'intervention de monsieur Sumlu quand il parle de répression et de contrôle qui doivent être effectués pour les personnes qui ne respectent pas le 30 km heure. Qu'est-ce qu'on fait des cyclistes qui aujourd'hui nous dépassent, alors que nous roulons à 30 km et qu'eux ils en font 40? Comment allons-nous pouvoir les sanctionner puisque n'ayant pas de plaque, le radar aura beau les flasher, il n'y aura pas moyen de les poursuivre, si on ne parvient pas à les arrêter immédiatement. Petite question simple, la réponse sera probablement plus compliquée.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Pour moi, la zone 30, je la pratique depuis de nombreuses années puisque dans notre commune, il y a des rues où je respecte les habitants et donc des rues étroites, même la chaussée de Gand pour sa partie la plus étroite. Jamais, je n'ai roulé à 50 à l'heure là-dedans et donc je trouve que c'est une bonne information. Il est vrai que tout le monde puisse pratiquer. Il est vrai qu'il y a dans nos rues, dans ma rue par exemple, il y a un souci, il y a des coussins, des coussins berlinois et ça ne suffit pas aux zones 30 et donc voilà, c'est comme ça. On ne peut pas gérer toute une commune dans un système, mais d'un autre côté, si on a le respect de l'autre on pratique ce qu'il faut où on se trouve.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à monsieur Achaoui

M. l'échevin Achaoui :

Merci monsieur le Président. Moi, je vous adore quand vous me posez des questions sur la mobilité, même si c'est parfois des questions et des réponses très longues, mais je vous promets que cette fois ci, je vais être très, très bref puisque la question est très brève. Réponse brève. Vous avez bien fait de préciser que le principe de la zone 30 est d'abord une initiative de la Région et que Molenbeek a été un bon élève en la matière puisque parmi toutes les autres communes, nous avons instauré ce principe de zone 30 bien à l'avance, il y a même des zones 20, etc. et donc, nous avons précédé la chose.

Depuis janvier 2021, effectivement, puisque c'est devenu obligatoire et que la ministre de la Mobilité a promis qu'elle allait mettre évidemment tout en œuvre pour essayer justement d'apporter des solutions pragmatiques puisque c'est la Région qui doit pouvoir nous fournir en termes de signalisation, de budget et autres, puisque c'est une initiative régionale, parce que les Communes n'ont pas les moyens financiers de pouvoir se doter d'une façon générale et donc, on est un peu tributaire de ce que la ministre met comme moyen supplémentaire.

Cela veut dire qu'il y a eu des initiatives et des mesures qui ont été prises, par exemple, le placement de lidar et de radars tronçons sur certains axes, généralement voiries régionales. On a assisté à plusieurs réunions de débriefing entre les différentes communes, avec la zone de police, Brulocalis, pour rétablir, évidemment, puisque ce n'est pas une initiative d'une seule commune, mais c'est l'ensemble de la région qui est concernée et donc la ministre doit pouvoir planifier un certain nombre d'initiatives et de projets. D'autres réunions sont d'ores et déjà planifiées pour justement mettre en exergue les priorités, puisqu'elle commence déjà par des voiries régionales.

Au niveau local, nous n'avons pas attendu le 1er janvier puisque, une bonne nouvelle, le Collège a décidé et nous avons acquis sept radars préventifs afficheurs, qui seront dispatchés dans des zones sensibles aux abords d'écoles, des voiries problématiques, en concertation avec la police. Ça, c'est déjà acquis. Nous les avons.

Alors nous avons également déposé début mars, pour répondre à l'appel à projet régional, puisque encore une fois, je vous l'ai dit, la ministre se doit de se donner les moyens et de pouvoir justement apporter des solutions concrètes aux communes, un appel à projets dans le cadre de la sécurité routière et il y a +/- 20 radars préventifs qui seront demandés. C'est un budget de 30.000 euros et donc nous y répondront positivement.

Parallèlement à cela, nous avons déjà, avec les services des travaux publics aux abords des écoles, sécurisé un certain nombre d'écoles par la pose de coussins berlinois, de certaines signalisations, mais pour une fois, nous sommes tributaires de la bonne volonté, de la bonne cadence que la Région et la ministre, en l'occurrence, va pouvoir mettre sur la table, sur la table pour les Communes.

Ce que vous avez signalé comme initiatives prises par d'autres communes, ça, etc. nous ne l'avons pas fait, mais en termes de zones 20/30, nous avons affiché une communication informant évidemment les habitants et on va accentuer cela dans les mois qui viennent. Ça c'est en bref la réponse par rapport aux mesures concrètes qui ont été prises.

Par rapport à la question de monsieur Eylenbosch relative aux vélos, vous avez tout à fait raison, cette question n'est pas anodine. Elle a été posée lors d'une réunion avec la ministre, puisque c'est bien beau de réduire la vitesse de l'automobiliste, mais quel est le statut du vélo qui, aujourd'hui, une piste cyclable rectiligne lui permet d'aller jusqu'à 40/50 et ils sont en train d'y réfléchir puisque finalement, il est considéré comme usagers faibles en tant que tel, mais il devient aujourd'hui un usager à part entière, avec évidemment une vitesse qui peut causer des accidents et autres et donc la réflexion est sur la table. Ce n'est pas anodin comme question.

Mme Moureaux reprend la présidence.

Mevr. Moureaux hervat het voorzitterschap.

Mme la Présidente :

Je voudrais amener deux, trois éléments supplémentaires. Effectivement, on est toujours l'usager faible de quelqu'un d'autre et je crois, monsieur Eylenbosch, que vous êtes

à l'avance sur ce thème-là avec votre question sur les vélos. Demain, c'est une problématique qu'on va rencontrer de plus en plus. Quand on aura résolu pour les vélos, on aura la problématique pour les trottinettes et ainsi de suite. Et c'est vrai que la multimodalité et le partage de la voie publique n'est pas encore réglé quand on a avancé sur la question de la vitesse des voitures.

Je voulais ajouter qu'en tant en charge de la police et des aspects de sécurité routière purement policiers, c'est qu'il faut se souvenir de deux choses. La première, c'est que la sécurité routière fait partie des priorités qu'on a choisie dans le plan zonal de sécurité et donc, nous avons une grande équipe que nous avons lourdement dotée, bien équipée. Nous utilisons à 100% les montants qui nous sont octroyés par le fédéral et par la Région pour pouvoir lutter contre les vitesses inciviques et ça a déjà été effleuré par mon collègue, Achaoui, nous avons déjà une politique qui s'apparente à une tolérance zéro concernant les excès de vitesse ainsi qu'une quasi zones 30 généralisée vu la nature de nos rues, mais aussi les décisions prises antérieurement.

C'est vrai, pour répondre à Mr. Daïf aujourd'hui, les panneaux ne sont pas encore en accord avec les volontés régionales. Cependant, sur notre territoire, les vitesses sont déjà extrêmement réglementées et il y a beaucoup de fermeté quant au respect des vitesses et en réalité, la situation nous place plutôt en tête de peloton par rapport au respect des vitesses autorisées.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci beaucoup pour ces précisions et merci monsieur Achaoui d'avoir respecté ma demande d'une réponse courte.

Je suis conscient et effectivement assez régulièrement, je reviens sur les sujets concernant la mobilité parce que chaque fois qu'on parle de Molenbeek, plusieurs fois dans les conseils ou même, comme je le disais tout à l'heure pendant la section réunie de lundi, on en parle vraiment de cet espace communal, des voiries communales comme un partage entre plusieurs, comme on dit, multimodales. Effectivement, d'un autre côté, des changements, des habitudes vont prendre du temps. Je suis aussi tout à fait conscient. Evidemment, il faut accompagner les citoyens. Il faut les informer et parfois les sanctionner. Parfois, ça passe aussi par là. Là où je ne suis pas d'accord, ou à moitié, évidemment il y a des vélos qui pourront rouler au-delà de 30 kilomètres par heure et effectivement, la loi est la même pour tout le monde. Donc, si un vélo roule plus vite, effectivement, il faut aussi sanctionner. Mais il faut bien dire aussi que ce n'est pas la majorité. Ça existe peut-être, mais ce n'est pas la majorité et en cas de danger les constats et résultats ne sont pas les mêmes par rapport à ma voiture.

Je pense vraiment qu'à un moment donné, il faudra, évidemment, je comprends bien que beaucoup d'initiatives doivent venir de la Région et je pense que ce sera le cas, mais je pense que quelques petites initiatives, vraiment, ça pourrait aussi changer pas mal de mentalités et aussi d'informer parce qu'il y a quand même encore pas mal de personnes, je pense, qui possèdent une voiture et qui roulent, qui ne savent pas vraiment qu'on a une zone 30 généralisée.

Merci, en tout cas pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci et excusez-moi, madame la Présidente. En fait, les vélos et les patinettes qui roulent plus de 25 à l'heure, je crois qu'il y a eu un souci de trafiquage. Restons clairs, ce n'est pas nombreux. C'est vrai que si nous, dans les zones à 20, les zones de rencontre à 20, si les patinettes ne sont pas réglées à 20, ou les vélos, ça peut poser problème. Pour le reste, je suis pour légitimer tout ça puisque je l'utilise depuis de nombreuses années. Moi je n'ai jamais mis, ni même en voiture, un enfant en péril. Ce serait le drame de ma vie. Si j'avais renversé un enfant dans ma vie, j'arrêtais la voiture, alors que j'adore la voiture, enfin j'adorais, parce que maintenant avec le Covid, je ne sors plus. Donc, respectons les autres et on respectera la société.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on a fini. Je voulais remercier tous ceux qui nous ont suivis ce soir et aussi toutes les équipes qui nous ont permis de faire la transmission immédiatement sur les réseaux. Au revoir chers spectateurs, au revoir les citoyens, à bientôt, le mois prochain.